

LIVRE V

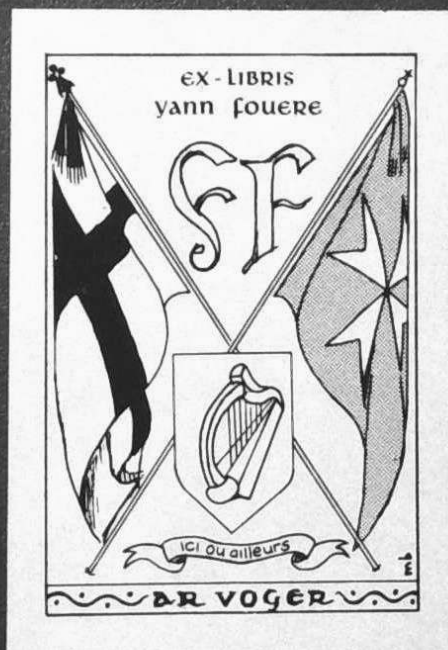
1978-1979

# ASSEMBLÉES RÉGIONALES DE BRETAGNE

Conseil régional

\*

Comité économique et social



RAYMOND LETERTRE

Chroniques de septembre 1978  
à août 1979

**armor**  
magazine

Prix 12 francs

# sommaire

Composition du Conseil régional . . . . .	IV	— Un noyau dur	
Composition du Comité économique et social . . . . .	V	— 500 000ème abonné	
Bureaux, Commissions déléguées, Commissions des deux assemblées . . . . .	VI	— Très timide	
N° de la Chronique, N° et date d'Armor-Magazine . . . . .	Page	— Quatre atouts	
		— Sans oublier la culture	
51 - 104 - Septembre		— Francs courants et francs constants	
<b>DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE SUR L'EMPLOI</b> . . . . .	VII	— Contrat ou coup par coup ?	
— Aide-toi		— La protestation a porté	
— Prévoir dès le budget de 1980		— Moindre coût collectif	
— Des choix délicats			
— Dix et redix			
52 - 105 - Octobre			
<b>AJOUTER DE LA VALEUR ECONOMIQUE A LA BRETAGNE</b> . . . . .	VII	57 - 110 - Mars	
— Première bandelette		<b>REDEVENIR FER DE LANCE</b> . . . . .	XXIX
— Vers une 3ème session extraordinaire		— La pétard était mouillée	
— Les syndicats approuvés		— Dans le brouhaha	
— Carrefours à niveau ou échangeurs		— Explication de textes	
— A guichet ouvert		— Ouvrir des fenêtres	
— Pour une forme de caution		— Côté rue, côté salle	
— L'avenir sur la mer		— Un quidam musclé	
— Crédits en avance sur les projets		— Chacun son tour	
— Ambiguïté et lourdeur		— Retard et ordicipation	
— Deux écueils à éviter		— Les parts de la galette	
— Intéresser les Pays Arabes		— Tableau du Budget 1979	
— Une suite nouvelle		— Certaines fissures	
53 - 106 - Novembre		58 - 111 - Avril	
<b>LA CENTRALE ET LE COFFRE-FORT</b> . . . . .	X	<b>UN "PRIVILEGE" ESTOMPÉ LA BRETAGNE "INTERIEURE"</b> . . . . .	XXII
— Berr ha c'hweg		— Inscrits mais non reçus	
— Piogoff par 72 contre 34		— S'inscrire en faux	
— Centrale ou stagnation		— Priorité marginale	
— Des retombées en emplois		— Rail - Rieur	
— Ce qui est excessif ne compte pas		— Indice en baisse	
— Un mot clé : dérogation		— Une mutuelle	
— L'enseignement technique dans la Charte industrielle		— Des rajouts	
— Alerte à la dispersion		— Première tranche	
— Vers un Institut de Participation de l'Ouest		— Et la suite...	
54 - 107 - Décembre		59 - 112 - Mai	
<b>"C'EST AVEC L'EAU DU CORPS QUE L'ON TIRE L'EAU DU PUIITS"</b> . . . . .	XIII	<b>HORS SESSIONS : DEUX RENCONTRES OUVERTES SUR L'AVENIR</b> . . . . .	XXIV
— Fi de la loi		— Première caution	
— Liberté jugulée		— Deux femmes en moins	
— Tête de file		— Sur la paille	
— Seize ou quatorze		— Un office des productions alimentaires ?	
— Premier avant-projet		— A la dimension de l'Europe	
— Parler sur le quaternaire		— En trois ateliers	
— Au premier rang		— Point d'accumulation	
— Atelier d'innovation		— Vitrine marine	
— Tableau de bord		60 - 113 - Juin	
— Un choix politique		<b>NOMBREUX GROUPES DE TRAVAIL A DUREE DE VIE VARIABLE</b> . . . . .	XXVI
— Gratuité ou non ?		— Devoirs de vacances	
— Cendrillon de la Charte		— Ce n'est qu'un début	
55 - 108 - Janvier		— Les trois tiers des crédits	
<b>S'AMENAGER NON ETRE AMENAGE</b> . . . . .	XV	— Avec trois mois de retard...	
— Pour dénoncer l'erreur		— Des groupes très pointus	
— Les mâchoires du piège		— Promotion	
— Tête de lecture		— Pas d'études propres au CES	
— Le fleuve atlantique		— Avec du disponible	
— Fais-le toi-même		— Ça piétine	
— Une poire pour le soif		61 - 114-115 - Juillet-Août	
— Arrête de trains		<b>NOUS NOUS AIDONS, AIDEZ-NOUS !</b> . . . . .	XXVIII
— Enfin !		— Sus à la timidité	
56 - 109 - Février		— Réduire les distances	
<b>SOUS LE VENT DES PLANS</b> . . . . .	XVII	— Le dernier mot au financier	
— Légitimité par élection		— Une inauguration	
— Nouveaux syndicats au bureau		— A classer avec les emprunts russes	
		— Suspicion vis à vis des ministres	
		— Cippage chronique	
		— Travail de bénédictin	
		— Déplacement	
		— 1980 sur un bateau ?	
		— Courant d'air Europe Région	

## CHRONIQUES DES ASSEMBLÉES RÉGIONALES DE BRETAGNE

Livre V  
1978-1979

par Raymond Letertre



### Chronique des Assemblées Régionales

LIVRE I : février 1974 - mars 1975  
LIVRE II : avril 1975 - août 1975  
LIVRE III : septembre 1976 - août 1977  
LIVRE IV : septembre 1977 - août 1978  
LIVRE V : septembre 1978 - août 1979  
LIVRE VI : regroupera les chroniques qui paraîtront mois après mois dans les prochains numéros d'Armor-Magazine.

\*  
\*

VENTE : chez l'éditeur : Armor-Magazine, BP 123, 22400 Lamballe ou chez l'auteur : 22, rue St-Louis, 35 000 Rennes.  
Livre I à IV : 10 F l'exemplaire  
Livre V : 12 F  
Plus port.



## Pour se faire une opinion ...

Pour se faire une opinion

Au rythme naturel des années, les Etablissements Publics Régionaux vivent leur vie : végètent, ronronnent, mûrissent, s'épanouissent, agissent... selon les opinions.

Depuis leurs premières réunions, en janvier 1974, en tout cas, Armor-magazine n'a cessé de donner chaque mois large place aux chroniques de Raymond Letertre afin que le lecteur dispose d'éléments d'appréciation en suivant les ordres du jour successifs ainsi que les débats.

\*

Une cinquième fois, les bureaux des deux assemblées, Comité Economique et Social et Conseil Régional, nous ont demandé de regrouper les reportages de l'année écoulée en un seul cahier, estimant qu'ils rendaient compte fidèlement de leurs travaux.

Nous les remercions de leur confiance qui est aussi pour nous un encouragement à poursuivre la "Chronique de l'Institution Régionale".

ARMOR-MAGAZINE

## MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

### CÔTES-DU-NORD

#### DÉPUTÉS :

Sébastien Couapel, Conseiller Général, Maire d'Andel.

René Benoit, Conseiller Général, Adjoint au Maire de Dinan.

Maria-Madeleine Diansch, ancien Secrétaire d'Etat, Conseiller Général, Député à l'Assemblée européenne.

François Leizour, Conseiller Général, Maire de Guingamp.

Pierre Jagoret, Conseiller général, Maire de Lannion.

#### SÉNATEURS :

Jean de Bagneux, Maire de Quintin.

Bernard Lemarié, Conseiller Général, Maire de Caulnes.

Pierre Marzin, Lannion.

REPRÉSENTANTS DES COMMUNES DE + DE 30 000 H. :

Yves Dollo, adjoint au Maire de Saint-Brieuc.

REPRÉSENTANTS ÉLUS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL :

Charles Josselin, Président du Conseil Général des Côtes-du-Nord, Député à l'Assemblée européenne, Maire de Pleslin-Trigavou.

René Régnauld, Conseiller Général, Maire de Saint-Samson-sur-Rance.

Claude Saunier, adjoint au Maire de Saint-Brieuc.

Félix Leyzour, Conseiller Général.

Jean-Claude Coualan, Maire de Le Gouray.

Jean Gaubert, Maire de Pluduno.

Christian Le Vergé, Maire de Ploumagoar.

### FINISTÈRE

#### DÉPUTÉS :

Alain Gérard, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Quimper.

Eugène Bérest.

Marie Jacq, Maire de Henvic.

Charles Mossec.

Jean-Louis Goasduff, Conseiller Général, Maire de Plebervec.

Jean Crenn, Conseiller Général.

Guy Guermeur, Conseiller Général.

Louis Le Pensec, Conseiller Général, Maire de Mellac.

#### SÉNATEURS :

François Prigent, Conseiller Général, adjoint

au maire de Plouenan.

Georges Lombard, Conseiller Général.

Louis Orvoen, Président du Conseil Général, Maire de Moellan sur Mer.

Edouard Le Jeune, Conseiller Général, Maire de Dineault.

REPRÉSENTANTS DES COMMUNES DE + DE 30 000 H. :

Pierre Pennober, Conseiller Municipal de Quimper.

Armand Keravel, Conseiller Municipal de Brest.

Communauté urbaine de Brest

Roger Leprohon, Conseiller Municipal de Brest.

Louis Le Roux, adjoint au Maire de Brest.

REPRÉSENTANTS ÉLUS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL :

Alphonse Arzël, Conseiller Général, Maire de Ploudalmézeau.

Louis Le Calvez, Conseiller Général, Maire de Fouesnant.

Jean Houmairt, Conseiller Général, Maire de Plonevez du Fauo.

Jacques de Menou, Conseiller Général, Maire de Brec de l'Odé.

Pierre Stéphane, Conseiller Général, Maire de Brec de l'Odé.

Michel de Bennetot, Conseiller Général.

André Cheminant, Conseiller Général, Maire de St Remen.

Jean Rohou, Conseiller Général.

### ILLE-ET-VILAINE

#### DÉPUTÉS :

Jacques Cressard, Conseiller Général.

François Le Douarec, Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

Maurice Drouet, Conseiller Général.

Alain Madelin.

Michel Cointat, Ancien Ministre, Conseiller Général, Maire de Fougères.

Jean Hamelin, Conseiller Général, Maire de Dol de Bretagne.

#### SÉNATEURS :

Yves Estève.

Henri Fréville.

Louis de la Forest, Conseiller Général, Maire d'Iroldouar.

REPRÉSENTANTS DES COMMUNES DE + DE 30 000 H. :

Michel Philipponeau, Conseiller Général, adjoint au Maire de Rennes.

Serge Huber, adjoint au Maire de Rennes.

Joseph Cojean, Conseiller Municipal de Saint-Malo.

REPRÉSENTANTS ÉLUS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL :

André Belliard, Conseiller Général.

André Egu, Conseiller Général, Maire de Retiers.

Jacques Pilorge, Maire de Montfort sur Meu.

Jean-François Le Lann, Conseiller Général.

Jean-Baptiste Lebléve, Conseiller Général.

Pierre Le Treut, Conseiller Général.

Emmanuel Portais, Conseiller Général, Maire de La Guerche.

### MORBHAN

#### DÉPUTÉS :

Paul Chapel, Maire de Vannes.

Aimé Kergueris, Conseiller Général, Maire de Plouhinec.

Jean-Charles Cavaille, Conseiller Général, Maire de Noyal-Pontivy.

Loïc Bouvard.

Jean-Yves Le Drian, adjoint au Maire de Lorient.

Yves Le Cabelléc, Conseiller Général, Maire de Plouay.

#### SÉNATEURS :

Louis Le Montagner, Maire de Guidel.

Joseph Yvon, Conseiller Général, Maire de Groix.

Raymond Marcellin, Ancien Ministre, Président du Conseil Général du Morbihan, Président du Conseil Régional.

REPRÉSENTANTS DES COMMUNES DE + DE 30 000 H. :

Yvonne Sauvet, adjoint au maire de Vannes.

Pierre Bernard, Conseiller Municipal de Lorient.

REPRÉSENTANTS ÉLUS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL :

Alphonse Menand, Conseiller Général, Maire de Carentoir.

Yves du Halgouet, Conseiller Général, Maire de Guegon.

Henri Thébaud, Conseiller Général, Maire de Maunon.

Roger Cosquer, Conseiller Général, Maire de Berne.

Joseph Briand, Conseiller Général, Maire de Pleucadec.

Célestin Blévin, Conseiller Général, Maire de Grandchamp.

## MEMBRES DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

Pierre Bébin, U.D.F.O. du Morbihan.

Yves Bécouan, Président de l'Union des Groupements de producteurs de viande de Bretagne.

François Bernard, Vice-président du C.R.E.A.I.

André Bayo, Président de la Chambre des Métiers du Finistère, Président de la C.O.R.E.M.

Roland Borgne, Membre du Bureau de l'Union Patronale Interprofessionnelle des C. du N.

Alphonse Boulbain, Président de la Fédération Rég. des Syndicats d'Initiative et Offices de Tourisme.

Gustave Bourgeois, Président honoraire de la Section Régionale de l'U.N.P.I.

Georges Spard, Membre de la Chambre des Métiers d'Ille-et-Vilaine.

Emile Bridel, Président Directeur Général des Laiteries Bridel.

Victor de Cadonet, Membre du Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons.

Robert Caradec, Union Régionale C.F.D.T.

Jean Chaffrot, Président honoraire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes.

Claude Champaud, Président honoraire de l'Université de Rennes.

Arthur Charles, Membre de la Chambre d'Agriculture des Côtes-du-Nord.

Ella Chemin, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture.

Norbert Cléro, Exploitant agricole.

Paul Collinet, Chef de Service de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, U.D.F.O. d'Ille-et-Vilaine.

Dénise Court, Conseiller Général du Morbihan.

René Dabard, Président de l'Université de Rennes.

Marcel Daunay, Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine.

François Debonnet, Directeur des Usines Citroën, Rennes.

Robert Dachazal, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens.

Michel Denis, Président de l'Université de Haute Bretagne.

Pierre Denis, Membre du Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons ; Section Celtique Université de Haute Bretagne.

Henri Didou, Union Départementale C.F.D.T. du Finistère ; Comité Local des Pêches.

Alfred Duault, Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-du-Nord.

Henri Ducassou, Président honoraire de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie.

Michel Duthoit, Union Départementale C.F.D.T. d'Ille-et-Vilaine.

Félix Florio, Président de la Fédération Régionale du Bâtiment.

Jacques Fortin, Président de l'Union Régionale C.G.C.

René de Foucaud, Vice-président de la Confédération des Cooperatives Agricoles de l'Ouest de la France.

Francis Goger, Représentant des Centres Départementaux des Jeunes Agriculteurs.

Alexis Gourvennec, Président du Comité Economique Agricole Régional des Fruits et Légumes de la Région de Bretagne ; Président de la S.I.C.A. de St Pol de Léon.

Paul Gouverneur, Union Régionale des Syndicats de Transporteurs Routiers.

Alain de Gouville, Vice-Président de l'Union Patronale Interprofessionnelle de Bretagne.

Joseph Guennant, Membre de la F.D.S.E.A. du Morbihan.

Claude Guirillot, Secrétaire Général de l'Union Régionale des Syndicats F.O. de Bretagne.

François Guézou, Président de la Chambre d'Agriculture des Côtes-du-Nord ; Membre de la F.D.S.E.A. des C. du N.

Hypolite Guillard, Président du Conseil d'Administration de la Maison de la Culture de Rennes.

Yves Guillemot, Secrétaire Général du Groupement des Syndicats d'Armateurs de la Pêche Hautaine.

François Jacob, Directeur Général de la Société Anonyme de Crédit Immobilier d'Armorique et de la Société Anonyme d'H.L.M. d'Armorique.

Michel de Kerveoaes, Ancien Bâtonnier.

Yves Le Floch, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.

Rémy Le Lay, Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Maritime du Finistère.

Marcel Le Martelat, Président de la Chambre des Métiers du Morbihan.

Jean-Yves Le Meur, Membre de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Finistère.

Jean-Claude Le Naour, Membre de l'Union Départementale C.G.T. du Finistère.

René Le Poul, Directeur du Lycée Agricole Départemental ; Membre de la C.G.C.

Pierre Le Roy, Administrateur Civil au Ministère de l'Agriculture.

Louis Le Vacon, Administrateur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés d'Ille-et-Vilaine.

Louis Lichou, Directeur Général du Crédit Mutuel de Bretagne.

Gabriel Maggias, Administrateur de la Caisse d'Allocations Familiales du Sud-Finistère.

Joseph Martray, Conseiller Economique et Social.

Pierre Maugendre, Délégué Régional des Comités Départementaux de l'Enseignement Catholique Privé de Bretagne.

Louis Méleuc, Secrétaire Général de l'Union C.F.T.C. de Bretagne.

Gilbert Menier, Délégué Régional des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active.

J. François Mévellec, Président Honoraire de la Chambre Régionale d'Agriculture.

Christian Morvan, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de St Malo.

Bruno Morv, Membre de la Section Départementale de la F.E.N. du Morbihan.

Joseph Noi, Président de l'U.D.A.F. du Morbihan, Conférence Régionale des U.D.A.F. de Bretagne.

Mathéo-Jean Onno, Président de l'Union des Syndicats Bretons de la Saison.

Michel Perroud, Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne.

Daniel Picot, Membre du Comité Régional Breton de la C.G.T.

Marcel Piriou, Secrétaire du Comité Régional de la C.G.T.

Louis Pontais, Administrateur de l'U.R.I.O.P.S.S. de Bretagne.

Claude Porcheron, Directeur de la B.N.P. Président du Comité Local des Banques.

Gilles Possemé, Président de la Chambre d'Agriculture du Morbihan.

Jean Poulet, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper.

Jean Quééré, Membre de la Chambre des Métiers de Saint-Brieuc.

Michel Quessel, Président de l'Université de Bretagne Occidentale.

Berty Raffin Caboisse, Membre de la C.G.C.

Jean Régant, Premier Vice-Président de l'Union des Syndicats Artisans d'Ille-et-Vilaine.

Eugène Rémyly, Député à l'Assemblée Européenne, commerçant.

Louis Rio, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix.

Edouard Rolland, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Finistère.

Yves Rouger, Président de l'Union Régionale Bretonne de l'Environnement.

Jean-Claude Toaser, Président Directeur Général des Fonderies Dupas et Briou.

## BUREAUX

### Bureau du Conseil Régional

**Président :** Raymond Marcellin.  
**Vice-présidents :** Guy Guerneur, Jean Hamelin, Bernard Lemarié, Joseph Yvon.  
**Secrétaires :** René Benoit, Pierre Le Treut.

### COMMISSION DÉLÉGUÉE

**Président :** Raymond Marcellin.  
**Membres :** Guy Guerneur, Jean Hamelin, Bernard Lemarié, Joseph Yvon, René Benoit, Pierre Le Treut, Jean-Baptiste Lelièvre, Michel Cointat, Yves du Halgouët, Eugène Bérést, Louis Orvoan, Loïc Bouvard, Yvonne Sauvet, Louis Le Calvez.



### Bureau de la Comité Economique et Social

**Président :** Claude Champaud.  
**Vice-présidents :** Elie Chemin, Georges Brand, Joseph Martray, Victor de Cadénet, Jacques Fortin, Joseph Niol.  
**Secrétaires :** Jean Poulet, François Guezou, Paul Collinot.  
**Membres :** Denise Court, Gilles Possamé, Louis Méleuc, Alain de Gouville, Félix Florio, Marcel Pirou, Robert Carade.

### COMMISSION DÉLÉGUÉE

Les membres du Bureau plus Roland Borgne et René de Foucaud.



## Commissions des assemblées

### Commission n° 1

#### COMMISSION DES ETUDES, DE LA PROSPECTIVE, DU PLAN ET DES RELATIONS INTERREGIONALES

##### C.R.

**Président :** Jean-Baptiste Lelièvre.  
**Vice-Président :** Eugène Bérést.  
**Secrétaires :** André Egu.  
**Membres :** Michel de Bannetot, René Benoit, Caléstin Bévin, Jean-Charles Cavalié, Roger Cospec, Sébastien Couépol, Jean Crenn, Marie-Madeleine Dienesch, Maurice Drouot, Charles Josselin, Yves le Cabellac, Jean-Yves Le Drain, Roger Lapron, Louis Le Roux, Félix Leyzour, Alain Madelin, Pierre Penober, Michel Philippouneau.

##### C.E.S.

**Président :** Roland Bergne.  
**Vice-Président :** Arthur Charles.  
**Secrétaires :** Bertly Rollin.  
**Membres :** Victor de Cadénet, Robert Carade, Jean Chaffot, Jacques Fortin, Alain de Gouville, Joseph Guastaman, Claude Guériot, Louis Le Yacon, Louis Lichou, Joseph Martray, Marcel Ploas.

### Commission n° 2

#### COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET REGIONAL

##### C.R.

**Président :** Michel Cointat.  
**Vice-Président :** Louis Orvoan.  
**Secrétaires :** Charles Miossec.  
**Rapporteur général du budget :** Loïc Bouvard.  
**Membres :** Jean-Claude Coualan, Jacques Cressard, Yves Estève, Guy Guerneur, Jean Hourmant, Anne Kerigant, François Le Douarec, Edouard Le Jeune, Pierre Marzin, Emmanuel Pontais, René Rignault, Henri Thibault.

##### C.E.S.

**Président :** René de Foucaud.  
**Vice-Président :** François Debonnet.  
**Secrétaires :** Alfred Le Gall.  
**Membres :** André Bénést, Elie Chemin, Marcel Daunay, Henri Ducas, Alexis Gourvenec, Paul Guerneur, François Guezou, Yves Le Floch, Rémy Le Lay, Jean-Claude Le Néour, Jean-François Merville, Claude Porcherot, Eugène Rémy.

### Commission n° 3

#### COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL DE LA PROSPECTION DE LA NATURE, DES SITES, ET DE L'AMÉNAGEMENT DU CADRE DE VIE

##### C.R.

**Président :** Georges Lombard.  
**Vice-Président :** Yvonne Sauvet.  
**Secrétaires :** Pierre Le Treut.  
**Membres :** Jean de Baigneux, Pierre Bernard, Paul Chapel, André Cheminant, Yves Dollo, Henri Fréville, Alain Gérard, Serge Huber, Pierre Jagonet, Armand Kérel, François Lehou, Georges Lombard, Alphonse Ménand, Jacques Piorge, François Pignat.

##### C.E.S.

**Président :** Joseph Niol.  
**Vice-Président :** Francis Bernard.  
**Secrétaires :** Paul Collinot.  
**Membres :** Georges Brand, Denise Court, René Dabard, Robert Decharaz, Michel Denis, Pierre Denis, Michel Durhal, Hippolyte Guhard, Michel de Kervenosel, Gabriel Maggiaz, Pierre Maugendre, Gilbert Menier, Bruno Morv, Michel Perroud, Louis Pontais, Jean Quérel, Michel Quessal, Edouard Rolland, Yves Rouger, Jean-Claude Toscer.

### Commission n° 4

#### COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES ET DES COMMUNICATIONS

##### C.R.

**Président :** Yves du Halgouët.  
**Vice-Président :** Louis Le Calvez.  
**Secrétaires :** Jean-François Le Lann.  
**Membres :** Alphonse Arzel, André Belliard, Joseph Briand, Joseph Cojean, Louis de la Forest, Jean Gaubert, Jean-Louis Goadouff, Jean Hamelin, Marie Jacq, Bernard Lemarié, Louis Le Montagner, Louis Le Pensec, Christian Le Vergé, Jacques de Menou, Jean Robiou, Claude Sauner, Pierre Stephan, Joseph Yvon.

##### C.E.S.

**Président :** Félix Florio.  
**Vice-Président :** Gilles Possamé.  
**Secrétaires :** Gustave Bourgois.  
**Membres :** Pierre Bébin, Yves Becouarn, Alphonse Boulbain, Emile Bridel, Norbert Cléop, Henri Didou, Francis Goger, Yves Guillémont, François Jacob, Marcel Le Martelat, Jean-Yves Le Meur, René Le Poul, Pierre Le Roy, Louis Méleuc, Christian Morvan, Mathéo-Jean Orvo, Daniel Pheol, Jean Poulet, Jean Régent, Louis Rio.

## 2<sup>e</sup> session extraordinaire sur l'emploi

(la première partie de cette chronique est parue dans le Livre IV)

L'ordre du jour de la deuxième réunion extraordinaire sera introduit par deux rapports de la mission régionale. L'un sur « l'évolution économique et sociale en 1977 » souligne les faits marquants de cette évolution. Pour rendre le document plus attrayant, toutes les statistiques ont été reportées en annexes et en tête de chaque secteur d'activité, un résumé encadré résume les évolutions caractéristiques. Cet effort « pédagogique » de la Mission régionale le mérite bien d'être souligné.

Le deuxième document donne la situation de l'emploi à la fin du premier semestre 1978, ainsi que les chiffres disponibles au 15 août, donc la plus actualisée possible.

### AIDE-TOUT...

Actualité sous cette deuxième session extraordinaire des 5 et 18 septembre, y donnera la session extraordinaire d'automne de l'EPR.

Nous reviendrons sur les principaux dossiers à l'ordre du jour dans notre prochaine chronique. Contentons-nous ici d'un rapide tour d'horizon.

Comme la loi en fait obligation, le préfet présentera le bilan d'exécution du VII<sup>e</sup> Plan en 1977 en ce qui concerne les équipements publics. Cet exercice apparaît toujours assez fastidieux, il permet pourtant de connaître le montant des investissements correspondant aux subventions et donne souvent des informations physiques sur les réalisations.

Le préfet demande d'autre part l'avis de l'EPR sur une nouvelle clé de répartition des crédits d'études d'aménagement et d'urbanisme alloués par l'Etat, elle sera à 80 % alloués sur la population totale des départements, à 10 % sur le nombre de communes du littoral, logiques de réaliser leur P.O.S. (Plan d'occupation des sols), à 10 % sur un troisième critère tenant compte de l'effort consenti par chaque département.

### PREVOIR DÉJA LE BUDGET DE 1980

Comme l'an passé (c'était alors la première fois), les orientations du budget de la région en 1979 seront précisées dès cette session d'automne. Préparé par le même « groupe ad hoc » (C.R.-C.E.S.-Mission), le rapport aboutit à proposer une fiscalité de 40 francs par habitant contre 38 F au dernier budget, alors que la loi de finances pour 1978 avait porté le plafond à 45 F (1).

Cette augmentation modérée de la pression fiscale permet de préserver un « volant de sécurité » pour l'avenir. A partir de 1980 en effet on passera des problèmes difficiles : les charges d'emprunts ne seront plus compensées par le remboursement des avances faites aux Télécommunications, l'emprunt promis au syndicat mixte Brest-Iroise pour la cale de cadout n° 3 apparaîtra dès 1979, enfin l'accélération de la consommation des crédits inscrits sur les budgets antérieurs va entraîner une mobilisation plus rapide des emprunts.

Sur la base de 40 F les ressources propres atteindraient 124 millions ; les dépenses obli-

gatoires en absorberont 51, les politiques nouvelles (notamment les ports, le tourisme rural, l'optimisation) 14,5 et la poursuite des politiques régionales 106 soit au total de 171,5 millions.

Pour compléter il faudrait 47,5 millions d'emprunts ; le préfet pour sa part suggère pourtant de ne pas dépasser 35 millions ! Il faudra donc définir des priorités.

### DES CHOIX DELICATS

En septembre, des choix seront également à faire pour répartir les 4,7 millions qui restent disponibles ; en effet les demandes de subventions atteignent 10,7 millions.

C'est ce dossier des politiques régionales que nous servons notamment pour le mois prochain.

...

Un dossier se présente particulièrement délicat, celui de l'implantation d'une centrale nucléaire en Bretagne. Comme nous l'avons rapporté (2), il s'agit non du principe mais du choix d'un site parmi les cinq retenus sur le littoral breton : Erdeven, Tréguennec, Plogoff, Ploumouquet, Guimeraec.

Pour chaque site le préfet présente la structure géographique et économique de la région, la zone d'impact locale et régionale, la fréquentation touristique. Il joint au dossier les études préliminaires de l'E.D.F. (Electricité de France), les études écologiques du C.O.B. (Centre océanologique de Bretagne), et de l'Université de Brest, les études hydrologiques de l'ISTPM (Institut scientifique et technique des pêches maritimes).

En attendant la centrale nucléaire bretonne, l'énergie arrivera de la future centrale de Flamanville. Depuis le premier juillet et jusqu'au 10 octobre le dossier du tracé des lignes haute tension est à la disposition du public dans les préfetures et mairies concernées, de Flamanville à Domloup près de Rennes.

Fin juin, tous membres de l'EPR Michel Cointat, Claude Champaud et Jean Rouyer ont annoncé au Club de la presse la création d'un *secteur Bretagne de la SFEN* (Société française d'énergie nucléaire). L'objectif est « d'avoir la pollution de l'information, la pollution des aspects et de bien poser le problème en termes d'aménagement du territoire pour régions concernées ». Ils ne manquent pas de faire valoir leurs arguments au cours des débats.

septembre 1978

## « Ajouter de la valeur économique à la Bretagne »

(Raymond Marcellin)

Comme elle l'avait fait pour remplacer René Pleven, le 24 avril 1976, la majorité n'a présenté qu'un seul candidat pour succéder à André Colin décédé le 29 août.

### DIRE ET REDIRE

Tous les dossiers et les débats des sessions de septembre ont été une source de réflexions pour ceux qui répondent à l'invitation du président de la République, lancée lors du XV<sup>e</sup> anniversaire de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), le 14 février dernier : « Je réunit à la fin de l'année 1978, une conférence nationale de l'aménagement du territoire ouverte à tous ceux qui, dans leur région, dans leur commune, dans leur entreprise, souhaitent faire des propositions concrètes et souhaitent participer à la mise en œuvre de cette politique. La nouvelle politique d'aménagement du territoire a besoin, en effet, du concours des Français. Elle concerne directement leurs conditions de vie quotidiennes, leur niveau de vie, leur cadre de vie... » (4).

Curieuse phrase, elle dit que depuis quinze ans cette pratique aurait dû être normale pour la DATAR ! Ou bien n'a-t-elle jamais voulu entendre les « propositions de ceux qui souhaitent participer », car ces propositions n'ont pas manqué ! Il faudra les redire une nouvelle fois !

La venue du nouveau député André Champaud le 6 juillet à Rennes a surtout été ponctuelle de redites, elle aussi ; ce qui a déçu des « auditeurs » tant chez les élus que chez les socio-professionnels, commissions déléguées du C.R. et du C.E.S. ayant eu leurs contacts de façon bien distincte.

(1) *Annuaire Magazine* n° 97, février 1978, page 8.  
(2) *Annuaire*, n° 102-103, juillet, août 1978, page 12.

(3) Jean Rouyer venait cependant d'annoncer sa démission du C.E.S. en signe de solidarité avec Henri Ducasse. Celui-ci a été condamné le 13 juin pour avoir « profané », sur un marché de construction au port de pêche de Lorient, son poste de président de Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan ; mais il a fait appel, soutenu par le bureau de la Chambre régionale de commerce et d'industrie dont Jean Rouyer était président, avant de démissionner suite de ce procès, pour la même raison.  
(4) Cette conférence nationale sur les 5 et 7 décembre à Vichy. Elle sera précédée d'une consultation nationale. Lancée dans la seconde semaine de septembre, cette-ci prendra une double forme : un questionnaire (inventaire) spécial de la « lettre de la DATAR », diffusé à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires et un sondage.

Raymond Marcellin est devenu à Saint-Brieuc le 18 septembre troisième président du Conseil Régional (C.R.) de Bretagne. Après avoir rapporté de cette élection,

nous évoquerons rapidement la deuxième session extraordinaire de l'Établissement Public Régional (E.P.R.) ou le Comité Économique et Social (C.E.S.) a réclamé une troisième réunion extraordinaire, pour lui seul, puisqu'il n'a pas été suivi par le C.R. Enfin nous achèverons de présenter l'ordre du jour de la session ordinaire d'automne (1) avec le dossier des politiques régionales.

#### PREMIÈRE BANDERILLE

Hommage à d'abord été rendu au président André Colin. Au C.E.S. pourtant, Claude Champaud n'a pu s'empêcher de souhaiter une meilleure collaboration avec le futur président.

Au C.R. l'éloge du défunt prononcé avec beaucoup de délicatesse par Jean Hamelin fut écouté debout. Le préfet s'y associa ainsi que Louis Le Penac au nom des socialistes « bien que nos opinions ne se sont pas rencontrées ».

Quelques instants plus tard, après que François Le Douarac eut présenté la candidature de Raymond Marcellin, Louis Le Penac annonce que les 13 associations voteraient pour Jacqueline Desouches « particulièrement assidue depuis la mise en place du C.R. ». Avant même que d'occuper son fauteuil, le futur président recevait ses premiers banderilles, mérités par son absentéisme passé. Quant aux communistes, sur six, cinq étaient présents, les rassemblés leurs voix sur Louis Le Roux qu'avait présenté Félix Layzour « parce qu'il fut le premier communiste au C.R. ».

Ronan Le Prohon ayant voté blanc et un bulletin étant nul, Raymond Marcellin recueillit donc les 47 voix de la majorité, 72,3 % des suffrages exprimés, soit la même pourcentage que René Fievet pour sa première présidence, mais moins qu'André Colin (80,56 %) : il est vrai que l'opposition s'est étoffée (2).

Pour la première fois en tout cas, le C.R. de Bretagne n'est pas présidé par un Breton de naissance; les 32 ans de charge électorale confiée par des Bretons ne lui ont toutefois « adossés » sans réticence Raymond Marcellin.

Pour compléter le bureau, René Benoît fut élu par 47 voix également, l'opposition refusant de prendre part au vote; il remplace comme secrétaire André Gon. A vrai dire le bureau est toujours incomplet puisque le cinquième siège de vice-président voté « pour l'opposition » le 10 février 1975 (2-a), reste vacant.

#### VERS UNE 3e SESSION EXTRAORDINAIRE

Avec son premier discours, Raymond Marcellin a lancé une expression neuve pour un objectif permanent : « il nous faut apporter de la valeur économique à la Bretagne ». Agriculture, agro-alimentaire, pêche, aquaculture, marine, industrie, artisanat, tertiaire... tous les secteurs d'activité ont été évoqués. L'ancien ministre de l'Aménagement du territoire et du plan s'est montré sévère vis-à-vis de ce qui est devenu la politique de réajustement des régions : « la loi régionale de 1972 a mis en place sur tout le territoire les mêmes institutions et les mêmes sources de recettes dans chaque région... Pour que notre région devienne une zone économique

à part entière, le gouvernement doit nous aider à déclencher une série d'actions convergentes dans tous les secteurs de l'économie ». Le président a insisté sur cette nécessité de « plans particuliers de développement » secteur par secteur, plutôt que d'un plan global.

Se concluant aura combié d'aise Claude Champaud : « Notre très actif président du C.E.S. a fait une proposition analogue »; mais le compliment fut vite ramené à une dimension modeste : « cette proposition rejoint, quant à son idée centrale, celle que j'avais faite en 1975 ».

Au C.E.S., Claude Champaud avait en effet repris l'idée de Charte Industrielle lancée par lui en janvier à partir d'un projet de loi du Sénat déposé en Juin 1977 : « L'aménagement du territoire, né dans une période de croissance, est devenu partiellement vidé de sa substance; à nous d'avoir des idées sur d'autres bases ».

Aussitôt dit, aussitôt fait, le C.E.S. confia la préparation du contrat régional de développement économique et social de la Bretagne » à une commission ad hoc qui se réunit le soir même du vote, le 5 septembre.

Dans sa résolution finale, le C.R. « demande au gouvernement une rapide relance du volume des investissements publics particulièrement assidue depuis la mise en place du C.R. ». Avant même que d'occuper son fauteuil, le futur président recevait ses premiers banderilles, mérités par son absentéisme passé. Quant aux communistes, sur six, cinq étaient présents, les rassemblés leurs voix sur Louis Le Roux qu'avait présenté Félix Layzour « parce qu'il fut le premier communiste au C.R. ».

Ronan Le Prohon ayant voté blanc et un bulletin étant nul, Raymond Marcellin recueillit donc les 47 voix de la majorité, 72,3 % des suffrages exprimés, soit la même pourcentage que René Fievet pour sa première présidence, mais moins qu'André Colin (80,56 %) : il est vrai que l'opposition s'est étoffée (2).

#### LES SYNDICATS APPROUVÉS

« Contrat, très bien, dit Charles Joselin, mais entre qui et qu'un gouvernement qui n'a pas le pouvoir de planifier une région, qui n'a pas de moyens d'agir ? » Il proposa un amendement (rejeté par la majorité) pour des études sur l'emploi et le capital des entreprises, ainsi que sur l'appel aux élus locaux. Louis Le Roux avait déjà ironisé : « cette idée de plan de développement est une tarte à la crème, un nouveau slogan. Le 7e plan n'existerait-il donc plus ? ».

Le débat du 18 septembre au C.R. fut on ne peut plus fourni puisque en quatre heures, l'on entendit 23 interventions plus ou moins répétitives. Chacun ajoutait un aspect : Jean Hourmant la gravité du travail temporaire et des intérimaires, Pierre Jagoret la téléphonie, Jacqueline Desouches l'élevage du porc, etc.

Pour Eugène Béréal : « si la Bretagne est en tête du chômage elle l'est aussi pour l'Espagne, la loi doit lui permettre d'an-bénéficier ».

Alain Madelin prit des exemples dans d'autres régions, Sébastien Couapel et Charles Joselin, Alphonse Arzel et Serge Hubert... firent eux aussi des propositions pour surmonter cette crise de l'emploi qui avait motivé la 2e réunion extraordinaire.

Dans la tribune du public, il y avait d'ailleurs au le matin quelque cent élus socialistes et communistes auxquels s'étaient joints une délégation de Plouc-sur-Lié pour des problèmes scolaires.

Les communistes avaient déjà le samedi 16 fait une manifestation devant la préfecture de Saint-Brieuc où se déroulerait la séance du C.R. et le lundi 19 les maires socialistes des grandes villes de Bretagne tirent une conférence de presse à la mairie, face à la préfecture.

Au C.E.S. le débat avait été beaucoup plus bref avec une dizaine d'intervenants. Mais, fait significatif, un amendement présenté par les syndicats de salariés C.G.C., C.G.T., C.F.D.T., F.O., F.E.N. (la C.F.T.C. était absente de la séance) fut adopté par l'assemblée (28 pour 15 abstentions), et réuni à la résolution finale.

#### CARROUSSEL A NIVEAU OU ÉCHANGES

Les ressources disponibles pour la DM 1 (décision modificative n° 19) au budget 1978 s'élevaient à 4,7 millions de francs. Un passé l'EPR disposait alors de 1,2 millions; l'écart signifie d'une part que l'augmentation des recettes de 1977 a été plus forte que la réalité qu'en 1976 (ou les cartes grises) et permis de conduire totalement notamment dépassé largement les prévisions et d'autre part que la presque totalité du disponible n'est affectée dès le budget primitif 1978.

Sur une dizaine de sites, plus des demandes de subventions communales atteignent 10,7 millions. C'est un peu présente le rapport des « politiques d'urgence » que nous ouvrons aujourd'hui en ce début d'année dans les querelles budgétaires.

S'agissant tout d'abord des infrastructures routières, il n'y a pas d'argent à attribuer mais des options à préciser. Ainsi sur les itinéraires du programme routier régional (3) faut-il, entre deux routes passantes, aménager les caniveaux à niveau ou les doter d'un échangeur ?

Si la deuxième hypothèse était retenue, cela entraînerait la construction d'une douzaine d'échangeurs type « losange », soit un coût de 30 millions. L'EPR ayant décidé un taux exceptionnel de 80 % de subvention pour ce programme régional, il lui faudrait accorder 18 millions supplémentaires dans l'avenir, donc augmenter les dotations annuelles ou dépasser le délai prévu 1974-1980.

A Rennes, le Conseil Général attend une décision de l'EPR concernant la route nord entre les routes de Brest et de Fougères. Mais en réalité cette rocade fait partie intégrante de l'axe Nantes-Rennes-Caen du Plan Routier Breton; pourquoi l'EPR interviendrait-il ?

Il est possible par contre que soit intégré au programme routier régional de Rennes-Redon un meilleur accès à la zone portuaire de Redon, comme l'axe Lorient-Roscoff a été prolongé jusqu'au port; il en résulterait 14 millions de travaux à financer.

#### A GUCHET OUVERT

459 000 francs sont demandés par le district de Fougères dans le cadre de la réalisation de l'axe Lorient-Roscoff, d'une deuxième tranche du marché sanitaire de l'Aurumière. La capacité du marché agricole serait portée de 352 à 526 places permettant alors des transferts d'animaux sans du marché existant au nouveau, ainsi que l'accueil d'une offre potentielle d'animaux répondant aux critères sanitaires.

clinc porteurs du mandat d'un collègue. Est-ce le confort ambiant qui les y incitèrent ? Beaucoup d'intervenants parlèrent en tout cas très longuement au risque de lasser l'attention et diluer la vigueur de leurs propos.

« Ber ha c'hweg, je serai court et précis » annonce Alphonse Arzel, sans l'être; puis l'expression bretonne de son « pays », devenue la devise des orateurs ? Le président Raymond Marcellin suggéra bien de tenir les horaires mais il laissa totale liberté. Il n'inter-vint que pour empêcher la prise de parole spontanée, par exemple de Louis Le Penac dès le début de séance, « dans une telle assemblée on ne prend pas la parole, on la sollicite ». « Quel Président sommes, bougonna l'interrompu, nous ne sommes pas plébe Beauvois ! » (2).

#### PILOGOFF PAR 72 CONTRE 34

A partir de 14 signatures recueillies au C.E.S. 22 au C.R. le scrutin sur le choix d'un site pour l'implantation d'une centrale nucléaire en Bretagne, se fit par scrutin public sur appel nominatif (3).

Le résultat : site de Plogoff, était connu d'avance; les votes permirent seulement de compiler les voix. Il fallut toutefois auparavant l'entendre les prises de position, connues elles aussi depuis longtemps, confortées seulement par quelques arguments actualisés.

Au C.E.S. le 12 septembre, sept orateurs plaideront contre le choix d'un site, voire contre le nucléaire, quatre, dont le préfet, rappelleront les raisons favorables. Au C.R. le 25, au préfet ne s'associeront que deux intervenants, six développant les arguments contre.

Déjà au C.E.S. la tribune du public était un peu garnie, mais au C.R. elle était pleine d'une quarantaine de citoyens dont certains avaient vécu l'avant-veille la manifestation de Brest. A l'extérieur, devant la préfecture, quelques banderoles étaient déployées. Armand Keraval écrivait un moment que « des gens ne pouvaient rentrer ». « Que l'on fasse rempailler les tribunes » ordonna Raymond Marcellin; mais comme elles étaient pleines cela ne changea rien.

Ceint de son écharpe, le maire de Plogoff, Jean Marie Kerloch, attendit le verdict. Michel Phipponneau puis Louis Le Penac demandèrent qu'il fut entendu. Il ne le fut pas en séance plénière mais successivement par deux commissions qui rapportèrent sa demande « que la population soit informée ».

Elle connaissait le choix du C.E.S. 28 voix pour Plogoff contre 13, une abstention et cinq refus de participer au vote. Elle allait vite apprendre les prises de position du C.R. : 44 pour, 21 contre et cinq abstentions (4).

Rien n'est définitivement joué bien sûr; le Conseil général du Finistère donnera son avis à son tour, mais la décision reste au gouvernement. A défaut de Plogoff, celui-ci n'aura d'ailleurs pas l'avis des assemblées régionales sur d'autres sites; elles n'ont, en effet, prononcé qu'un seul nom alors que le préfet demandait de « lui indiquer l'ordre de priorité dans lequel vous accordez aux différents sites ».

#### CENTRALE OU STAGNATION

Le vote final avait été précédé tant au C.E.S.

qu'au C.R. par des votes sur des amendements défendus au cours des débats.

D'emblée la commission n° 3 du C.E.S. présidée par Joseph Niol avait « estimé que l'accord donné sur le choix du site implique de toute évidence l'accord sur le fond. La commission s'y refuse. Elle demande le renvoi du dossier et un nouveau débat sur le fond ». Cet amendement ne recueillit que 15 voix, contre 28 et 4 abstentions.

Pierre Laurent avait pourtant déployé le maximum d'énergie pour faire entendre les raisons présentées au Syndicat Intercommunal de Saint-Renan et regroupées dans un rapport : « ar greizon ha ni » (la centrale et nous). Outre les aspects de santé, sécurité, écologie, la question était abordée sous l'angle de la nécessité : « le dossier n'est pas noir, même l'EDF ne s'engage pas sur cette nécessité. Le dilemme « centrale ou stagnation » n'est qu'un épouvantail pour nous endormir ».

« Je suis endormi, c'est vrai, reconnut Yves Bécoum, car je n'ai pas la compétence technique; mais je fais confiance aux savants. Éleveur de jorcs, je sais que les besoins en énergie seront énormes et l'accepte de prendre des risques comme l'accepte chaque jour le risque d'être électrocuté ».

Les représentants des syndicats de salariés prirent tous arguments de leur non-présence en 1975 pour se sentir non-engageés par la décision d'alors. Marcel Pirou et Bruno Morv relançaient l'idée de « la marémotrice du Mont St Michel », Robert Caracac suggéra de « faire une pose de trois ans dans le nucléaire » Henri Didou, appuya le document de la SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la Nature en Bretagne) distribué en séance à la demande du Président et suggérant « de faire preuve d'esprit d'indépendance et d'initiative en engageant la Bretagne, une fois n'est pas coutume, dans un programme hardi de développement des technologies douces, décentralisées et non polluantes ».

Pierre Denis se plaça sur un tout autre registre : « une centrale ne pourra se faire qu'imposée et protégée par la force armée; je ne veux pas être contre le peuple breton avec les CRS... je veux vivre ». « Moi aussi je veux vivre, enchâssa Claude Champaud, mais pour assurer le développement de la Bretagne il n'est plus possible de différer. Dire oui n'est cependant pas un sésame pour se confier au tout nucléaire et renouveler l'esprit du tout pétrole ».

Cela ne saurait être, précisa le préfet : « l'énergie nucléaire en l'an 2000 ne dépassera pas 50 % de la production ». Puis il reprit point par point tous les arguments réjetés pour le refus ou réduire leur importance, « pour la Bretagne, ce n'est pas un drame, c'est une chance à saisir ».

Joseph Martray eut le mot de la fin en faisant joindre un amendement au rapport adopté : « que soit mise en programme une étude approfondie sur les plans physique, biologique, économique, des conséquences d'une centrale nucléaire à Plogoff ».

#### DES RETOMBÉES... EN EMPLOIS

Au C.R. Michel Phipponneau, commençant par un constat original : « l'opinion bretonne ignorait un constat original : « l'opinion bretonne se passionne pour la décision que nous allons prendre ». Aussitôt il édicta une sévère cri-

tique du gouvernement : « il cherche à faire couvrir une opération qu'il veut imposer par les élus régionaux eux-mêmes. En régime colonial, ce système est celui du caïdat; mais comme le caïd local est peu disposé à vendre sa commune pour le plat de lentilles de la tarte professionnelle, on recourt aux amis régionaux que nous sommes pour avaliser la décision de la puissance colonisatrice ».

En conclusion, il déposa un amendement que Jean-Yves Le Dran présenta : « les élus sont pipés; il faut refaire un vaste débat à l'assemblée nationale sur l'opportunité de poursuivre la politique tout-électrique — toute nucléaire mise en place en 1974 ». Pierre Béréal avait insisté pour regarder l'avenir avec des yeux neufs. L'amendement socialiste fut repoussé par 45 voix contre 21 et 5 abstentions. Ronan Le Prohon avait subtilement argumenté dans le même sens : « on peut refuser tous les sites et plus tard reprendre le débat au fond; pour l'instant on a manipulé le C.R. ».

Au nom des communistes, Louis Le Roux, présente un autre amendement : « puisque les centrales ne sont pas sûres, puisque leur type actuel ne correspond pas aux besoins d'une région, refusons-les »; il recueillit les 21 voix de l'opposition contre 48, la majorité.

Avec le préfet qui renouvela son argumentation favorable, et Jean Hourmant qui se déclara « prendre pour Bretonis d'une nouvelle centrale nucléaire », seul Guy Guermeur s'affirma franchement pour, lui qui avait toutes les raisons d'être contre, Plogoff étant dans sa circonscription électorale. Il n'en fit pas moins adjoindre un sérieux amendement à la décision finale, réclamant « pour la population : l'information objective qu'elle attend, la possibilité de s'exprimer sans restriction, les retombées en emplois et en équipement ».

Dans leurs rapports de commission, Jean Poitier et Joseph Malléjac avaient insisté sur ces aspects, en réclamant, le premier que « des entreprises créatrices d'emplois, induites ou non, soient implantées dans la région choisie », le second que « tout soit mis en œuvre pour assurer l'intégration de ce grand chantier dans l'économie régionale ».

#### CE QUI EST EXCESSIF NE COMPTE PAS

En réclamant une « information objective » Guy Guermeur rejoignait d'autres intervenants à l'expression plus mordante, auxquels le préfet dut s'efforcer.

Déjà, devant le C.E.S. il répondit à la critique que les documents n'ont pas été remis aux premiers intéressés, les élus cantonaux et municipaux : « il faut bien suivre un ordre; les dossiers seront remis après votre choix au département puis à la commune; il est logique également que les études soient reprises de façon plus fines sur le site retenu et leurs résultats seront également communiqués ».

Le préfet fut piété à partie de façon beaucoup plus incisive par Jacques Fortin : « les études que l'on a ne sont pas les authentiques ». Au C.R. Michel Phipponneau qualifia la documentation remise aux assemblées de « tendancieuse, truquée avec la complicité de l'administration préfectorale ». Et de dénoncer la « censure d'une expression » selon l'EDF « qui avait disparu du rapport primitif du C.O.B. ».

Ronan Le Prohon porta « un document trafiqué » tandis que Jean-Yves Le Dran accusait

demandes venues des cinq départements, sur lesquelles le comité se prononcera lors de sa prochaine réunion d'octobre.

Dès leur première année d'exercice, les trois organismes de la Charte se heurtent à la lourdeur des procédures : une remise en cause s'impose qu'il ne sera pas aisé ni de définir, ni de mettre en place.

N'y a-t-il pas non plus une certaine ambiguïté quant aux compétences ? Par exemple devant un projet d'équipement le conseil culturel fait part de ses remarques à l'EPRI, le CES donne son avis, le CR décide mais « co-voitamment » avec l'Etat, ce sont les termes mêmes de la Charte.

Cela est normal puisque l'Etat donne autant que l'EPRI, mais le Ministre de la Culture et de la Communication a donc la possibilité de bloquer un projet estimé souhaitable et réalisable par le Région.

#### DEUX ECUELS A EVITER

La « commission itinérante » (10) du C.R. a pu voir un échantillon assez complet d'actions intéressantes en tourisme rural pour faire des propositions aux assemblées. Il est intéressant de souligner que le rapport du Préfet reprend les conclusions de la commission tout en proposant des règles précises d'intervention.

L'EPRI pourra donc définir une politique de développement du tourisme en Bretagne Intérieure dès 1979. La commission arrive déjà l'attention sur deux écueils à éviter : d'une part venir seulement apporter un complément de crédits à un maître d'ouvrage puisant qui aurait déjà décidé de lancer un projet, d'autre part inclure involontairement de petites communes à entreprendre des travaux qui les mettraient ensuite devant des difficultés financières.

Avec les ports de commerce et le tourisme rural, l'hospitalisation est la troisième politique nouvelle qui devrait entraîner des investissements dès 1979.

Il ne s'agit pas de se méfier du Plan Médico Hospitalier sur lequel le Préfet fait le point comme il l'avait fait en janvier (11). Il s'agit d'un effort mené par l'EPRI lui-même qui pourrait être essentiellement d'aider à la modernisation des bâtiments vétustes, leur mise en conformité avec les règles de sécurité.

Un chiffre de participation est lancé : 3 à 5 millions, pour un taux de 20 % comme c'est le cas pour les travaux d'humanisation aidés par l'Etat.

Au fonds d'intervention pourrait être ajouté à la DM 1 de 1978 un crédit de 1 million pour le centre régional de formation d'apprentis (secteur mécanique) d'Auzulac (Dinan) et l'antenne marine du centre d'initiation à l'environnement de Lognonne-Daoulas ; vaudrait s'ajouter pour 1979 cette fois le centre de formation d'apprentis du bâtiment de Saint-Brieuc-Périm.

#### INTERESSER LES PAYS ARABES

C'est un crédit supplémentaire de 700 000 francs qui est sollicité au chapitre des Etudes et tout d'abord pour les « rencontres internationales de l'Ouest : échanges et coopération sur les technologies marines ».

Décidée le 15 octobre 1972 à la conférence interrégionale de Fontevault (12) cette « semaine » devait d'abord se tenir en ce mois d'octobre ; peu à peu le projet a été

amplifié, notamment pour y intéresser les Pays Arabes, et les rencontres sont désormais programmées pour la première quinzaine de mai 1979.

Les « études » proprement dites concernant le développement de la conchyliculture en bain du Mont-Saint-Michel et en France,

Le quatorzième bordereau concerne enfin la Recherche, pour laquelle 1,8 million a été inscrit au budget 1978. Mais le groupe de travail chargé d'élaborer une politique efficace a estimé le 12 juin dernier qu'il fallait d'abord réunir les interlocuteurs intéressés.

Un colloque régional sur la recherche devrait donc se tenir en fin d'année avec les représentants des pouvoirs publics, des universités et des organismes de recherche publics et privés de la région.

Quelques projets d'études sont cependant soumis aux assemblées : altération organoleptique du saumon fumé, et méthodes d'analyse bactériologiques rapides des produits alimentaires (les deux études devant être réalisées par l'ADRIA), et une autre dans le cadre d'une « action thématique programmée » (A.T.P.) du CNRS, sur les « observations du changement social et culturel dans l'Ouest » depuis un quart de siècle. Pour cette dernière action il est demandé à l'EPRI une subvention de 170 000 francs.

novembre 1978

## LA CENTRALE ET LE COFFRE-FORT

La 3<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Etat-Bretagne, proposée par le Comité Economique et Social (C.E.S.) (1), n'aura pas lieu cette année.

Le C.E.S., en effet, devait arriver à la fin de son mandat de cinq ans et voulait auparavant mettre au point une Charte Industrielle. Le 29 septembre une circulaire du Premier Ministre, télégraphiée par le Ministre de l'Intérieur aux Préfets, transmise par les Préfets aux Présidents, annonçait la prorogation de l'échéance ; afin de préparer « les modifications qui s'imposent ». Les membres actuels conservent leur mandat pour une sixième année ; faudra-t-il redire un bureau en cours d'année ? La question est posée.

Est-ce un signe avant-coureur d'une remise en question de la loi de juillet 1972 qui instituait les EPRI ? et dans quel sens se feront les modifications sollicitées par les régionalistes ? Les devins pessimistes sont plus nombreux que les autres.

Le Président de la République précisera-t-il ses intentions à la conférence sur l'aménagement du Territoire, à Vichy les 6 et 7 décembre ? C'est peu probable !

X

#### UNE AUBE NOUVELLE

Mais, nous l'avons dit le mois dernier, la session ordinaire d'automne a bien d'autres dossiers à l'ordre du jour. Nous avons déjà vécu les débats du C.E.S. à leur sujet, nous attendons ceux du C.R. pour en rendre compte.

La 2<sup>e</sup> réunion extraordinaire de l'EPRI, aura du moins révélé la réelle participation des syndicats de salariés au C.E.S. alors qu'ils l'avaient longtemps boudé, la volonté du nouveau président du C.R. de travailler en liaison et en étroite coopération avec le président de notre C.E.S. ».

(1) *Armor Magazine* N° 104, septembre 1978, page 10. (2) *Se Méfier* aux numéros d'Armor : 62, 74, 77, 80, 86, 96, 100. (3) *Ce programme régional* comprend cinq axes fondamentaux : Lorient-Roscoff, Guérogamp-Carheil, Saint-Malo-Ploërmel, puis une partie de Rennes-Nedon et de Châteaubriant-Pointe-aux-Lions. (4) *Armor Magazine* N° 101, juin 1978, page 12. (5) *Armor* N° 94, novembre 1977, page 8. (6) *Armor* N° 92, mai 1978, page 21 et ses références. (7) Le dossier est porté sur M. Barazer, natif de Collobrières travaillant à Paris, le fait qu'il parle breton n'est en soi pas important. (8) Les diverses entreprises à nos chrysoles ont été rappelées dans l'Armor N° 90, juillet-août 1977, page 11, notes 8-12. (9) Somme d'Inzacc-Lochrist (forges d'Heuland) - Maisons de Pays à Pont Abbé, Daoulas, Lognonne et Mézères-sur-Couesnon. (10) *Armor Magazine* 102, juillet-août 1978, pages 11 et 12. (11) *Armor* N° 97, février 1978, page 10. (12) *Armor* N° 96, décembre 1977, pages 8 et 9.

L'EPRI avait accordé une subvention aux taux de 27 % pour la première tranche ; le taux serait donc conservé pour participer au financement des 1 700 000 francs de l'opération.

En janvier le CR avait souhété réexaminer la politique foncière de la région (4). Le préfet, à la suite des conclusions d'un groupe de travail, fait de nouvelles propositions : limiter les subventions aux seuls départements, étendre l'intervention de l'EPRI aux périmètres sensibles de l'intérieur en plus du littoral, diminuer le taux de subvention le rendement de la taxe d'espaces verts étant en progression, de verser les subventions « à guichet ouvert » au fur et à mesure de la présentation des demandes, transformer le groupe de travail en une commission régionale permanente chargée de suivre la politique de protection du littoral breton et de coordonner l'action des intervenants.

Dès 1978 en tout cas le Finistère, ayant consommé tous ses crédits et ayant de nouveaux projets tout prêts, sollicite une subvention de 300 000 francs.

Ce sont aussi deux îles du Finistère, Ouessant et Molène, qui devaient recevoir chacune 200 000 francs pour leurs ports. La décision en effet avait également été prise en janvier (4) : il fallait revoir les diverses participations et ne pas arriver à subventionner à 100 % des projets qui riquieraient alors de prendre une amplitude exagérée.

Par ailleurs 860 000 francs sont sollicités pour participer à la construction d'un bateau assurant la liaison entre Quiberon et les îles d'Hoùat et Hoëdic. L'EPRI avait intervenu en faveur de la liaison Breest-Ouessant-Molène et Lorient-Groix.

#### POUR UNE FORME DE CAUTION

Au cours de la discussion sur le financement de collèges en janvier (4), avait été suggérée une réévaluation des subventions de l'EPRI en fonction de la réévaluation des marchés, ainsi que les aides et travaux supplémentaires, comme le fait l'Etat lorsqu'il est maître d'ouvrage.

Le crédit supplémentaire à prévoir pour les collèges de Daoulas, Pléne-Jugon, Pouldu-Ménez et Vitré s'élevaient à 2,07 millions.

Après une vigoureuse diatribe contre le cautionnement de prêts aux entreprises, (5) Yves Esbève avait paradoxalement fait voter en janvier un amendement pour que soit créé un groupe d'experts.

Celui-ci propose de limiter la caution de l'EPRI aux entreprises bénéficiant de la prime régionale à la création d'entreprises. Le plafond de la prime est de 80 000 francs, celui de la caution serait de 50 000 francs par entreprise.

Un crédit de 250 000 francs serait voté pour constituer un fonds de garantie qui serait constitué auprès de la SDN (société de développement régional) de Bretagne. Le CR devra se prononcer après l'avis du CES.

Début juillet le Comité d'industrialisation du C.R. avait examiné 16 demandes de cette prime régionale à la création d'entreprises et retenu 11 dossiers. Les 180 000 francs ainsi accordés doivent concourir à 13 millions d'investissement ou, en terme d'emplois, 350 postes, dont 200 pour une entreprise de confection à Malac.

Ce même 3 juillet la Commission Délégue du CR a donné avis favorable à l'attribution d'une subvention pour la construction d'une usine-reliée à Quimper.

Enfin elle a entendu un rapport de Quast-Atlantique sur la mise en place de la « cellule de Lorient », financée par l'EPRI et qui est chargée de trouver en Grande-Bretagne des investisseurs et des donneurs d'ordre pour des entreprises bretonnes-soi-traitantes.

#### L'AVENIR SUR LA MER

C'est aussi une réévaluation que l'EPRI pourrait appliquer en faveur des dragages du Gouët et de Corveau (Gourin), dans le cadre de sa politique d'aide à l'accroissement des ressources en eau par les barrages.

L'EPRI devra dire encore s'il envisage de financer de nouveaux travaux de protection des lieux habités contre les crues : le Préfet propose d'y consacrer 20 millions en 5 ans, sur la base d'un taux d'aide de 30 %.

La politique Mer et façades maritimes regroupe plusieurs actions. Tout d'abord l'aide au renouvellement de la flotte de pêche artisanale pour lequel un crédit de 1,2 million a été inscrit au budget 1978. Depuis, le régime des aides de l'Etat a été modifié, l'EPRI doit donc redéfinir son mode d'intervention.

Pour la pêche hauturière, une aide de 5 % est demandée à l'EPRI pour des chalutiers de moyen tonnage ; c'est la seule formule qui semble pouvoir être retenue tant que persiste l'incertitude sur le régime communautaire des pêches.

Quant à l'équipement des ports de commerce, il fait l'objet de 38 pages du rapport, à partir d'une étude de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (6) ; 24 ports y sont présentés avec leurs perspectives d'avenir. Les débats permettront sans doute de mieux poser les bases d'une politique régionale en la matière.

•

Dès la DM 1 toutefois Roscoff sollicite quel que 4,1 millions pour l'aider à réparer les dégâts causés par la tempête et reconstruire son quai de 120 mètres. Avec Saint-Malo, Roscoff entend bien également se trouver en tête des priorités pour l'avenir.

La promotion des produits de la pêche par PROPEMAB (6) dépasse encore normalement de 500 000 francs. Le groupe de travail spécialisé devra dire comment les dépenser.

Ce groupe a également préparé des orientations pour la valorisation des produits de la pêche. Il l'a fait après avoir écarté les principales familles professionnelles concernées : pêche artisanale, pêche hauturière, marisage, transformation, vente au détail, et les services administratifs compétents. Nous y reviendrons après les débats.

#### CREDITS EN AVANCE SUR LES PROJETS

Sous le titre « action culturelle », l'EPRI est conduit non pas à attribuer un nouveau crédit, mais à décider comment consommer les crédits votés dans le cadre des Appuis 1978 de la Charte Culturelle ; il s'agit en effet d'un crédit disponible de 1,075 million sur les 5,4 millions initialement prévus pour sept ports, soit 2,7 millions de l'Etat et 2,7 de l'EPRI.

X 1

Le programme de restauration des Eglises, chapelles et calvaires (1,8 million) est en cours, ainsi que la participation (2 millions) aux bâtiments de Ty Keadec'h à St Vincent-sur-Oust.

L'un des trois organismes de la Charte, l'Agence Techno Régionale s'est vu attribuer 0,85 million pour acquérir du matériel. Le crédit devra trouver sa destination après la nomination du directeur de l'Agence. Le 31 juillet le bureau a examiné une quarantaine de candidatures (dont quelques femmes), et en a retenu six ; mais c'est le conseil d'administration qui a tranché le 7 septembre à Rennes (7) ; il a aussi choisi le lieu d'implantation de l'agence : Plémeur a été préféré à Nannes, Portivy et Loudéac car une ancienne chapelle et ses dépendances y seraient tout de suite disponibles.

Vis à vis du Centre Régional des Arts de la Maison à Kerazan, les 500 000 francs prévus seraient réduits de moitié, compte tenu des financements déjà obtenus hors Charte. Réduction de moitié également pour le conservatoire régional des danses, musiques, chants et sports traditionnels. Lorient en effet, où a commencé de fonctionner le conservatoire dans des locaux provisoires depuis le 1<sup>er</sup> juillet, ne demande qu'un crédit d'étude de 25 000 francs.

200 000 francs devaient aller à l'Institut Culturel de Bretagne l'association support juridique n'étant toujours pas créée, le crédit d'étude ne semble guère pouvoir être engagé cette année. Conçu depuis janvier 1978, ce magnifique Institut n'en finit pas de naître (8) !

Enfin les dossiers n'étant pas en état d'être présentés, la commission déléguée du CR n'a pas utilisé les 600 000 francs affectés aux Maisons de Pays. Cinq dossiers sur onze sont désormais prêts (9) ; l'EPRI pourrait attribuer tout ou partie du crédit disponible, selon un taux qui reste à définir. S'il y avait un reliquat il aurait à choisir d'autres opérations d'équipement.

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

« vous dites des mensonges et des contre-vérités sur les énergies nouvelles ».

« C'est faux, répliqua le préfet avec une certaine véhémence, les documents qui vous ont été remis n'ont pas été retouchés par l'administration ; par exemple le « selon EDF » a été rayé à la demande de l'EDF. Je ne veux pas répondre aux reproches d'impudence, de cynisme... mais ne m'accusez pas à la fois de manipulation et de bêtise ! ».

Raymond Marcellin, qui avait fait l'éloge de Jean Périé, marqua sa désapprobation des jugements portés sur le préfet et aussi des remarques déobscures sur les fonctionnaires. Il répliqua par exemple à Michel Philipponneau : « le terme « colonial » ne convient pas ; il est excessif et ce qui est excessif ne compte pas ».

#### UN MOT CLEF : DEROGATION

La décision modificative n° 1 du budget 1978 n'a pas entraîné de choix déclinants (3). En effet le CES, puis le C.R. ont adopté l'article de reporter sur 1978 les subventions actuellement irréalisables ; ainsi pour les équipements portuaires de Roscoff.

Sur ce bordereau, le préfet avait précisé sa position : « l'EPR ne peut voter une subvention chiffrée sur un budget futur ; cependant l'assemblée peut me demander de déroger et de prévoir d'inscrire une subvention non déterminée pour 1979 ». Ce qui fut donc fait, avec l'assurance réclamée par Marie Jacq qui, contrairement à la règle générale, « même des travaux terminés peuvent être financés et en l'occurrence aux taux de 20 % » ; position appuyée par les intéressés Jacques de Menou, François Pignat, Charles Miossec.

Mais, lorsqu'il s'agit du barrage du Gouët, le principe du préfet céda. Tandis que le CES, suivi par la commission des finances du C.R. mirant un zéro sur cette ligne, les conseillers votèrent le million 435 mille réclamés et ce à prélever sur le budget 1979 selon la suggestion de Pierre Bernard.

Il s'agissait d'une réévaluation du coût des travaux sur ce barrage. Le même problème se posait pour les collèges financés par l'EPR (11). Fidèle à sa position, le CES refusa tout net la somme proposée par le préfet pour cette réévaluation. Mais le C.R. lui suivit totalement au grand étonnement de Louis Le Roux « je ne vois pas pourquoi vous adoptez deux attitudes contradictoires, l'une pour Roscoff, l'autre pour les collèges ! ».

Henri Fréville avait expliqué : « nous ne pouvons pas jouer le rôle de maître d'ouvrage » ; ce que l'EPR a pourtant fait en prenant place dans le syndicat mixte Brest-Loire pour la réalisation de la grande cale de radoub (5). Il est vrai que Henri Fréville avait voté contre. René Benoît regretta au contraire « que l'on n'ait pas jusqu'au bout » — « C'est mettre les communes intéressées, dans l'embaras » souligna Félix Leyour.

Le vote intervint après suspension de séance demandée par les socialistes. Ceux-ci qui avaient voté contre cette « politique » de l'EPR n'en réclamèrent pas moins qu'il poursuivit son engagement. Leur amendement recueillit les 21 voix de l'opposition, contre 38 et 6 abstentions, dont celle de René Benoît.

Pour conclure ce dossier, retenons seulement deux autres interventions. L'une du préfet devant le CES qui montra, alors qu'il vient de prendre ses fonctions, sa bonne connaissance des dossiers et son attention. Dans le budget « études », le CES avait en effet réservé 400 000 francs « pour les contrats de pays » ; « d'où cela vient-il ? » et pour rentrer dans l'ordre, l'intitulé fut modifié : « études sur les pays ».

L'autre vint de Michel Philipponneau à propos des routes et notamment de la route des estuaires : « pourquoi ne ferait-on pas appel au fonds européen de développement régional ? ».

#### L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DANS LA CHARTE INDUSTRIELLE ?

L'EPR avait à proposer au Préfet un dégrèvement pour le budget 1979. Fidèle à sa position habituelle, le CES s'est prononcé pour la fiscalité maximale prévue par la loi, soit l'équivalent de 45 francs par habitant ; 26 voix pour, 8 contre et 9 abstentions.

Dans le rapport d'instruction de cette question, le préfet avait suggéré de passer de 35 à 40 francs. Nous en avons déjà présenté les raisons (3). Mais le CES avait pris une position ferme sur la nécessité d'une Charte industrielle qui demanderait 12 à 15 millions de francs.

Passer de 40 à 45 francs apporterait précisément 13 millions ; ce supplément serait en totalité affecté à la mise en place de la charte industrielle. Le préfet fit simplement remarquer qu'il « n'avait été sais d'aucun projet, d'aucun schéma de ce genre ». La session extraordinaire de septembre avait toutefois précisé le projet, soutenu également avec nuances par le C.R., son président en tête.

La commission du CES « Charte industrielle » décidée le 5 septembre met en tout cas les bouchées doubles. Dès ce premier soir, les syndicats de salariés CGC, FO et CFDT acceptaient de participer ; la CGT se réservait sans refuser, le CFDT étant absent. Les 3, 12 et 31 octobre la commission a tenu de nouvelles réunions.

De plus, le 12 octobre, elle a mis en place cinq groupes de travail spécifiques : agriculture et agro-alimentaire, mer, industries existantes, industries d'avenir, financement. Les cinq groupes, dirigés à des organismes non directement représentés au CES, ont tous tenu une ou plusieurs séances.

Un amendement fut à ce moment présenté par Pierre Mauguère qui annonça parler en sa qualité de représentant de l'enseignement catholique. « Je m'étonne, dit-il, qu'au budget 1979 ne figure plus la ligne éducation ; si le CES a été contre l'aide voté par le CR, il n'en reste pas moins anormal que 1979 soit une année blanche en la matière. Je suis notamment porteur d'un projet, présenté au préfet concernant l'enseignement technique à Rennes (6), intéressant notre effort pour l'industrialisation ».

Le CES a donc voté sur un amendement « pour prendre en charge, au titre de la Charte Industrielle, le financement d'établissements d'enseignement technologique... après études d'un groupe de travail » il y eut 23 participants, contre 9 et 9 abstentions, soit 37 suffrages exprimés sur 77 membres !

#### ALERTE A LA DISPERSION

Tout en situant la pression fiscale autour de

40 francs, sans rigidité, le rapporteur de la commission des finances du C.R. Loïc Bouvard annonça qu'il irait « au-delà des 153 millions du Préfet ». Les arguments du Préfet pour réserver l'avenir et limiter les emprunts étaient convaincants mais il y avait une possibilité nouvelle : « Un crédit de 5 millions affecté au syndicat mixte Brest-Loire n'y tient plus sa raison d'être par suite d'un plan de financement différent, redevient disponible ».

Il fallait en effet trouver les moyens financiers de « soutenir le contrat de développement économique et social de la Bretagne (1), charte du littoral, contrat pour l'économie sera faite en refusant la politique nouvelle d'hospitalisation ainsi que l'aide pour la lutte contre les crises ; elles seront inscrites au fonds d'intervention ».

Par contre, les politiques nouvelles en faveur des ports et du tourisme de l'intérieur seront conservées ; avec, bien sûr, précision ou est intérieure tout compris ne figurant pas au schéma d'aménagement du littoral breton et des Îles (SALBI). Si la politique en faveur des ports se polarise « essentiellement sur Roscoff et St Malo, les ports touristiques du littoral breton et des Îles (SALBI) ». La politique de dispersion des finances régionales, ce qui est toujours qualifié de « mauvais pli » et que Raymond Marcellin a tenu à dénoncer dès sa première allocution.

C'est donc un budget de 184 millions qui a été accepté par tous les conseillers présents sauf les communistes : « la pression fiscale augmente toujours, rappela comme à l'accoutumée Félix Leyour, la région reste le relais par lequel l'EPR renforce son emprise ».

#### VERS UN INSTITUT DE PARTICIPATION DE L'OUEST

Mais comme « un passé des décisions pourraient intervenir qui relèveraient le plafond légal de la fiscalité régionale. S'agissant de la question plus précise du cautionnement de prêts aux entreprises (1), Raymond Marcellin faisant notamment allusion à la conférence de Vichy (voir l'introduction de cette chronique) annonça qu'il y serait révisé « de nouvelles propositions qu'il était donc prudent d'attendre ».

Le CES avait été favorable à certaines cautions de prêts « pour des entreprises bénéficiant des primes régionales à la création, et pour des réalisations présentant un grand intérêt pour le développement industriel de la région ».

« Prenons beaucoup de précautions vis-à-vis des entreprises privées, demanda Michel Philipponneau ; qu'il y ait dans la commission d'attribution au moins deux représentants du CES, dont un syndicaliste ». Charles Josselin ajouta « et que les entreprises aidées soient suivies très soigneusement ». Ces recommandations ne recueillant que 14 voix et furent donc rejetées. La majorité accepta toutefois qu'un membre du CES soit accueilli dans le groupe chargé d'examiner les dossiers.

Un crédit de 500 000 francs dont en principe être retenu en 1979 pour constituer un fonds de garantie destiné à ce cautionnement de prêts, il sera constitué auprès de la SDR (société de développement régional).

Ainsi s'ouvrent timidement les vannes, mais la SDR ne paraît pas à tout le monde la bonne formule. Charles Josselin a été particu-

lièrement sévère : « elle ne fait pas son travail, elle ne fait que suivre le gouvernement et ne s'engage que si l'entreprise est solide ».

Sans la condamner, Alain Madelin suggéra de « susciter un autre organisme ». Il pensait à l'expérience lyonnaise ; peut-être verra-t-on par similitude un Institut de Participation de

l'Ouest appuyé par l'association Ouest-Atlantique.

Dans les couloirs un autre rêve se racontait : les organismes de crédit typiquement régionaux auraient fait une OPA (opération publique d'achat) sur la SDR ou actuellement les organismes nationaux sont mainte-

(1) Amor-Maguère n° 105 octobre 1978. (2) séance du ministre de l'intérieur que Raymond Marcellin a occupé de 1968 à 1974. (3) Amor n° 104 septembre 1978, page 11 et ses notes. (4) 5 absentes quatre fonctionnaires : Jean Hourmant, Edouard Lejeune, Georges Lombard, Pierre Stéphane et Jean-François Le Larz de Foglières. (5) Amor n° 86 mars 1977, pages 10 et 11. (6) Il s'agit d'un transfert du Collège St Étienne de Rennes qui doit s'installer à Cassin-Sévigné.

décembre 1978

## “C'est avec l'eau du corps que l'on tire l'eau du puits”

(proverbe indien)

moment où le 7<sup>e</sup> Plan est à plus de la moitié de son parcours d'exécution ».

Si le CES « se félicite que l'on ait tant de sursur l'effort des divers partenaires dans la réalisation des investissements de l'Etat dans la région », il regrette de ne pouvoir clairement savoir comment la Bretagne se situe dans la répartition de l'effort de l'Etat, par rapport aux autres régions, notamment la région parisienne ».

Le CR a repris ces critiques. Il a de plus réclamé une nouvelle fois la globalisation des subventions : « la région n'ayant pas le pouvoir de transférer des crédits d'une enveloppe à une autre, sa liberté de choix reste beaucoup trop étroite. Pourquoi ne pas demander qu'à titre expérimental, les crédits d'un même ministère soient délégués globalement, pour la culture par exemple, à l'occasion de la mise en œuvre de la Charte culturelle ? ».

S'agissant de la rénovation rurale, le rapporteur général a souligné un progrès : le Commissaire est venu, en effet, devant la première commission présenter le projet d'attribution des grandes masses de son budget. René Benoît, rapporteur de ce bordereau, a été plus loquax : « Pour que l'EPR puisse bien jouer son rôle, il y avait intérêt à ce que le budget rénovation rurale nous soit soumis pour avis ».

Yves du Halgouët, ayant fait un petit commentaire sur les emplois à développer en zone rurale, reçut une vive remarque de Jacqueline Desouches : « encore la refaire, les gens ont à l'écologie, les filles à la broderie ! ».

#### TETE DE FILE

Au Plan se sont superposés des Plans régionaux dont l'EPR suit attentivement le déroulement : plan médico-hospitalier, plan de circulation, plan routier, plan minier...

En septembre le taux d'exécution global du plan routier breton s'établissait à 58 % des 1 284 kilomètres prévus. Si la situation annuelle est passée de 200 à 275 millions de francs, ce relèvement n'est en dessous de la hausse du coût des travaux, a noté le C.E.S.

A la fin de 1980, alors qu'aujourd'hui A 11 Paris-Le Mans, prolongé par Le Mans-Laval vers Rennes, aura atteint la limite de l'île-et-Vilaine, les axes du plan routier breton convergeront vers Rennes, devraient être aménagés et raccordés à l'auto-route dans des condi-

tions satisfaisantes. Ce n'est qu'en 1983 que les axes Brest - St-Brieuc - Rennes et Brest-Quimper-Nantes devaient être aménagés sur toute leur longueur, « en grande partie » seulement à deux fois deux voies.

De 1975 à 1978 l'EPR a consacré 8,2 millions au Plan Minier breton (2). Le 13 octobre le Ministre de l'Industrie a pris l'initiative de réunir des représentants de la région autour du président Raymond Marcellin et du directeur général de l'énergie et des mines premières M. de Wilsocq, sur le site de la Porte-aux-Moines à Saint-Martin-des-Frères.

Avant Bodennec, la première mine de cuivre pourrait être ouverte dans les Côtes-du-Nord d'ici cinq ans. Une réserve actuellement estimée à 15 ou 20 000 tonnes de minerai devrait permettre une exploitation sur dix ans, fournissant quelque 200 emplois.

Restons aussi la participation d'une délégation de l'EPR (3) à la conférence des Régions périphériques méditerranéennes à Naples les 5 et 6 octobre. Née d'une initiative bretonne en juillet 1973 la Conférence a demandé la mise à l'étude d'une Charte européenne du littoral. La Bretagne, à cet égard, fait figure de meneur de file aux yeux de la Commission des Communautés Européennes de Bruxelles, depuis qu'elle a élaboré son schéma d'aménagement du littoral, adopté il y a un an en Conseil des Ministres (4).

#### SEIZE OU QUATORZE

A Nantes, la Bretagne s'est retrouvée avec des régions à caractère maritime. C'est aussi l'un des traits qui la réunissent avec les Pays-de-Loire et le Poitou-Charentes. Cinq thèmes sont poursuivis par la Coopération interrégionale depuis la réunion de Fontevraud le 18 octobre 1977 (5).

En avril dernier à Nantes les présidents de quatre conseils généraux de l'Ouest s'engagèrent à définir et défendre « un certain nombre d'actions concrètes ». Le 9 octobre 1978 le président du Conseil Général François Le Douarin a pris l'initiative de les réunir à Ren-

hes. Ils devraient se retrouver ainsi au rythme de trois rencontres par an.

Quatre régions soit seize départements d'un côté, quatorze départements de l'autre, il manque l'Orne et le Calvados; les deux structures se superposent pratiquement à la carte géologique du massif armoricain.

La tendance est à la définition de plans de roulement, de conversion et de relance un peu partout en France. La Lorraine sidérurgique, les Vosges textiles, la Provence navale, le Nord minier, l'Aquitaine, les Pyrénées, le Languedoc-Roussillon et leur Monsieur Sud-Ouest.

Recus à l'Élysée le 6 novembre, les quatre présidents ont demandé eux aussi un coordinateur des initiatives régionales et départementales pour le grand-ouest.

Mais pourquoi doubler la coopération inter-régionale ? La percée du président de la Route des Estuaires François Le Douarec face à Olivier Guichard (le président de Fontevraud) et Raymond Marcellin (nouveau président du C.R. Bretagne) est retenue par certains commentateurs et soulignée par la photographie prise sur le Perron de l'Élysée.

#### PREMIER AVANT-PROJET

Le grand-ouest de quatorze départements, c'est exactement la zone d'action de l'Association Ouest-Atlantique. Cette vaste « couverture » a pourtant été maintes fois critiquée par l'EPR ; l'ouverture d'une antenne à Rennes après celle de Quimper traduit un effort pour rapprocher l'organisme du terrain (6).

La Charte industrielle lui donne-t-elle un regain de confiance ? Les grandes lignes tracées par Claude Champaud le 11 septembre précédent, en effet, que la charte devra « définir et promouvoir une politique de développement industriel rationnel ».

Petit à petit avec diligence, les cinq groupes du CES chargés d'élaborer un projet, ont poursuivi leurs travaux depuis la première réunion, le soir même du lancement de l'idée par leur président (7).

Le groupe « financement » s'est réuni le 18 octobre et le 17 novembre, le groupe « industries existantes » le 20 octobre et le 23 novembre, le groupe « industrie d'avenir » le 20 octobre à Saint-Brieuc et le 24 novembre, le groupe « mer » le 29 novembre, le groupe « agro-alimentaire » le 23 octobre et 21 novembre. Il faut ajouter en marge de ce dernier groupe, une réunion le 31 octobre en forme de dialogue entre producteurs de porcs et saisonniers sous l'égide du Président Champaud, dialogue indispensable pour harmoniser les points de vue face à la distribution et aux consommateurs.

Ce même 31 octobre se tenait une commission plénière de la Charte industrielle ; elle se réunira de nouveau le 30 novembre, afin de mettre en forme une synthèse. Le 5 décembre le bureau du CES en tirera un premier avant-projet qui sera remis au C.R.

#### PARIER SUR LE QUATRENAIRE

L'appellation de Charte industrielle ne doit pas masquer la nécessité de l'agriculture ni l'importance de la recherche du tertiaire supérieur.

Des 1974, Claude Champaud, alors prési-

dent de l'Université de Rennes, avait dénoncé la faiblesse de la Recherche et du Tertiaire supérieur en Bretagne ; moins de 1,3 % des chercheurs des secteurs publics et privés alors que la région représente 5 % de la population française et 6 % des diplômés.

Un groupe spécialisé du CES, animé par Jacques Fortin et comprenant six autres membres (8), a consulté une quinzaine d'experts puis rédigé un mémoire « Pour un meilleur équilibre de la Bretagne, parier sur le quaternaire ». Distribué à l'EPR en septembre, adopté par le CR, ce « livre blanc » a été présenté au club de la presse à Rennes le 26 octobre.

De façon très claire et précise le dossier part d'un constat : « mythe et réalité de la décentralisation », puis dégage cinq objectifs afin de développer les centres de recherche, d'étude et de décision en Bretagne. Jacques Fortin insiste sur cette « décentralisation de la décision, mais de centres de décision ayant une conscience régionale afin que naissent des entreprises : décentraliser des administratifs ne suffit pas ».

Ainsi la décentralisation décidée en novembre de la « Casse nationale de retraite de l'industrie hôtelière » à Auray, toute intéressante qu'elle soit avec ses 132 emplois, ne correspond pas aux souhaits du Livre Blanc.

#### AU PREMIER RANG

La moitié du document fait également le point sur l'activité des neuf principaux centres de recherche implantés en Bretagne. Au total il s'offre comme un excellent instrument d'information, afin de sensibiliser l'opinion à cet aspect du développement.

Avec près de 20 millions de francs votés depuis 1974 en faveur de la Recherche, la Bretagne se trouve au premier rang des régions.

L'effort doit se poursuivre. Ce sera, dit Jacques Fortin, l'une des responsabilités de la Charte Industrielle : le groupe des « industries d'avenir » qu'il anime également, est particulièrement préoccupé de cet aspect.

De même, le Colloque sur la Recherche lancé par André Colin (9) aura une grande importance. Primitivement prévu pour la fin de cette année, il n'aura lieu qu'au printemps prochain. Un groupe technique présidé par René Dabard en assure la préparation ; il se réunira le 29 novembre.

#### ATELIER D'INNOVATION

Ensemble, il faut le souligner, réunies ensemble le 3 novembre les premières commissions du CES et du CR avaient précisément « la Recherche » à l'ordre du jour, et plus particulièrement le projet d'Atelier d'Innovation lancé en janvier dernier par Jean-Baptiste Lelièvre (8).

La veille même, celui-ci avait provoqué une rencontre avec les partenaires actuellement prêts à coopérer : l'EURIB (association entreprise-université pour le développement de la recherche et de l'innovation en Bretagne), l'INSA (Institut national des sciences appliquées) de Rennes, la Chambre de Commerce du Morbihan, et bien sûr l'EPR.

Préparé par une première prise de contact informelle à l'INSA, la rencontre du 2 novem-

bre s'est passée à Lorient, où la chambre de Commerce a d'ores et déjà réservé dans la zone industrielle de Kerpont un bâtiment pouvant accueillir des entreprises innovatrices débutantes. Il serait l'un des éléments de la « structure éclatée », forme que prendrait l'Atelier d'Innovation.

Un groupe de travail a immédiatement été créé dont l'animation a été confiée au Délégué aux Relations Industrielles Eugène-Jean Douguet, qui est également permanent de l'EURIB et correspondant régional de l'ANVAR (Agence nationale de la valorisation de la recherche). Une nouvelle réunion des premières commissions CES et CR sera saisie le 17 novembre des premiers éléments : un projet précis devant pouvoir être présenté dès le début de 1979.

#### TABLEAU DE BORD

Depuis janvier 1976-1979, publié un Tableau de bord mensuel de l'économie de la région sous la rubrique « Les demandes et offres d'emploi, les emplois vacants, chômage partiel, les entreprises investissements immobiliers, primes, règlements judiciaires », produits de l'agriculture, pêche, bâtiment, travaux publics, consommation, d'énergie, transports, etc. consommation, finances.

Au cours de sa réunion de juillet dernier, le bureau du CR a décidé de réserver un crédit annuel de 120 000 francs pour la réalisation de ce tableau de bord : 50 000 francs vont au CREE (centre régional d'études et de formation économique) pour la collecte des informations, leur traitement et leur exploitation ; les autres 70 000 francs vont à la Cellule économique de Bretagne pour la confection matérielle du document.

Le secrétariat des présidents du CES et du CR participe à son élaboration. Il vient de s'efforcer un peu plus ; conseiller technique à temps, Jean Yves Cozan (est désormais à plein temps. Du conseiller général de Questant en remplacement d'André Colin, il a dû en effet quitter son poste de directeur du comité de développement et d'aménagement du Finistère, organisme du conseil général.

#### UN CHOIX POLITIQUE

Depuis le mois de juin, deux groupes de travail étudient l'avenir de l'annexe B ter, avant de 1982 concernant la pondération des distances établie par la SNCF (10).

Le groupe « tarifs » s'est réuni le 3 novembre ; il a examiné comment pourrait être transformée l'annexe B ter, soit en correctifs tarifaires des transports, soit en investissements pour l'amélioration des structures, soit les deux selon des pourcentages à définir.

Un accord de principe s'est fait pour le transfert dès 1979 d'environ 10 millions de correctifs tarifaires en crédits d'investissements. Ce transfert serait obtenu par réduction uniforme de 15 à 20 % de tous les correctifs tarifaires, tant ferroviaires que routiers, ou par suppression des correctifs sur certains produits ; resterait à déterminer les règles.

Et que faire de ces crédits libérés ? C'est le rôle du deuxième groupe de travail « investissements » de le définir. Il s'agira de travaux d'infrastructure pour améliorer les transports dans la région tant pour la route que pour le fer ; ainsi l'EPR pourrait décider de financer

des gares routières aussi bien que le reprofilage des rails.

De son côté, la SNCF envisage de faire un effort double de l'EPR si celui-ci choisit d'améliorer le réseau ferroviaire. Pour un million apporté par la décision de l'EPR, la SNCF en mettra deux, permettant donc au total trois millions de travaux.

#### GRATUITE DU NON ?

Réuni à Rennes le 13 octobre, le Comité Interdépartemental de la Charte Culturelle a examiné 53 demandes de subventions de fonctionnement ; il a réparti le 1,5 million disponible entre 36 dossiers, 5 étant à revoir et 12 rejetés.

Il s'agit surtout assés nécessaires de donner plus de souplesse à la procédure en créant une Association loi 1901 qui recevrait les crédits des cinq départements et répartirait ces crédits de fonctionnement selon les décisions du Comité Interdépartemental. Actuellement en effet ces décisions doivent retourner ou aux commissions départementales d'où une perte de temps pour le trésorier des Associations. Un projet de statut de cette Association a été envoyé aux cinq conseils généraux.

C'est décidé, l'agence technique va bien s'installer dans la chapelle de la Sainte Famille à Noirmont (11), en février prochain, après quelques aménagements. Pour mieux connaître les besoins des associations 800 circulaires leur ont été adressées. A mi-novembre plus de 200 réponses permettant d'établir un premier classement des priorités : équipement audio-visuel, sonorisation, éclairage, matériel d'exposition, impression. Une visite à l'agence technique d'Alsace à Salsébat a également permis de bénéficier de ses trois années d'expérience.

A noter que la Charte d'Alsace vient d'être reconduite pour trois nouvelles années. Un précédent qui pourrait faire école lorsque s'achèvera le lustre prévu pour la Charte de Bretagne.

Quel sera le budget de l'agence ? tout dépend de la décision qui sera prise sur ses prestations : seront-elles totalement gratuites ou une participation sera-t-elle demandée aux associations ? La décision sera prise le 1<sup>er</sup> décembre.

#### CENDRILLON DE LA CHARTE

Quant au Conseil culturel, il connaît quelques problèmes. Sa commission de la politique culturelle sera-t-elle reconnue comme comité de l'audio-visuel selon sa déclaration au cours de la réunion du 16 octobre ? Le président préfet de région avait donné son accord ainsi que le directeur national de FR 3 ; cela suffira-t-il ?

Après une visite des studios de radio et télévision de Rennes, cette commission envisage de se réunir en décembre en invitant les syndicats représentant le personnel de FR 3.

Le même 16 octobre, le bureau du Conseil Culturel a de son côté décidé de se réunir le 13 décembre à Lorient avec les syndicats d'enseignants et les associations de parents d'élèves, pour leur expliquer ce que la Charte permet en faveur de la langue bretonne et du parler gallo.

Bureau et commission de la politique culturelle entendent relancer l'Institut Culturel de Bretagne (11). Pierre Bernard, président de la

Commission ad hoc, mixte CES - CR, chargé du devenir de l'Institut, envisage de la convoquer le 18 décembre à Lorient également.

Enfin la Loire-Atlantique pose quelques problèmes. Olivier Guichard a même posé une question écrite au Ministre de la Culture. La Loire-Atlantique en effet a elle aussi besoin de crédits d'investissement ; mais elle est le seul département de sa région à être concerné par la Charte de Bretagne. Son conseil général participe donc aux crédits de fonctionnement, par contre la Région des Pays de Loire n'apporte rien pour l'équipement, donc l'Etat ne donne rien non plus.

La Loire-Atlantique restera-t-elle la cendrillon de la Charte ?

(1) Armor-Magazine n° 105 - octobre 1978 - page 8. (2) Armor n° 102 - 103 - juillet-août et les références antérieures. (3) Victor de Cadener et Joseph Noi pour le CES. Georges Lombard et Pierre Bernard pour le C.R. (4) Armor n° 96 - Janvier 1978 - et les renvois. (5) Armor n° 95 - décembre 1977 - plus les notes. (6) Ouest-Atlantique a ouvert des antennes à Quimper, Niort, Lorient et Rennes. A son assemblée générale du 21 novembre à Paris, elle a présenté un nouvel Atlas de l'Ouest, préparé avec les universités des régions concernées. (7) Armor n° 106 - novembre 1978. (8) Roland Berge, Gustave Bourgeois, Victor de Cadener, Robert Caradeo, Yves Guilemont et Joseph Martrau. (9) Armor n° 99 - avril 1978. (10) Armor n° 88 - mai 1977. Une étude sur le Jodelique ferroviaire en Bretagne. (11) Armor n° 105 - octobre 1978 - page 10. La chapelle fait 180 m<sup>2</sup> au sol et la société 40 m<sup>2</sup>. Le directeur en est, depuis le 16 octobre Pierre Lesaffeur, originaire de la Roche-Bernard, le précédent nommé trois fois, lors d'octobre ayant refusé le poste. Au total l'équipe de l'agence comprendra quatre personnes.

Janvier 1979

## S'aménager... non "être aménagé"

La session budgétaire 1979 de l'Établissement Public Régional (E.P.R.) de Bretagne chevauchera les mois de janvier et février.

Après une séance d'ouverture le 22 janvier, les commissions du Comité Economique et Social (C.E.S.), étudieront les rapports les 22 et 23, l'assemblée plénière votera ses avis les 29 et 30. Le Conseil Régional (C.R.) suivra en février un calendrier semblable : travaux de commissions les 5 et 6, vote des décisions en séance publique les 12 et 13.

#### POUR DENONCER L'ERREUR

Comme chaque année, la 1<sup>ère</sup> réunion du C.R. commencera par l'élection du Président et du bureau. En attendant les élections cantonales de mars 79, aucune modification ne devrait intervenir : le bureau actuel en tout cas n'aura rien préparé car il ne s'est pas réuni une seule fois depuis la session de septembre dernier.

D'autre part le vent de mécontentement qui souffle chez les Présidents de C.R. n'ira pas jusqu'à les faire adopter la position de celui de la Région Centre (Pierre Sudreau) qui refuse de se présenter pour un nouveau mandat ; « exécute le souhait du Président de la République de ne pas cumuler les mandats, mais ma motivation personnelle profonde est différente : je veux dire publiquement l'erreur faite par les pouvoirs publics et l'administration de ne pas se servir des Régions comme ils devaient le faire, alors que la France doit faire face à une terrible conjoncture économique et sociale ».

Au cours d'une visite des Pays de Loire organisée les 27 et 28 novembre pour l'Association des Journalistes du Développement Régional (AJODERI) nous avons toutefois entendu Olivier Guichard s'écarter à La Baule : « A part le Président de Picardie (Max Leprieux) franchement oui, et celui de Haute-Normandie (André Batoncourt) indécis, tous

les Présidents de C.R. de France rejoignent celui du Centre ; ce qui ne veut pas dire qu'ils adoptent la même attitude ».

La Conférence Nationale de l'Aménagement du Territoire à laquelle nous avons assisté les 6 et 7 décembre à Vichy n'a pas comblé les Présidents de CR qui étaient présents ; les socialistes eux étaient tous absents.

Annoucé pour le XV<sup>ème</sup> anniversaire de la DATAR (délegation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), préparé par une consultation, un sondage national, une enquête européenne, la conférence de Vichy a rassemblé près de 2000 participants dont une trentaine de Bretons (11), elle s'est terminée par un discours du Président de la République, dans une mise en scène théâtrale.

#### LES MÂCHOIRES DU PIÈGE

Aucune décision fondamentale n'a été annoncée, mais Valéry Giscard d'Estaing a démontré que le contraire aurait été illusoire : « Un conseil de planification devra définir les nouveaux choix de l'aménagement du territoire au cours du premier trimestre 1979. A plusieurs reprises le poids excessif de Paris a été dénoncé, la priorité pour l'ouest reaffirmée avec elle et autres régions : la décentralisation du territoire promise (ici 1985), de même une politique vigoureuse pour aider l'installation des jeunes agriculteurs, pour maintenir les services publics dans les zones rurales, équilibrer les vocations maritimes et continentales de la France... ».

« La France tombe souvent dans un piège dialectique : un piège de deux mâchoires. Si la culture nationale est consultée, on dit : ces réflexions ne sont que des mots, il faut des actes. Si le gouvernement prend des mesures, on dit : pourquoi ne pas nous avoir d'abord consultés. Par votre présence vous échappez à la deuxième mâchoire, le gouvernement saurait échapper à la première ».

Formules incantatoires ? Ce ne sont pas les

premiers). On peut alors se demander si le Président de la République n'a pas lui-même à se dégager des mâchoires d'un piège non plus diabolique celui-là, mais bien charnel, l'état de l'administration. "L'aménagement de l'espace doit devenir la responsabilité des 500 000 élus locaux de la base" a-t-il dit, ajoutant un peu plus loin "les compétences nouvelles des communes ou des groupements de communes, seront naturellement assorties de ressources équivalentes". Lui, l'ancien ministre des finances, pense-t-il cela vraiment possible ?

Et puis jusqu'à quand les citoyens seront-ils piégés par un autre piège : égaux devant l'impôt, pourquoi ne reçoivent-ils pas la même part que quelque soit la commune qu'ils habitent ? Puisque en droit toutes les communes sont égales, pourquoi faut-il habiter telle commune plutôt que telle autre pour recevoir une plus grande part de gâteau ?

Quant aux Régions, il les a nommées en parlant de la "redistribution des pouvoirs d'aménagement entre l'état et les collectivités de base". "Ils seront consultés sur la révision de la carte des aides qui interviendra à la fin du VIII<sup>e</sup> plan". C'est tout. Il est vrai que quelques jours auparavant le gouvernement s'était déclaré opposé au relèvement du plafond des recettes fiscales autorisées aux EPR.

**TÊTE DE LECTURE**

Faisant suite à la demande des Présidents de CES lorsqu'il les avait reçus à l'Élysée le 7 mars dernier (12), le Président de la République a annoncé à Vichy la place plus grande de la vie associative au sein des CES. "ils s'ouvriront aux représentants des consommateurs et des défenseurs de l'environnement, afin de mieux prendre en compte les exigences qualitatives de la croissance".

Puisque les CES ont été prorogés d'un an, bien qu'aucun texte officiel n'ait été publié, l'engagement est pour plus tard. Seules quelques modifications de titulaires interviendront dans l'Assemblée de janvier (3).

Mais l'ensemble des Présidents de CES réunis à Paris le 20 décembre, ont préparé des suggestions pour Valéry Giscard d'Estaing. Selon Claude Champaud, rapporteur du groupe des Cinq, réuni le 14 novembre, il s'agit "d'améliorer la tête de lecture de la loi de 1972", sans parler de changer celle-ci puisqu'il n'en est pas question du côté de l'Élysée.

Les CES réclament entre autres qu'il soit clairement accepté qu'ils puissent se réunir en session extraordinaire sans que le CR fasse de même : leurs avis devraient pouvoir être présentés au CR au cours d'une audition en séance publique ; que les CES soient associés aux diverses instances régionales où se trouve le C.R. (par exemple la conservation du littoral) ; que les EPR puissent émettre en nombre le personnel attaché à leurs assemblées ; qu'ils disposent d'un budget propre pour conduire les études dont ils ont l'initiative.

En attendant c'est encore "par la presse" que les Présidents ont appris qu'ils seraient consultés par le ministre de l'Éducation sur les dates à retenir pour les vacances scolaires. "J'ai senti le conseil Économique et Social et les comités économiques et sociaux..." répétait Christian Beullac à la télévision le 14 décembre. Claude Champaud n'avait encore rien trouvé de semblable dans son courrier. La question fera partie de l'ordre du jour des réunions de janvier février.

**FAIS-LE TOI-MÊME**

Dans les documents de synthèse de Vichy, domine donc la volonté de mieux répartir les responsabilités. On ne doit plus "aménager les régions mais les laisser s'aménager elles-mêmes" ; le développement régional, qu'il soit quantitatif ou qualitatif, doit être corrélaté des échelons décentralisés. L'Etat devrait donc redistribuer globalement des ressources aux régions, en fonction des priorités nationales d'aménagement du territoire en tenant compte aussi du cadre européen et de l'Europe dans le monde.

Pour l'heure les Parlementaires ont dû faire front au gouvernement hostile, pour relever le plafond des ressources fiscales des Régions à 55 francs pour 1978, soit 22 % de plus que l'an passé.

Tant à l'Assemblée nationale le 20 novembre qu'au Sénat le 10 décembre, des parlementaires ont même déposé un amendement à la loi de Finances déclarant la suppression pure et simple du plafonnement, la liberté totale de chaque région de fixer elle-même le niveau de ses ressources fiscales. Mais cet amendement a été rejeté.

★

En Bretagne, comme pour le budget 1978, X V I

LE FLEUVE ATLANTIQUE

Présents dans trois des quatre groupes de travail qui préparent Vichy, les Bretons furent aussi reçus en audition dans le quatrième. Peu à peu les idées du Livre Blanc du CELIB de 1971 "Bretagne une ambition nouvelle" articulées autour de la réalité du "PAYS", ont fait leur chemin.

"Vivre au Pays" (4) est devenu un objectif, le "Pays" le point d'ancrage naturel reconnu par tous, et l'aménagement du territoire doit respecter cette "France aux cent visages". Ces expressions ont été dites et redites tant par les intervenants que par les rapporteurs en séance plénière.

Les Bretons ont aussi enfoncé un autre clou d'importance, à l'aide d'un dossier du CELIB spécialement mis en forme pour Vichy, approuvé par le Comité directeur du 16 novembre et présenté au club de la Presse de Rennes le 30 novembre : "LE FLEUVE ATLANTIQUE une clé maritime de l'aménagement du territoire" (5).

"On ne pensait qu'espace territorial, a reconnu un rapporteur, on nous a remis en face de l'espace maritime". L'expression même de "fleuve Atlantique" a été répétée à maintes reprises : inventée par Henri Ducasseou il y a quelques années, elle a fait mouche et a permis en même temps au nouveau CELIB de faire sa rentrée sur la scène nationale.

Après une analyse de la situation, le dossier propose un programme de promotion du fleuve atlantique en dix points où on retrouve, c'est normal, nombre de réflexions exprimées aux sessions de l'EPR.

Se contentant d'évoquer d'un mot "la vocation maritime de la France", le Président de la République n'a pas repris le thème de la continuité maritime du territoire. Se retrouvera-t-elle dans les nouveaux choix définis par le Conseil de planification du début 1979 ?

Peut-être pensait-il, le Président, que cela relevait de la Mission interministérielle de la mer installée le 15 octobre et confiée à Aymard Achille-Fould ; celui-ci en tout cas n'avait même pas été invité à Vichy !

**ARRÊTÉS DE TRAINS**

Comme prévu le 5 décembre (8) le Bureau du CES a mis au point l'avant-projet de Charte Industrielle ; le Préfet le présentera tel quel à l'E.P.R. se contentant de mettre un petit mot d'introduction.

"La santé des Régions a dit le Président de la République à Vichy, passe par la naissance et le développement d'entreprises industrielles dynamiques... Le gouvernement a adopté un dispositif juridique, financier et fiscal destiné à faciliter la création d'entreprises. Ce dispositif sera complété avant la fin de l'année par la mise en place d'une AGENCE NATIONALE POUR LA CREATION D'ENTREPRISES. Il sera complété par une véritable décentralisation financière, nécessaire au développement des petites et moyennes entreprises".

L'EPR devrait donc disposer de nouvelles données en janvier.

LE FLEUVE ATLANTIQUE

Tous les travaux sur lesquels nous faisons le point dans notre dernière chronique ce sont poursuivis. Une nouvelle réunion le 13 décembre du Groupe sur l'Atelier d'innovation a fait avancer ce dossier.

Les rencontres internationales de l'Ouest décidées par les quatre régions Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie, Poitou-Charentes se tiendront à Nantes du 7 au 12 mai. L'inter région ce sera réuni, en Poitou-Charentes cette fois, sans doute en mars ou avril.

Le bureau du CES propose pour sa part d'étudier avec la SNCF, sur chaque ligne un système qui permette à l'aller, l'acheminement des voyageurs vers les gares principales et au retour, vers les gares secondaires".

★

Le président Raymond Marcellin a par ailleurs reçu une lettre de Michel Hippouneau que celui-ci a rendu publique. Il y rappelle l'amendement qu'il fit voter en septembre dernier concernant la création d'habitats permanents ; le gouvernement devait surseoir à toute décision concernant leur autorisation".

Or le ministre de l'Agriculture a déclaré au maire de Rennes qu'il ne s'opposerait pas à une telle création prévue dans cette ville. "Le CR est balouté par cette attitude" estime le conseiller socialiste, et il demande que le président proteste.

**ENFIN !**

Pour conclure nous revenons à la conférence de Vichy. Pour personne elle n'a été occasion de s'accorder un "satisfait", mais un "mes culpa" n'est valable que s'il est suivi de conversion.

D'abord les six vice-présidents : Elie Chevry (52), Joseph Nief (52), Georges Bland (51), Jacques Fortin (51), Victor de Cadénet (50) et Joseph Maréchal (48). Il y eut 5 bulletins blancs ou nuls et neuf voix allèrent sur quatre autres noms. Seule modification : Victor de Cadénet, ancien secrétaire, prenait la place de Henri Ducasseou.

Pour les trois secrétaires, il y eut six bulletins blancs ou nuls. Paul Collinet (50) et François Guérou (48) furent réélus, Jean Poulet (45) remplaça Victor de Cadénet.

Il fallut ensuite élire 7 membres au lieu de 5. Deux candidats individuels se présentèrent Pierre Denis, c'était attendu, puis François Debouret, c'était attendu. Il obtint respectivement 18 et 28 suffrages, le rapporté abolue étant de 30. Les sept de la liste Claude Champaud furent donc élus : Denise Court (43), Félix Florio (48), Gilles Poussard (45), Louis Meliac (43), Alain de Guilleville (37), Robert Caradez (33) et Marcel Pinou (33). Des anciens avaient été passés sous silence : Alois Gouverneur, pour cause d'absentéisme.

Après midi les commissions ont reconstruit tous leurs présidents et vice-présidents, François Debouret remplaçant cependant Jean François Merville à la vice-présidence de la commission des finances.

**UN NOUVEAU DUR**

Le plus gros dossier est bien sûr celui du budget 1978. La Mission Régionale a considérablement amélioré la présentation de ce fameux budget de l'EPR, tant par le questionnaire d'explication, la mise en page avec onglets de diverses couleurs, que par l'organisation sous huit grandes rubriques homogènes.

Dès janvier 1977, Claude Champaud avait essayé de rassembler quelque 50 dossiers en

1) Sept représentants du CR (Arzal, Contat, Guemeur, Harrelin, Le Douarin, Lemar, Thomas), sept représentants du CES (Berge, Buret, Champaud, Fortin, Guérou, Maréchal, Nief), le directeur de la Mission Régionale (le Prêtre), Jean Paul Fromont, conseiller technique (Ergey), cinq membres du CELIB, quatre personnalités à devoir être, quatre autres sur titre du patronat : Louis Lehou remplace Hyacinthe Bebeho sur le titre du Crédit Mutuel ; Daniel Poullet CCT remplace Yves Le Galvez ; Yves Rouger nouveau président de l'Union Régionale Bretonne de l'Environnement, remplace Pierre Laurent.

4) "Vivre au Pays" est le titre du livre de Louis Ergon et Loïc Laurent, ouvrage qui recut le Prix Futuribles 1977 et qui nous avait présenté dans le n° de décembre 1977. (5) Disponible au CELIB : 21 rue des Indes à Lorient. (6) Armor n° 108 : novembre 1978 : pages 11 et 12. (7) Armor n° 104 : septembre 1978 : pages 10 et 11. (8) Armor n° 107 : décembre 1978 : page 10.

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

★

ensembles et sous-ensembles, par exemple tout ce qui concerne la mer... Le nouveau Préfet de région Jean Périer avait également souligné en septembre dernier à St-Brieuc, la nécessité de bien dégager les grands objectifs de l'EPR. Voilà qui est fait et bien fait.

\*

Quatre grands axes définissent un "noyau dur" correspondant aux priorités depuis longtemps clairement définies. L'ensemble des opérations absorberait, selon la proposition du Préfet, 76 % du budget de 186,75 millions, dont 37,6 par emprunts, les ressources propres étant établies sur la base de 45 F par habitant (1).

L'essentiel des emprunts, 27 millions s'ajoutent aux 3,8 millions de ressources propres affectés au programme routier régional, 300 km sur cinq tranversales. La liaison St-Brieuc - Malakoff et le remplacement du viaduc de Lanchoux sur le Finistère viennent compléter le dossier Routes. D'abord estimé à 9 millions, le viaduc en question en est arrivé à 17 millions : la modification du projet pour raisons esthétiques n'a pas sans protestation.

#### 500 000\* ABONNÉ

En plus des crédits routes, le premier grand axe "désincarcération" bénéficiera de 11,3 millions, représentant la part des crédits d'état de l'annexe Bter et mis à la disposition de la région en faveur des transports (2). Les télécommunications constituent la troisième ligne de cet axe : 2 millions viennent compléter les avances remboursables décidées l'an passé, afin d'accélérer la desserte des lignes rurales. Alors que le 400 000\* abonné avait été raccordé le 30 décembre 1977, le 500 000\* l'a été le 16 janvier dernier à Liffré : à cette date 59 ménages bretons sur 100 possèdent le téléphone.

\*

Le deuxième grand axe s'appelle "aide à l'industrialisation et à l'emploi" : il devrait dépasser 21 millions, permettra de solder l'engagement de l'EPR envers Gaz de France pour la réalisation de la desserte en gaz naturel. La mise en valeur des ressources minières, site Plan Minier, appelle un nouveau financement de 2,6 millions. Nous avons dit combien les perspectives sur le cuivre étaient prometteuses (2) : celles sur l'antimoine à Ty Gardien et Kervadry près de Quimper, le sont tout autant et une décision d'exploitation pourrait intervenir dès cette année.

Six millions sont proposés en faveur de la formation en vue de l'emploi (enseignement technique et professionnel) et sept millions pour les aides directes à l'industrialisation et à l'emploi.

#### TRES TIMIDE

Ces deux titres donneront sûrement lieu à débats, nous les réservons pour le compte-rendu des mois à venir. Disons seulement que les réserves faites sur le cautionnement de prêts accentuent encore le caractère timide de cette mesure.

Tout d'abord il est réservé aux entreprises ayant bénéficié de la prime de l'EPR à la création d'entreprise industrielle : en novembre 1978 elles étaient 44 qui avaient globalement

reçu 3,31 millions de francs. La Bretagne est la seule région à avoir introduit cette clause restrictive.

Le S.D.R. isolé de développement régional qui a été choisi pour gérer le fonds de garantie en tire d'ailleurs, un argument d'extrême prudence : ces entreprises nouvellement créées sont d'autant plus fragiles, il faut donc prélever sur toutes les subventions une redevance spéciale pour couvrir ce risque supplémentaire. Le produit de cette redevance serait même "mutualisé" : les entreprises bénéficiaires étant solidaires entre elles.

Enfin avec un an de retard par rapport à presque toutes les autres régions, la Bretagne n'affecte à cette forme d'aide directe aux entreprises qu'un budget très minime : un demi million ! Par comparaison, dès l'exercice 1978, la Basse Normandie lui a consacré 3 millions, les Pays de Loire 4 et l'Alsace 10 (en six mois douze dossiers y ont été mis en place).

Le Préfet lui-même suggère dans son rapport qu'après cette expérience de lancement, il faudrait bien augmenter le montant du fonds et faire sauter la clause restrictive.

#### QUATRE ATOUS

"VALORISATION DES ATOUS DE LA REGION", ainsi est défini le troisième axe du "noyau dur" auquel est attribué un peu plus de 22 % du budget, soit 41,2 millions. Quatre atouts sont mis en exergue : agriculture, mer, tourisme, recherche.

Si de nombreuses rubriques de ce dossier se trouvaient dans les "politiques régionales" des budgets précédents, le vocabulaire adopté, "les atouts de la région" souligne une vue plus dynamique et plus volontariste du développement. Nous reviendrons longuement sur ces quatre atouts en rendant compte des débats, nous soulignons seulement ici quelques dominantes.

• Pour L'AGRICULTURE le projet de budget prévoit 3 millions pour le développement de l'élevage porcins, selon un plan proposé par la Chambre Régionale d'Agriculture. A l'Agriculture est associé L'AMENAGEMENT RURAL, il s'agit surtout des travaux connexes au remembrement auxquels seraient six millions dont quatre sur emprunt.

• La MER ET LES FACÈDES MARITIMES recevraient 21 millions, la part du lion. D'abord 6,16 millions iront obligatoirement au syndicat Brest-Isole de la baie de radoub, selon les engagements pris par l'EPR. Si actuellement la dépollution navale marque le pas, le Préfet engage deux éléments favorables pour l'avenir : le vieillissement de la nouvelle génération de navires, et la hausse des taux de fret qui permettra aux armateurs d'immobiliser leurs navires en carénage.

Mais l'essentiel, 7,5 millions dont 5 sur emprunt, sera consacré à la mise en œuvre de la politique d'aide aux ports de commerce : six opérations en infrastructures, onze en superstructures pour l'année 1979. Le reste est destiné aux diverses formes de pêches et l'aquaculture.

• Quatre millions valent au TOURISME, atout qui a été mis en échec par la marée noire mais qu'un programme régional de promotion doit remettre dans le jeu. La moitié du crédit irait dans les centres d'intérêt touristique et l'hébergement rural.

#### XVIIII

• Enfin le quatrième atout s'appelle la RECHERCHE. Le colloque interrégional de Nantes en mai prochain (2) précisera les efforts à entreprendre : dès maintenant 2,5 millions seraient attribués à quelques opérations.

#### SANS OUBLIER LA CULTURE

Le troisième axe prioritaire est intitulé AMENAGEMENT DE L'ESPACE : près de 17 millions lui serait accordés, soit 9 % du budget global.

Après Vannes et Fougères, Quimper avait obtenu un contrat de ville moyenne, puis Morlaix et Redon. Pour la poursuite de ces trois derniers l'EPR engagera 2,5 millions.

Deux dotations de 900 000 francs iront au pays de Dinan et au Pays Penhoar. Communes mobilisées qui ont obtenu des contrats après les Pays de Plodiern, de Vitré, d'Auray et d'Armor (Douarner), une nouvelle candidature sera examinée : les quatre cantons groupés de Combourg, Ménez-Pouévez et Tinténac.

Les autres chapitres du quatrième axe concernent les Ais du Finistère (3 millions), le patrimoine foncier des petites communes (2 millions), le Parc d'Armorica (1616 000 francs), les problèmes des zones côtières (2 millions), de la ressource en eau (1,8 million) et les canaux bretons (1,6 million).

\*

Mis à part, le DEVELOPPEMENT CULTUREL n'en demeure pas moins une préoccupation prioritaire des assemblées. Le rapport du Préfet fait le bilan des actions autorisées en 1978 dans le cadre de la Chartre Culturelle (2).

Les 3 millions de crédits d'équipement de l'EPR doublés par l'Etat ont été attribués à six opérations dont la plus importante (1 million) est l'agrandissement du centre de Kerdic'h de St-Vincent sur Oust. Il s'agira d'arrêter un nouveau programme de 3 millions pour 1979. Les assemblées disposant des avis et propositions arrêtées par le bureau du Conseil Culturel lors de sa réunion du 3 janvier. Onze projets ont été retenus sur quinze demandés.

En annexe est donnée la liste des 48 organismes ayant reçu des crédits de fonctionnement de l'Etat et des cinq Conseils Généraux : ils vont de 6 000 (centre archéologique d'Alet) à 210 000 francs (Ermilage Breiz).

\*

Le budget 1979 compte encore un Fonds d'intervention régional particulièrement important (10 millions), un dossier Etudes (11 millions) et la réajustation des frais de fonctionnement (3,9 millions).

#### FRANCS COURANTS ET FRANCS CONSTANT

C'est par le titre du ministre de la Culture et de la Communication qu'ouvre le rapport sur l'UTILISATION DES CREDITS DE L'ETAT EN 1979. Soumis pour avis à l'EPR, ce rapport ne présente toujours qu'un intérêt relatif puisque des dotations complémentaires arrivent en cours d'année.

Pour la CULTURE, la dotation passe de 7,8 à 8,3 millions ce qui prouve que les crédits de la Chartre Culturelle viennent bien en supplément. Il n'en reste pas moins que ce chiffre était déjà celui de 1975 et que l'EPR se plaçait de "Insuffisance technique des crédits

par rapport aux besoins, un gros pourcentage de patrimoine architectural de la Bretagne semblant être considéré comme condamné" (3).

Les écoles maternelles et primaires ont moins qu'en 1978. Cela se comprend si l'on tient compte de l'évolution démographique. Mais en suivant les mouvements de population, on remarque que si des écoles rurales se vident, il manque des classes à la périphérie des villes.

Le second degré, comme la jeunesse et les sports reçoivent des dotations en très légère augmentation en francs courants donc en baisse en francs constants. Forte croissance par contre pour l'équipement sanitaire et social : 57,5 millions contre 47,8 en 1978 et 43,9 en 1977. Cela permettra de terminer les hôpitaux de St-Malo et St-Brieuc et de lancer une ou deux grosses opérations ailleurs.

Les 15,7 millions au moins seront consacrés à l'aménagement du littoral, selon le programme annoncé par le Président de la République le 9 février 1977 à Vannes et concrétisés par les quatre régions de la coopération inter-régionale (4). Deux ministères y ont engagé celui de l'Intérieur et celui de l'Agriculture.

Pour le remembrement la dotation passe de 1,9 à 21 millions ; bien qu'elle ait été beaucoup plus forte en d'autres années, elle est la plus importante de toutes les régions françaises.

#### CONTRAT OU COUP PAR COUP ?

"Charte industrielle" (2) s'est effacée devant "Plan Régional de Développement Economique" : En sigle, PRDE rappelle le "Programme Régional de Développement et d'Equipement" que la CODER (commission de développement économique) avait préparé avec l'administration pour la période 1971-1975 ; il était d'ailleurs davantage "Plan" car il ne s'arrêtait pas aux seules données économiques, il intégrait l'amélioration des conditions d'existence.

Le Plan Régional de Développement Economique et le projet de budget dont nous avons parlé se superposent en grande partie. C'est normal car les "politiques régionales" de l'EPR ces dernières années ont conduit le CES et la Mission Régionale aux mêmes grands axes prioritaires. Il y a quelques nuances, mais Claude Champaud n'a remis le projet que le 21 décembre au Préfet alors que la plupart des rapports étaient rédigés, sinon il y aurait sans doute une similitude quasi totale.

Dans son introduction le Préfet fait ce pen-

dant quelques réserves. "On peut s'interroger sur l'opportunité de vouloir contractualiser ce plan sous forme d'une convention à passer avec un très grand nombre de ministères intéressés au terme d'une procédure inhabituelle, lourde et formelle longue".

Comme le Préfet connaît bien l'administration il dit alors clairement sa préférence pour négocier au "coup par coup" des engagements réciproques comme cela s'est fait pour le Plan Minier, le Garduc, les Télécommunications, la Chartre Culturelle.

De toute façon le projet soumis aux assemblées reste un projet, donc non définitif et susceptible de modification. Les débats le prouvent.

Peut-être aussi lorsqu'à son tour le Président Raymond Marcellin sera prochainement reçu à l'Elysée, des propositions concrètes seront-elles à saisir.

#### LA PROTESTATION A PORTE

La retombée la plus immédiate du Plan Régional de Développement Economique sera de pouvoir répondre d'emblée "OUI" à "l'opportunité d'élaborer un plan régional autonome". La question est en effet posée à l'EPR dans le cadre de la PREPARATION du VIII<sup>e</sup> Plan 1981-1985, décidée au Conseil des Ministres le 19 décembre.

Car les Régions sont d'ores et déjà consultées sur ce Plan qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1981. En septembre les deux assemblées de l'EPR, puis d'autres EPR, avaient fait écho aux protestations de Claude Champaud qui dénonçait la non-consultation (illegale des régions sur la révision du VIII<sup>e</sup> Plan (2). Le Premier Ministre a entendu, qui écrit le 2 janvier au Commissaire au Plan "vous saurez les EPR, les régions doivent être appelées à donner leur avis sur les différentes phases de la préparation du VIII<sup>e</sup> plan, afin d'éclairer les choix nationaux, conformément à l'article 8 de la loi du 5 juillet 1972".

Dès le lendemain 3 janvier Michel Albert répercutait la directive aux Préfets de Région et insistait "Pour respecter le calendrier (5) il est indispensable que les EPR soient saisis par vos soins dès leur première session de 1979".

La Commissaire viendra-t-elle devant l'EPR comme son prédecessor ? Le 27 septembre 1975, Jean Ripert avait fait le déplacement de Paris à Rennes "pour écouter, apporter quelques réponses, partager vos inquiétudes" (6).

#### MOINDRE COÛT COLLECTIF

Pour lors il ne s'agit que "d'acquiescer les

grands choix du futur plan", selon une visée que n'avait plus le VIII<sup>e</sup> Plan, un esprit de prospective, en regardant l'an 2000.

"Le VIII<sup>e</sup> Plan doit être celui du "renouveau technologique" de l'économie française" dit le rapport, sous le signe de l'Informatique. De plus contrairement aux Plans précédents, "le VIII<sup>e</sup> Plan ne comportera pas une projection centrale fixant de façon normative un système rigide et unique d'objectifs économiques quantitatifs ; l'espérance du passé montre en effet qu'il s'agit de normes élastiques qui, en avant incertain, ne résistent pas à l'épreuve des faits" : ce sont les propres termes du Premier ministre.

L'EPR a donc pour mission de faire jaillir les grandes questions que déterminent l'avenir du Pays. Nul doute que s'y retrouvent le fleuve atlantique, les métaux, le porc, la tourisme en milieu rural.

Mais déjà le projet de PRDE présenté par le CES propose une "politique" permettant une économie d'investissement et une limitation durable de l'inflation, celle des "zones rurales dépeuplées armées par des villes de taille moyenne".

C'est là que "l'Etat peut espérer, pour une somme identique, le meilleur impact sur le développement des activités, en même temps que l'amélioration la plus substantielle du revenu et de la qualité des services publics rendus à la population".

C'est, bien sûr, le cas de la Bretagne.

(1) Armor Magazine n° 108 - janvier 1979, page 12 - (2) Armor n° 107 - décembre 1978 - (3) Revue des Actes administratifs n° 7 - pages 39 pour le CES et 92 pour le C.R. - (4) Armor n° 95 - décembre 1977 - (5) Le calendrier de la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan sera le suivant : 1<sup>er</sup> trimestre 1979 préparation des grandes options remises le 20 mars au gouvernement. Avril - transmission au Parlement. A l'automne élaboration du Plan préliminaire d'avec le ministre en place des commissions régionales, et les sélections dans les EPR sur les choix nationaux. Ent 1980 - remise du projet au gouvernement. Septembre - saisine du Conseil Economique et Social. Octobre - transmission du rapport au Parlement.

(6) Armor n° 90 - novembre 1975, page 13. (7) Aux quatre que nous avons signalées dans la note (3) de notre dernier chronique, il faut ajouter Michel Dubot remplace Jean Kervadry, pour le C.F.O.T. Claude Guilbert remplace Maurice Charrier pour l'O. et Michel Perron d' succède à Jean Henry au titre de Secré. (8) Armor n° 106 - novembre 1978, page 10. (9) Armor n° 81 - octobre 1976, page 3. A l'origine, un dossier de René Decé à l'inauguration de T. Kerdic'h avait été consacré comme "un appel à désobéissance civile".

MARS 1979

## Redevenir fer de lance

Le budget de l'Établissement Public Régional (E.P.R.) de Bretagne a été voté pour 1979 à la hauteur de 188 millions 947 mille francs ; les propositions du Comité Economique et Social (C.E.S.) pour un

"plan de développement régional de la Bretagne" se sont mises au Conseil Régional (C.R.) en "programme d'industrialisation de la Bretagne" ; quelques grandes idées

ont été lancées par les deux assemblées pour la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan ; décision a été prise de préparer un plan régional autonome pour cette période 1981 - 1985.

#### LE PÉTARD ETAIT MOUILLÉ

Chaque bonhomme du Budget, chaque rapport de l'ordre du jour métrés, c'est évident, qu'on y revienne au bout des prochaines chrono-

X I X

niques. Dès le mois dernier nous avons présenté les principales propositions soumises aux assemblées : à très peu près, elles ont été arrêtées.

Ce mois-ci, nous présenterons l'ensemble du budget tel qu'il a été voté par le C.R. Mais place, ou elles ont exceptionnellement reçu, que cette session d'hiver nous laissons bonne place aux diverses manifestations, estimées utiles marquées par les uns, alertes offic-

ces par d'autres ou bien sympathique animation, elles ont eu lieu.

Disons tout de même tout de suite la déception ressentie au sujet du projet de "Plan Régional de Développement Economique" (1). Au fond c'est Claude Champaud qui avait raison lorsqu'il y a un an il avait lancé l'idée d'une "Charte Industrielle"; voulait en faire un "plan" a entraîné le C.E.S. a diluer la vigueur du propos en un document de 32 pages où tout devait paraître.

Perfectionniste à outrance, le Comité a même passé des heures pour remplacer "projet de plan" par "avant-projet" puis par "propositions". Il est bien difficile de mobiliser les énergies, "de provoquer ce sursaut et cette synergie des volontés", selon l'expression de Claude Champaud, sur une ébauche de propositions pour un avant-projet !

Le C.R. a de plus "mandaté son Président et son bureau pour engager, en concertation étroite avec le C.E.S. et le Préfet, une négociation avec le gouvernement pour obtenir les nécessaires contributions de l'Etat à la réalisation des objectifs présentés".

Dès le lendemain 14 février Raymond Marcellin était reçu à l'Élysée.

## DANS LE BROUHAHA

Si Raymond Marcellin a été réélu sans difficulté par 53 voix soit 78 % des 68 suffrages exprimés, la première séquence de la séance du 5 février ne fut pas de tout repos pour le doyen d'âge Yves Estève.

C'est François le Douarec, comme à l'accoutumée depuis 1977, qui, "au nom de la majorité unanime", annonce la candidature de l'ancien président, dont il souligne les mérites. Alors qu'il présentait un candidat unique de 1974 à 1977, les partis de l'opposition en avancent deux désormais. Les socialistes changent tous les ans, ce fut cette fois le tour de Charles Josselin qui obtint 11 voix ; Félix Leyzour recueillit les 4 voix communistes. Il y avait des absents.

Avant le vote, Michel Phipponneau demanda le parole pour faire le "contre-parrainage" du candidat de la majorité, lui reprochant la fin des forges d'Heubeport, l'inefficacité des Plans, et sa passivité dans l'affaire des abattoirs privés (2). Henri Thébaud, le premier, protesta violemment ; peu à peu les huées se généralisèrent sur les bancs de la majorité. Le doyen chercha en vain à faire taire l'orage tougeux ; le benjamin, Alain Madelin, n'eut pas plus de succès ; le brouhaha généralisé se transforma en renfermant écart de rive quand tomba la péroraison : "pour ces raisons vous comprendrez que nous ne voterons pas pour Raymond Marcellin !

Louis Le Penec prit à son tour la parole pour demander "afin que le vote soit clair, que chaque candidat donne sa position sur la représentation proportionnelle à la commission déléguée". Il ne fut pas entendu et le doyen passa au vote.

## EXPLICATION DE TEXTE

Aussitôt le résultat proclamé, Louis Le Penec renouvela sa demande : "l'opposition devrait avoir quatre membres à la commission déléguée prévue par l'article 23 du règlement intérieur". "Respections ce règlement, intervient François le Douarec, restons à l'ordre du jour" ; et de présenter pour les postes de vice-présidents, les quatre sortants, Socialistes et communistes ne l'entendant pas ainsi Charles Josselin souligna l'article 1 du règlement : "aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du doyen d'âge, SAUF pour le vote du règlement intérieur concernant la composition et le fonctionnement du bureau". François Leyzour essaya aussi vainement de faire prévaloir ce "SAUF".

Louis Le Roux proposait en effet une modification du règlement intérieur afin de "bien distinguer bureau et commission déléguée". Il ne s'agissait donc plus de la composition du bureau, et le "sauf" ne pouvait plus être avancé.

Raymond Marcellin ne manqua pas non plus de rappeler qu'il existait toujours du bureau un cinquième siège de vice-président, décidé le 10 février 1975 "pour la gauche et pour nul autre" (3). En fait ce poste n'a jamais été ouvert qu'aux socialistes ; Félix Leyzour le rappela au président : "l'intergroupe votre refus des communistes, l'est une pratique totalitaire l'Louis Le Penec s'ensuivit "Raymond Marcellin nous montre une conception musclée de la démocratie, puisque seule une des sensibilités de l'opposition pourrait être présentée au bureau".

Henri Thébaud se révolta encore plus musclé : "la commission déléguée est l'exécutif de l'assemblée Félix Leyzour lui fit gentiment remarquer son erreur, puisque l'exécutif de l'E.P.R. c'est le Préfet !, la majorité doit donc y avoir tous les postes ; pas une once, pas un vote pour l'opposition !"

Socialistes et communistes refusant de prendre part aux votes, furent réélus vice-présidents : Joseph Yvon et Guy Guerneur par 53 voix sur 53 suffrages exprimés, Jean Hamelin par 52 et Bernard Lamaré 50 ; puis comme secrétaires : Henry Bénard et Pierre Le Treut 53, Ferdinand Thomas 52 et René Benoit 51.

Michel Phipponneau renouvela aussitôt la protestation qu'il avait faite à Quimper le 19 septembre 1977 en s'appuyant sur un avis du Conseil d'Etat (4) : "non élu, Ferdinand Thomas ne devrait pas être au C.R., encore moins au bureau". A qui le Préfet précisa : "il n'y a aucun texte à cette heure, je ne dis rien du Conseil d'Etat". Jacques Cressard rappela que Louis Le Roux avait aussi siégé sans avoir de mandat d'élu ; mais celui-ci précisa bien que c'était avant le 24 juin 1977.

Seul changement aux bureaux des commissions, Eugène Barret remplace désormais Jean Crenn comme vice-président de la Commission des études et du Plan. Dans la Commission des finances deux postes vacants ont été attribués : celui de vice-président à Louis Orvoën, celui de secrétaire à Charles Mossec.

## OUVRIR DES FENÊTRES

Dans son allocution inaugurale, le Président réélu du C.R. devait surtout parcourir l'ordre du jour, ce que le Préfet allait refaire dans le

détail, en reprenant son discours devant le C.E.S. Nous retrouverons les réflexions de Raymond Marcellin au fil des chroniques sur les divers dossiers.

Cependant le Président tint à marquer d'emblée sa réprobation vis à vis d'une tarification plus lourde de la part d'EDF selon les propos de son Président rapportés dans la presse : "C'est oublier les impératifs de l'aménagement du territoire ; le C.R. est hostile à cette tarification pénalisante. Au contraire la construction d'une centrale nucléaire, l'achèvement du gazoduc, le port méthanier de Montoirs doivent se traduire par une baisse du coût de l'énergie en Bretagne".

Dans sa conclusion, Raymond Marcellin appela aussi la mise en place de "groupes de travail" qui, avec la Mission Régionale, suivraient la bonne exécution des décisions de l'E.P.R. "Il faut dès présent entre notre assemblée et le terrain ; comme nous en avons fait l'expérience pour le Plan Mûrier (visite de la Porte au Monel) sur le bords, nous entendons dans cette salle sans faillir, reprocha Charles Josselin, car pas une fois nous ce double monologue du président, j'ai pu entendre prononcer les mots de échange, de montants compensatoires". Le Président répliqua qu'il fallait tout simplement inviter une discipline et que ces problèmes seraient débattus le moment venu.

Le Président Claude Champaud avait quant à lui fait une large place à la "démocratie ou le nombre de chômeurs rapportés à la population active est parmi les plus élevés... il est temps de réagir, car depuis plusieurs mois, toutes les opérations de localisation industrielle qui seraient pas à effectuer en Bretagne, en sont détournées... je vous donne ma parole que je connais des dossiers précis".

"Après avoir évoqué l'urgence des grands thèmes régionaux, constaté qu'à l'extérieur "la Bretagne fait plus envie que aimé, ce qui est une attitude injuste", Claude Champaud essaya de galvaniser les volontés sur le Plan du C.E.S. "un document de politique économique volontariste... il est une acte de foi dans la Bretagne et les Bretons, acte de foi dans la jeunesse, la raison des hommes... acte de foi en nous-mêmes, acte de foi dans l'institution régionale".

C'est peut-être par cette sorte d'intinct de confiance envers l'E.P.R. que des manifestants vinrent à lui ; jamais il n'y en eut tant.

## CÔTÉ RUE, CÔTÉ SALLE

A peine la séance du C.E.S. avait-elle débuté le lundi matin 29 qu'un défilé s'approcha de la Maison des Métiers : 250 à 300 travailleurs de la CGCT (compagnie générale de construction téléphonique) voulaient attirer ainsi l'attention de l'Assemblée sur le transfert d'une partie des activités de Rennes vers Boulogne.

Quelques policiers contrôlaient l'entrée de l'immeuble. Une délégation demandait à remettre un texte. Le Président, étant alors au cœur de son allocution d'ouverture, ne fit pas à ce moment attention au papier qu'il déposait sur son bureau, et la police refusa l'accès. Les manifestants repartirent dans le calme.

Revenant l'après-midi sur l'épisode, Michel Duthoit protesta "contre le refus de recevoir cette délégation alors que le problème de

l'électronique en Bretagne est grave". Claude Champaud s'expliqua : "je n'ai rien refusé ; je laisse mes discours ; ils sont reportés". Robert Caradec insista : "on a tout de même empêché la délégation de rentrer ; or nos séances sont publiques !"

Précisément, à la reprise de l'après-midi, une trentaine de cadres avaient, eux, pris place dans les rangs du public ; c'était leur jour de protestation nationale, Jacques Fortin, président régional, étant aussi vice-président du C.E.S., avait préparé une intervention de convenance, Claude Champaud annonça "qu'avant de réouvrir la séance de travail il lui donnait la parole". Le Préfet quitta aussitôt la tribune, suivi d'une dizaine de membres représentant le patronat.

D'autres protestèrent en entendant les premières phrases "la facilité est au pouvoir" tandis que les manifestants levaient une pancarte. Jacques Fortin repêcha la demande de Claude Champaud de rentrer la banderole, ce qu'il lui fit irrice.

Suivis, à la reprise de la séance, Pierre Denis brandit la parole avant que ne reprenne l'examen des dossiers : "je note donc qu'un membre du C.E.S. est intervenu au nom de son syndicat". Claude Champaud eut beau répliquer "c'était hors séance", beaucoup comprirent qu'un passe-droit exceptionnel pouvait cavaler la règle.

## UN QUIDAM MUSCLÉ

Personne ne s'étonna lorsque le lendemain après-midi, au moment où le "développement culturel" arrivait à l'ordre du jour Pierre Denis demanda de lire un texte qui avait été déposé à chaque place : "la langue bretonne est en train de mourir".

Patients depuis le début de la séance, une quinzième de jeunes levèrent alors en silence cahots et affichettes. Le Président n'eut pas le temps de leur demander de les baisser qu'un "quidam" musclé les avait ralliés. Le premier moment de stupeur passée, Pierre Denis demanda une suspension de séance.

Jacques Fortin, particulièrement attentif à ce qu'il n'y eut pas deux poids, deux mesures, posa clairement deux questions reprises par Henri Didon : "qui est cette personne ? et qui lui a donné un ordre ?". En effet l'article 14 pour le C.E.S. article 26 pour le C.R. du décret du 5 septembre 1973 dit bien : "le Président assure la police des séances !"

Claude Champaud reconnut : "personne n'a donné d'ordre et je ne connais pas ce monsieur". C'était un comble ! Marcel Pirou insista : "si vous n'accordez pas la suspension de séance nous allons la faire nous-mêmes" ; et malgré sa réticence, le Président suspendit la séance. La "personne" en question fut alors recherchée et conduite à la tribune, c'est là que l'on apprit qu'il s'agissait d'un commissaire de police !

Pour clore l'incident Pierre Denis proposa une motion "le C.E.S. s'élève avec indignation contre l'intervention d'un membre de la police à l'encontre d'une partie du public faisant connaître sincèrement et pacifiquement sa volonté de promouvoir la langue et la culture bretonne". Mises au suffrage, elle recueillit 20 voix contre 2 et 15 abstentions.

Un quatrième accroc au bon déroulement de la séance est venu du Recteur d'Académie

Yves Martin, bien que personne n'ait relevé publiquement le fait. Bruno Morv avait lu son rapport sur le problème de "la formation en vue de l'emploi", fort discuté, il est vrai, comme nous en rendrons compte par ailleurs ; le vote était intervenu et le Président s'apprêtait à introduire le bordereau suivant, lorsque le Recteur se leva et prit de lui-même la parole pour demander "que l'administration ne soit pas mise en cause" et évoqua ce qui s'était passé en commission.

Or "les fonctionnaires de l'Etat en activité ne peuvent être entendus qu'avec l'accord du Préfet de Région" l'article 15 du décret de 1973 sur les C.E.S.I. Et puis le règlement intérieur (article 17) stipule que "les comptes-rendus des délibérations des commissions ne sont pas publiés".

## CHACUN SON TOUR

Dès le matin du 12 février, la séance du C.R. a commandé en retard, le Président recevant une délégation des six comités de défense des usagers SNFC (2). Dehors, de calmes manifestants brandissant des pancartes, sous les yeux de quelques policiers. Au cours de la matinée, pour divers groupes politiques, Yves du Halgouët, Félix Leyzour, Jean-Baptiste Lelièvre, Louis Le Penec reçurent eux aussi des délégations.

Quelques représentants de Quimper se joignirent au public déjà en séance. Alors que le bordereau les intéressant tardait à venir, ils déployèrent une banderole ; mais à la demande du Président, ils la replièrent aussitôt.

En outre d'après-midi, la porte d'entrée, toujours contrôlée par un service d'ordre vigilant, était encadrée par de nouveaux manifestants : des représentants d'enseignants des S.G.E.N.-C.F.D.T. et DUGNETP-C.G.T. Eux aussi étaient en avance sur l'ordre du jour qui abordait les constructions des L.E.P. (Lycée d'Enseignement Professionnel), lui furent reçus par le bureau et des conseillers.

A la reprise pour la séance de nuit les conseillers étaient accueilli par le troisième groupe de la journée, venu en deux cars de Ploüer-sur-Rance. "Nous voulons un collège neuf" ; le petit auto-collant était, avec le sourire, posé sur les revers des vestons.

Autour d'une table, dans le vestibule, la délégation faisait part de ses préoccupations à quelques représentants du bureau et de l'opposition. Le lendemain, Henry Bénard en rendit compte en séance tout en constatant que le C.R. ne pouvait en la matière que suivre les priorités définies par le Recteur d'Académie.

Par petits groupes, à tour de rôle, les habitants de la région de Ploüer se rangèrent sur les bancs du public, découvrant un peu ce que pouvaient être les débats d'une assemblée régionale.

## RETARD ET PRÉCIPITATION

Comme si tout avait été bien programmé pour qu'il n'y ait aucune interférence, c'était mardi matin 13 février, alors que la police attendait, les pompiers, le tour des commerçants artisans du C.D.C.A. Présente toute la matinée, la petite dizaine de "travail, leurs non salariés" attendait la fin de la séance pour demander audience au Président et lui remettre son manifeste.

X X I

Avec Jean Hourmant, du C.R., leur leader, ils retenaient Raymond Marcellin si longtemps que la séance de l'après-midi commença avec une heure de retard.

Les portes du public soigneusement closes ne s'ouvrirent qu'au signal de la reprise vers 15 h 30. Une quaraine d'étudiants, sans doute les mêmes qu'à la séance du C.E.S. prirent paisiblement position au fond de la salle. A l'appel du rapport "Charte culturelle" quelques-uns enfilèrent des chandails blancs portants slogans : "Nous voulons une licence de breton" ; et tous levèrent des grandes feuilles revendicatives. Cette fois personne ne devança les ordres du Président.

"Place les pancartes" demanda Raymond Marcellin ; au bout de la troisième fois il fut écourté. A la fin du rapport de Pierre Bernard, que nous retrouverons, les jeunes applaudirent ; le Président dut rappeler le règlement : "le public ne peut manifester".

Le débat sur le sujet était achevé, l'ordre du jour se poursuivait lorsque de nouveaux les feuilles-slogans réapparurent. Raymond Marcellin demandant, en vain cette fois, de les plier envisagea d'abord de lever la séance, puis il fit appeler à la police en civil pour faire évacuer les manifestants ; ce qui se fit dans le plus grand calme de part et d'autre.

Il était minuit passé, on en était à l'examen des 19 vœux déposés, lorsque le Président dut faire preuve une dernière fois de son autorité pour rappeler l'article 32 du règlement : "est inadmissible toute intervention de conseiller régional à conseiller régional". Emportés par l'ambiance de chahut de cette pièce fin de session, Yves du Halgouët invoquant en effet Michel Phipponneau ; par deux fois le Président lui adressa un "rappelez à l'ordre".

Amputée par des retards successifs, encombrée de considérants sans fin et de digressions sans nombre, la session s'achevait dans une précipitation peu sérieuse !

## LES PARTS DE LA "GALETTE"

Le budget avait tout de même été examiné avec soin ; sans parler de sa préparation qui avait été faite par le Préfet avec la participation de la commission mixte C.E.S. - C.R., désignée pour ce travail.

Pour la première fois le C.E.S. a suivi la proposition du Préfet quant au montant de la fiscalité régionale : 45 francs par habitant. Depuis le premier budget en 1974 il avait adopté le raisonnement de son premier Président Jean Rouyer : "la région ne pourra obtenir le maximum de l'Etat Français et du Fonds Régional Européen qu'en donnant elle-même le maximum". (5).

Le 30 janvier pas une seule voix n'a rappelé cette option. Curieusement, la commission des finances s'est même félicité que le Préfet ait proposé 45 francs "conformément aux orientations que le C.E.S. avait fixées dès septembre 1978". C'est vrai, mais alors à pied-fort était précédemment de 45 francs, depuis c'est passé à 55 francs.

En définitive, le C.E.S. s'est prononcé pour le chiffre global proposé par le Préfet, quatre voix seulement (C.G.T. et F.E.N.) étaient contre, il y avait aussi beaucoup d'absents ! D'emblée, au C.R., le rapporteur général Luc Bourvier annonça qu'il ajoutait 2.210 Lit. Bourvier annonça qu'il ajoutait 2.210

## BUDGET RÉGIONAL 1979

(en millions de francs)

DÉPENSES	Prévisions de l'Etat	Autres de l'Etat	Dépenses du C.R.	Dotations
• Développement	47 340	47 980	47 380	28 282
• Routes	34 000	32 610	34 000	
• Télécommunications	2 000	2 000	2 000	
• Aménagement de l'espace	11 340	11 380	11 380	
• Aides à l'emploi/formation et à l'emploi	56 906	56 906	56 906	
• Aides sociales	7 000	7 000	7 000	
• Eau potable	21 000	21 000	21 000	
• Eau usée	2 000	2 000	2 000	
• Formation	3 000	3 000	3 000	
• Exploitation des atouts de la région	31 147	41 427	40 507	
• Agriculture et ruralité	13 736	13 886	12 836	4 000
• Mer et littoral	20 961	21 041	21 171	1 000
• Tourisme	4 450	4 480	4 480	
• Recherche	2 500	2 500	2 500	
• Aménagement de l'habitat	16 700	16 914	16 700	
• Infrastructures portuaires	4 281	4 281	4 281	
• Parc de Rennes	2 018	2 018	2 018	
• Eau, assainissement, zones	6 433	6 400	6 433	2 000
• Préfecture régionale	2 400	2 380	2 380	
• Parc d'Armorique	315	315	315	
• Développement culturel	1 000	1 000	1 000	
• Fonds d'intervention	10 000	9 473	10 000	
• Fonds	1 000	2 500	2 500	
• Infrastructures	3 000	1 000	3 000	
• Charge des emprunts	20 000	20 000	20 000	
TOTAL	186 737	186 737	186 947	39 782

### RESSOURCES

- Total des ressources disponibles (1979)
- Taxe additionnelle sur les contributions (1979)
- Taxe additionnelle aux droits de mutation (1979)
- Taxe additionnelle aux impôts locaux (1979)
- Taxe d'habitation (1979)
- Recettes de l'Etat
- Prêts aux communes de la Région de Rennes (1979)
- Emprunts

TOTAL GÉNÉRAL 186 947

millions aux emprunts prévus ; c'est donc un total de 188 millions 947 mille 059 francs qui a été voté. Fidèle à sa logique, le C.R. a opté lui aussi pour une fiscalité de 45 francs par habitant afin de "garder une poire pour la suite" (2).



## UN "PRIVILÈGE" ESTOMPÉ : LA BRETAGNE "INTÉRIEURE"

L'immédiate après-session budgétaire aura été un temps d'hibernation pour l'Établissement Public Régional EPR de Bretagne, mise à part la réunion extraordinaire des Commissions Déléguées le 1<sup>er</sup> mars pour le Comité Economique et Social CES, le 5 mars pour le Conseil Régional CR. Sans aucune doute les préoccupations sont ailleurs : le débat national sur l'emploi à la session extraordinaire du Parlement, la préparation et le déroulement des élections cantonales (qui ne manqueront pas de modifier quelque peu la représentation des

Départements au CR), la perspective des toutes proches élections européennes du 10 juin.

Pour cette chronique revenons plutôt en arrière en disant un mot des Commissions déléguées et en poursuivant le compte-rendu de la session d'hiver de l'EPR.

### INSCRITS MAIS NON REÇUS

L'essentiel de l'ordre du jour des Commissions déléguées les 1<sup>er</sup> et 5 mars était simple : répartir d'urgence entre les bénéficiaires le crédit d'un million de francs, inscrit au bud-

get. Nous donnons ci-contre comme chaque année un tableau récapitulatif de ce budget. Esprit pratique, Loïc Bouvard a, quant à lui, fait circuler un schéma en forme de galette, en y découpant cinq parts correspondant aux cinq grands axes de la politique régionale (1) ainsi qu'aux temps des débats qui leur furent consacrés en séance du C.R. Le désencastrement a occupé 42,3 % du temps pour 32,8 % des crédits ; les aides à l'industrialisation et à l'emploi 21,1 % du temps pour 25,4 % des crédits, la valorisation des atouts de la région respectivement 21,1 % et 28 %, l'aménagement de l'espace 5,7 % pour 11,6 %, enfin le développement culturel 9,6 % du temps pour 2,1 % des crédits.

### FISSURES D'ESPOIR

Alors que René Régnaud, Pierre Bernard, Ronan Le Prohon et Félix Lejeune faisaient leurs habituelles reproches à ce "budget de la majorité" celle-ci subit l'observation favorable d'Eugène Bérést et de Raymond Marcellin. Le vote était clair : 19 contre 19. De façon beaucoup plus sensible que d'autres fois, les débats ont rapidement laissé voir certaines fissures dans ce tissu apparent souvent comme insalubre, malgré leur référence à la reconnaissance. Yves Goulet dit tout haut que Henry Bénard avait bien dit ce qu'il voulait dire. Michel Comitat ne trouvait d'accord avec Félix Lejeune, Raymond Marcellin soutenant Louis Le Roux, Charles Josselin trouvant un allié dans Yves du Halgouët, Yves Le Cabellier, parlant breton alors qu'Armand Kéroul n'était pas.

Cela s'est traduit aussi dans certains votes où l'opposition était fragmentée, la majorité éparpillée, tel département désempaillé ; il y eut même des votes unanimes... Arriverait-on à une véritable assemblée régionale ou la BRETAGNE serait l'unique préoccupation "au-delà des parts, au-delà des départements" selon les expressions des discours. C'est alors que l'E.P.R. deviendrait fer de lance.

(1) Armor-Magazine n° 109 - février 1979 ; "Comptes du coup par coup" (1) ; (2) Armor n° 108 - janvier 1979, page 12 ; (3) Armor n° 62 - mars 1975, page 10 ; (4) Armor n° 94 - novembre 1977 ; (5) Armor n° 50 - mars 1974 - page 11.

Ces mesures d'urgence devront d'ailleurs s'intégrer dans une "politique globale de protection des côtes de la mer". Ce sera un chapitre nouveau à joindre à la politique d'aménagement de l'espace, quatrième axe prioritaire du "nouveau dur" que nous avons présenté (1). Sans répéter ce que nous avons déjà écrit, cela nous conduit à examiner cette partie du budget, qui a recueilli 16,8 millions de francs en cinq chapitres.

Le premier chapitre concernait les Villes Moyennes et Pays. À la nouvelle candidature de l'ancien pays de St-Malo, le CES demanda d'ajouter celle du Mené : "Il faut gagner du terrain" insistait Alfred Duault. Le CR retint la proposition, assortie d'un premier crédit de 100 000 francs pour les études préparatoires à la constitution du dossier.

Le deuxième chapitre concernait le Parc d'Armorique. Au CES le rapporteur Joseph Nioi regretta toutefois que "1,4 million de crédits attribués à la région, inscrits mais non reçus, avait bloqué pendant plus de 2,5 millions de francs". Le CR repart à son compte le constat.

### S'INSCRIRE EN FAUX

Le chapitre "eau, assainissement et énergie" provoqua quelques interventions au CES. Dans son rapport, Yves Rouger parlant de l'eau comme "forme d'énergie" avait fait allusion au "pis-aller nucléaire", à la demande de Jean Chaffot l'assemblée vota la suppression de ces quelques mots séditeux. C'était une façon indirecte de rappeler la prise de position de l'EPR en faveur d'une centrale nucléaire en Bretagne.

Il était écrit également dans le rapport qu'il fallait veiller à "l'envasement du fond des barrages, lié à l'entretien de la terre arable en liaison avec les travaux connexes du remembrement". Arthur Charles protesta : "C'est trop facile de tout faire supporter au remembrement". Edouard Roland rappela les inondations de Mortain : "Je certifie que ce n'est pas le remembrement qui en a été la cause". "Il y a eu des excès", reconnut Elie Chemin, mais actuellement on ne saccage plus, on aménage". Le rapport fut amendé dans ce sens.

Au sujet des stations d'épuration, la majorité du CES suivit Guivare Bourgois pour supprimer la préférence aux "petites stations".

L'EPR a suivi le Préfet quant à la "politique foncière dans les périmètres sensibles", cinquième chapitre de "l'aménagement de l'espace". En 1979 il est prévu d'acquiescer 354 hectares contre 233,6 l'an passé, soit une augmentation de 66 %.

Mais le CR a repris une observation du CES pour réclamer une plus large intervention du Conservatoire du littoral : "il reçoit des donations de l'Etat, et à notre connaissance à des dimensions convenables, mais il a surtout jusqu'à ce jour conduit la majeure partie de ses actions en dehors de la Bretagne".

Elie Chemin voulut ajouter une autre remarque : "certains schémas nousent aux agriculteurs car ils doivent aligner le prix de la terre".

### PRIORITÉ... MARGINALE

Revenons au premier grand axe prioritaire, soit 32,8 % du budget du "Nouveau dur" : le désencastrement. Tout d'abord les transverseaux du programme routier régional : 83 % des crédits étaient consommés en février 1979. Loïc Bouvard n'en souligne pas moins "le retard dans le Morbihan", le service de l'équipement rencontre de particulières difficultés dans l'acquisition des terrains pour la déviation de Goulin.

"Le retard est partout" protesta Claude Saurin, alors qu'Henri Thébaud vantait au contraire "le progrès de Ploërmel à l'île-et-Vilaine". En se trompant de dossier, puisqu'il s'agissait du Plan Rural Breton, Marie-Madeleine Diénaïch associa les retardés sur l'axe central Montauban-Châteaulin.

Comme il fallait s'y attendre, les deux assemblées ont protesté contre la seconde estimation du viaduc de Lanhéou sur le Prémur, "en un an, un écart de prix presque du simple au double" a-tonna le CES. "Une erreur d'une telle ampleur relève même du scandale" s'écria Claude Saurin rapporteur du CR. Pour Jacques Crassard l'analyse était différente : "On a d'abord obtenu un taux de participation de 30 % de l'EPR, puis on revint à 10 % d'un aspect de mauvaise gestion de la part du département des Côtes-du-Nord".

En conséquence, l'EPR a maintenu sa subvention mais a refusé de suivre le Préfet dans une réévaluation.

Il n'y a rien à ajouter à ce que nous avons écrit des Télécommunications. Seulement ce fut une occasion au CR de sortir encore une fois du sujet jusqu'à ce que le Président ne mit un point final à la digression.

C'est Pierre Marzin qui redit son inquiétude de voir s'effondrer "la vocation électronique de la Bretagne". Pierre Jagoutis réclama d'urgence "un plan de reconversion" pour faire face à la chute vertigineuse des emplois dans l'industrie téléphonique, ce que reprit Alain Madelin et Louis Le Roux.

Pour sa part Guy Guemeur fit tout haut une amère constatation : "la priorité de la Bretagne ne nous était accordée que de manière marginale. Qui aujourd'hui n'est pas prioritaire ? la Bretagne ! Reprenons le slogan "Bretagne d'abord".

### RAIL - ROUTE

Dès son allocation d'ouverture, le 29 janvier, Claude Champaud avait donné son point de vue personnel sur la nécessité d'un plan ferroviaire : "qui s'accompagne d'un engagement public de la SNCF, de répercuter, sur les utilisateurs, les gains obtenus grâce aux investissements, qu'un calendrier ait une procédure de financement soient arrêtés". Ce problème posé était celui de la meilleure utilisation de 13,3 millions de crédits libérés par l'annexe B-ter. (2) déjà examinée par un groupe de travail. "Il ne faut pas léser les petits et moyens clients" souligna Daniel Picot, tandis que Paul Guemeur plaidait pour les Routiers : "Si à Quimper existe un petit centre routier, il est primordial d'en créer un très important aux portes de Rennes".

Le Préfet intervint pour rappeler qu'un groupe préparait un Schéma Régional des Transports collectifs, il en fut souvent question au C.R. ; Yves du Halgouët fit part de la

récente réunion du 9 février et des prochaines, le 22 février à Rennes, puis le 28 avec les "Comités d'usagers", en invitant tout spécialement Louis Le Penne qui se plaignait de n'être "pas au courant de ce qui se passe".

Indévidement, et à la présence des Comités de Défense (3) y poussa, des intervenants réclamèrent des arrêts de trains rapides : "s'il y a eu 22 arrêts supprime, précisait le Préfet, 33 ont été créés". Louis Le Roux, tout de suite contredit par Eugène Bérést, reporta même les torts sur l'Europe : "les prévisions de la Communauté vont contre les intérêts de notre région".

Mais le bordereau de "l'annexe B-ter" était assorti d'un sous-titre "amélioration des conditions de transport des marchandises", et le rapport du Préfet proposait une "étude de programme régional de modernisation des chaînes de transport de marchandises". D'accord, dit la Commission chargée du rapport par Jacques de Menou, mais à condition que le bureau régional des transports suive de très près ce plan ferroviaire ; qu'il étudie les équipements rail-route. D'accord aussi pour un centre routier.

### INDICE EN BAISSE

Deux problèmes firent l'objet de votes séparés : d'abord le taux de participation de l'EPR à des équipements terminaux portuaires ; le Préfet proposait 20 % pour le seul dossier prêt, à Brest ; La Commission des finances était de cet avis, mais Jacques de Menou avec Eugène Bérést demandèrent 30 % ; leur amendement obtint 30 voix contre 7 et 11 abstentions.

Un deuxième amendement de Guy Guemeur fit ajouter les "zones industrielles". Michel Comitat hémit : "l'engagement est lancé, on risque d'aller très loin" ; Raymond Marcellin essaya en vain de convaincre Guy Guemeur de retirer son amendement. "Risque d'aller très loin" ; Raymond Marcellin essaya en vain de convaincre Guy Guemeur de retirer son amendement. "Risque d'aller très loin" ; Raymond Marcellin essaya en vain de convaincre Guy Guemeur de retirer son amendement.

Michel Philippouneau avait de son côté déposé un amendement au nom de son groupe socialiste. Le Président le mit aux voix en deux parties. Dans un premier temps Michel Philippouneau demandait "que la dotations pondérées Rennes-Brest, à l'indice 173 depuis 1962 il avait auparavant appelé cette année, l'amuse par la "bataille du rail" ; s'il était précédemment sorti l'annexe B-ter soit immédiatement ramenée à l'indice 110 pour passer à 105 quand la vitesse serait améliorée à 35 lorsque l'électrification serait réalisée ; que la même évolution soit appliquée sur Rennes-Dumpeur". Il obtint la majorité, malgré l'objection de Yves du Halgouët : "si on fixe un indice on n'a pas plus bas, on l'a fait aller plus bas, et tout de suite".

Se deuxième proposition fut au contraire rejetée qui demandait le rétablissement des arrêts supprimés et la présence, tant de l'opposition que des Comités de Défense, au sein du Comité directeur du Schéma régional des transports.

### UNE MUTUELLE

Laines, terres, terrains industriels et agricoles, création d'entreprises, cautionnement

XXII

des prêts, innovation, telles sont les aides directes à l'industrialisation et à l'emploi, auxquelles ont été affectées 7 millions du budget 1979. L'ensemble de ce grand axe du "noyau dur" aide à l'industrialisation et à l'emploi a reçu 20 % du budget total, exactement selon les propositions du Prêfet.

Au CES, Jean Chaffot avait expliqué "le refus d'investir dans des entreprises, à cause du poids de la taxe professionnelle". Henri Didou avait ajouté : "lorsqu'une entreprise arrive, c'est peut-être dur pour l'entreprise, c'est surtout dur pour les travailleurs".

Les exemples d'entreprises en difficulté se multiplient au CR. Le rapporteur André Egu proposa de constituer un groupe de travail qui étudierait toutes les possibilités d'aides aux industriels ; ce fut accepté (4).

Un amendement de Louis Le Roux fut par contre rejeté. Il demandait de ne pas accorder d'aide à un acquéreur de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de terrain.

Pour le bénéfice des cautionnements de prêts, le rapporteur fit allier les ayant-droits "aux entreprises qui se désintéressent en Bretagne", alors que primitivement seules étaient concernées les entreprises ayant obtenu une prime de création, de la part de l'EPRI (1).

Dans un premier temps la gestion du fonds destiné à ce cautionnement sera bien confiée à la Société de Développement Régional, SDR de Bretagne, mais le CR a décidé d'étudier la mise en place d'une Société de cautionnement mutualiste interprofessionnelle régionale, qui prendrait le relais.

Pour la première antenne à Lorient de l'aire régionale de l'innovation, compétence a été donnée à la Commission Délégée pour examiner le projet que doit présenter l'EURIB (2).

#### DES RAJOINTS

Facteur d'industrialisation, l'arrivée du gaz naturel doit être assurée au plus vaste ensemble de communes ; "demandons à gaz de France une étude secteur par secteur", suggéra René Le Poul au CES.

Le rapporteur Félix Florio avait fait adopter à l'unanimité "de doter la Bretagne Intérieure d'un réseau de distribution de gaz". Pierre Béban avait insisté, ainsi que Claude Champaud ; "nous avons depuis longtemps décidé

de privilégier la Bretagne Intérieure, mais nous n'avons pas assez concrétisé cette politique".

Au CR ces propos trouvèrent évidemment un écho favorable. Les 30 km de Languidic à Pontivy seront réalisés pour 1980. Le CR demanda une étude sur le prolongement vers Loudéac : "On pourrait aussi demander Pontivy", insinua Yves du Halgouët ; "et Landivisiau" fit Charles Mossac, "et Redon" plaida Alain Madelin en reprenant une suggestion de Jean-Baptiste Lelièvre. Quant à Charles Joselin il souhaita que "les zones industrielles se trouvent à proximité des conduites puissent être alimentées".

"Vous faites comme pour le Plan Routier Breton, remarqua le Prêfet Jean Périer, vous en rajoutez toujours ; mais l'EPRI est-il disposé à prendre en charge le déficit d'exploitation ?"

Un seul amendement fut adopté en faveur de Redon, le raccordement de Loudéac étant déjà dans le rapport.

Kaolin, granite, ardoise... de nombreux intervenants ajoutèrent des "matières" au bordereau du Plan Miner Breton (1) : Félix Layeur, Luc Bouvard, Pierre Bernard, Charles Joselin, Jean Hourmant, Yves du Halgouët, André Belliard, Michel Coizat, le Prêfet.

Un amendement en faveur des ardoisiers de Caux, à partir d'un rapport de la CDT, fut présenté par Yves du Halgouët et adopté par le CR ; maintes fois déjà ce cas particulier était venu devant l'assemblée.

#### PREMIÈRE TRANCHE

C'est le CES qui avait introduit en septembre 1978, sur un amendement proposé par Pierre Maugendre, "le financement d'établissements d'enseignement technologique" au titre de la "charte industrielle" (5).

Les six opérations proposées ont été acceptées par les deux assemblées. Au CES, Georges Brand s'indigna que Bruno Morly puisse parler de "privilege" en faveur des apprentis, Pierre Maugendre quant à lui fit bien saisir qu'il s'agissait de 1979 et de 1980.

Pour que nul n'en ignore, au CR Jean-Baptiste Lelièvre fit clairement apposer au rapport de la Commission : "1ère tranche" sur la

ligne concernant l'École Technique privée St Etienne de Rennes.

"Cette proposition de transfert de St Etienne de Rennes à Cesson a quelque chose de provocateur", s'écria Yves Dollo, qui réclama aussi "le dossier de réévaluation des crédits pour les CES" (collèges d'enseignement secondaire). René Rognault avait aussi "cherché en vain ce rapport". Sur quoi le Prêfet s'expliqua : "la réévaluation a été refusée, je ne vois pas pourquoi j'aurais présenté un rapport".

Revenant à l'École technique St Etienne, Michel Phipponneau fut très nuancé : "Qui pour ce dossier, mais pourquoi n'avons-nous aucune proposition du même genre de la part du Rectorat d'académie à A Rennes, par exemple, le LEI (lycée d'enseignement professionnel, Leclerc) à Lorient, les aussi d'être transféré", ce que Serge Muter confirma.

Ce dernier réclama encore de "habitués" les centres d'apprentissage, "si j'ai osé, commenta Michel Phipponneau, autant de chômeurs que des CES".

#### ET LA SUITE...

Le mois prochain nous poursuivrons le compte-rendu des débats sur le dernier axe prioritaire du "noyau dur", le budget ; "les atouts de la région".

Le vie de l'EPRI fait l'objet aussi des travaux des commissions et des groupes de travail. Si février a été consacré à la session, mars et avril auront été consacrés avec le Comité directeur du Service régional des Transports le groupe de planification du colcoque sur la recherche, celle-ci la mise en route du Vilaine plan.

Le 22 mars enfin Claude Champaud a tenu une conférence de presse, afin de faire le point sur la teneur du projet de "Programme d'industrialisation de la Bretagne" et sur les suites qui lui seront apportées. Nous y reviendrons.

(1) Amor-magazine n° 103 - février 1979 - page 11. (2) Amor n° 107 - décembre 1978 - page 10 et les renvois. (3) Amor n° 110 - mars 1978. (4) Ce groupe animé par Jean-Charles Cavellat, comprend André Egu, Charles Joselin, Yves du Halgouët, Ronan le Prou, (5) Amor n° 108 - novembre 1978 - page 12.

Bien que les Budgets aient toujours été prudentes, leur accumulation finit par faire quelques 700 millions d'investissements, en faveur des politiques régionales.

Dans la "Lettre du Prêfet" bimestrielle, lancée par Olivier Philip et contrôlée par Jean Périer, celui-ci après avoir présenté le budget régional 1979, dressa en une page un récapitulatif depuis 1974 ; 335 millions pour le désenclavement, 115 pour la valorisation des atouts de la région, 105 d'aides à l'industrialisation, 69 en faveur de l'aménagement de l'espace, 43 en interventions dans le domaine éducatif-social-culturel.

\*

Pour sa part la Conférence des Présidents des CES a fait, par son rapporteur Claude Champaud, des propositions pour améliorer le fonctionnement de leurs assemblées ; que le CES fasse l'objet d'audition devant le CR, afin d'en avoir un pouvoir d'initiative et puisse disposer d'un personnel plus important.

#### DEUX FEMMES EN MOINS

Après un record de 21 membres sur 78 au CR, à la suite des élections législatives de mars 1978, l'"opposition" se retrouve, après les dernières élections cantonales, avec 20 membres, comme après les élections municipales de mars 1977, soit un peu plus du quart du Conseil.

Les plus nombreux changements sont venus du Finistère - Jacqueline Desouches, présente depuis l'origine comme représentante du Conseil Général, n'a pas obtenu un nouveau mandat. Henry Bénard président y a été des quatre commissions n'a pas été retenu pour représenter les maires ; par contre Michel de Bernatot revient après une éclipse depuis les dernières législatives ; enfin Joseph Malléjac perd également son mandat, tandis que Jean Rohou fait son entrée au C.R. ainsi que André Chamant.

Trois nouveaux Morbihannais Céléstin Biévin, Joseph Briand et Roger Caspère remplacent Eugène Le Couvreur, Yvon Guérec et Ferdinand Thomas ; avec celui-ci disparaît le dernier Communiste sans mandat électif, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 24 juin 1977, qui avait été rapporté le 5 février dernier (2).

En Ile-et-Vilaine, Jean Poirier est remplacé par Emmanuel Pontas. Dans les Côtes-du-Nord, Auguste Le Coënt passe le relais à Christian Le Verge et Simone Darci à Jean Gaultier.

Ainsi le C.R. renouvelé ne compte plus que trois femmes contre cinq précédemment.

#### SUR LA PAILLE

Il nous reste à rendre compte des débats qui ont accompagné l'établissement du budget concernant la "valorisation des atouts" de la Région. Dans la "noyau dur" de ce budget 79, c'est d'ailleurs le seul titre qui ait été limité par rapport aux propositions du Prêfet : 40,2 millions décidés par le C.R. au lieu de 41,2 ; le CES ayant au contraire proposé légèrement plus : 41,4 millions.

C'est l'"agriculture et l'aménagement rural" qui s'est vu enlever près de un million de francs par le C.R. Le tiers des 12,9 millions votés vont au renforcement de l'élevage zoon - stations de St Gilles, de Landivisiau et de Trévérez, étude concernant la mise en place de banques de lais et surtout 3 millions pour

	L'OPPOSITION AU C.R.				
	Mise en place Janvier 1974	Cantonales Mars 1976	Municipales Mars 1977	Législatives Mars 1978	Cantonales Mars 1979
P.S.	9	12	14	14	13
P.C.	1	3	5	6	6
U.D.B.			1	1	1
Total	10	15	20	21	20
% sur 76 membres	13,16	19,74	26,31	27,63	26,31

des primes à la création d'élevages porcins.

Le montant de cette dernière aide est plafonné à 15 000 F par élevateur et ne peut porter que sur les 450 premières places de l'élevage de porcs à l'engrais, ou les 100 premières places de truies, ou encore 450 porcs et 80 truies.

René Le Poul s'était étonné au CES : "pourtant que ces 15 000 F par élevateur, ne serait-il pas plus efficace de faire des opérations collectives avec les 3 millions ?".

"Non", répondit Marcel Daumay, il faut tout de suite préparer les élevateurs à investir sans attendre que le niveau du marché soit redevenu normal". Concernant la "désindustrialisation du lais", Yves Rouger fit accepter une nouvelle rédaction du rapport qui prenait en compte parmi les nuisances, "la pollution des eaux ; il faudrait revenir à l'élevage sur paille et développer la fabrication de composts" ; il y eut tout de même 5 abstentions et 10 voix contre 1.

Au CR Joseph Malléjac fit quant à lui adopter un amendement en faveur "des stations légumières dans l'ouest", comme celle de Nantes-Carquefou ; ce qui valut une réflexion d'Yves du Halgouët : "Je considère la Loire-Atlantique comme faisant partie de la Bretagne".

#### UN OFFICE DE PRODUCTIONS ALIMENTAIRES ?

Au C.R. Alphonse Arzel prit mot à mot tout l'introduction du rapport de François Guézou au CES, qui émettait une protestation solennelle contre les Montants Compensatoires Mondiaux, désormais en voie de suppression.

Alfred Duault tint toutefois à lire la morale de l'histoire ; "ces MCM ont été obtenus par la France ; il ne faut donc jamais chercher à fausser les données économiques, cela vous retombe sur les nez !".

Les 6 millions proposés pour le remboursement sont en fait devenus 6,9 le CR ayant suivi le CES pour reporter là les 0,9 prévu pour les primes aux stations de désinfection des camions et les 0,3 à prélever sur l'aide aux installations de désodorisation de lais.

Tout le monde était d'accord sur la nécessaire valorisation des produits agricoles, l'ADRIA (association pour le développement de la recherche appliquée aux industries agro-alimentaires) de Quimper obtint un premier crédit de 0,2 million sur 1979 et un engagement de 1,1 million sur 1980.

Au nom du groupe communiste Félix Layeur apporte quelques propositions dans un dossier intitulé "des Mesures régionales

immédiates" ; il y était en particulier suggéré "la création d'un office régional des productions alimentaires, dont les premières missions seraient le développement de la production porcine et de la pêche, l'organisation d'un complexe industriel assurant sur place la transformation de la majeure partie de ces produits". Et le conseiller demandait pour cet office 400 millions du fonds national pour les investissements créateurs d'emplois.

#### A LA DIMENSION DE L'EUROPE

Le second atout "mer et façades maritimes" a reçu le plus gros part soit 21,2 millions. Cela vient pour un tiers (7,1 millions) du lancement en 1979 d'une politique d'aide aux ports de commerce, politique précisée à la dernière session d'automne.

11 opérations ont été retenues sur 18 proposées ; elles concernent par ordre décroissant Roscoff, Brest, Lorient, St Malo, puis un peu Le Légué et Pontivy.

Aussiôt après en importance vient la participation financière à la grande ferme de radoub, soit 6,16 millions ; crédit à caractère obligatoire puisqu'il résulte de l'adhésion de l'EPRI au syndicat miste Brest-Iroise. A ce propos Louis Le Roux proposa un amendement pour réclamer "une subvention exceptionnelle de l'Etat, comme cela s'est fait à Dunkerque et le Havre, ou on n'a rien demandé à la ville". Avec l'appui de Raymond Marcelin, "certe aide serait la bienvenue", le C.R. adopta l'amendement.

C'est au sujet des aides à la pêche que les interventions se multiplièrent, notamment Yves Guillemont, Henri Didou, Claude Guénelot, Daniel Pico, Claude Champaud au CES, Louis Le Penec, Yvon Guermeur, Jean-Yves Le Orhan, Claude Saunier, Pierre Bernard au C.R.

Prenant occasion du bordereau "protection et restauration du littoral" Henri Didou réclama le procès-verbal de la session extraordinaire de St Malo provoquée par la pollution Amoco-Cadiz ; s'inquiéta du travail de l'observatoire permanent qui devait être mis en place, et protesta contre les retards des indemnités dues aux pêcheurs : "En janvier les pêcheurs en sont encore à remplir des imprimés !".

Le Prêfet apporta un peu d'apaisement en faisant le point sur les 33 millions "mandatés", "je suis heureux d'apprendre que le Trésorier-Payeur-Général a délégué, Héliques Henri Didou, mais les pêcheurs, eux, n'en ont pas !". Et il fit adopter à l'unanimité une résolution pour que "la réparation soit intégrale".

## Hors sessions : DEUX RENCONTRES OUVERTES SUR L'AVENIR

Ce mois de mai va être marqué par deux réalisations de l'Établissement Public Régional (EPRI) de Bretagne, la première en collaboration avec les régions voisines : les "Rencontres internationales de l'Ouest-Français, échanges et coopération sur les technologies marines", à partir de Nantes du 7 au 12 ; la deuxième : Rencontre régionale sur la Recherche, à Rennes les 31 et 1<sup>er</sup> juin.

Nous en parlerons tout en poursuivant le compte rendu sur le budget 1979, non sans d'abord avoir évoqué quelques autres aspects de la vie de l'EPRI.

#### PREMIÈRE CAUTION

Le 4 avril, en effet, le Président du Conseil Régional (CR) avait retrouvé à Paris les autres Présidents de la Majorité ; ils ont réclamé une relance du rôle des EPRI dans le domaine de l'emploi et du développement des activités, rejoignant les préoccupations exprimées par le Président du Comité Economique et Social (CES) Claude Champaud devant les journalistes le 22 mars.

Les Présidents de CR ont également demandé que soient créés des Instituts de Participation financière dans les entreprises au niveau de chaque région, et non pas sur une zone trop vaste comme celle qui serait

dévolue à un Institut de Participation de l'Ouest(IPO).

Le 6 avril se réunissait le groupe mixte industrialisation ; il a examiné et accordé une quinzaine de primes à la création d'entreprises, mais surtout et pour la première fois, il s'est engagé dans un cautionnement de prêts en faveur d'une entreprise du secteur des métaux du Centre Bretagne.

En soulignant le fait il nous faut cependant rappeler le retard des Bretons en la matière, et leur timidité puisqu'ils n'y consacrent qu'un demi million de francs (1).

X X I V

X X V

### EN TROIS ATeliers

S'agissant du CEDRE, Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation, qui doit s'ouvrir à Brest, Eugène Bérès lança une originale proposition : "tout en lui gardant le même sigle, ce centre ne devrait pas devenir 'centre européen de documentation, recherche, expérimentation'".

Comme prévu, le troisième "atout de la région", le tourisme a reçu 4 millions, en réalisant la recherche 2,5 millions, en réalisant, en regroupant tout ce qui a trait à la Recherche, l'EPR lui consacra cette année 8 millions de francs.

A la fin de ce mois de mai (le 31 mai et le 1<sup>er</sup> juin) se dérouleront donc à Rennes sur le campus universitaire de Beaulieu, deux journées consacrées à une "Rencontre Régionale sur la recherche". Un livre blanc du CES avait été remis aux membres de l'EPR en septembre dernier (3) mais dès janvier 1978 Claude Champaud avait développé le thème et André Colin annonçait ce colloque (4) ; il devrait réunir 200 participants : chercheurs, professionnels, fonctionnaires, journalistes, ...

L'objectif principal est double : faire savoir ce qui existe dans ce domaine de la recherche en Bretagne, convaincre aussi de l'importance de la recherche pour l'avenir. Trois "cibiers" travailleront sur trois thèmes que les groupes ont préparés les 16, 19 et 20 mars : l'agriculture et l'agro-alimentaire (la Bretagne fournit 12 % de la production agricole finale nationale et ne compte que 2,6 % des chercheurs), la mer et l'aquaculture, enfin l'électronique - informatique - télécommunications.

En ce dernier domaine la Bretagne ne compte que 1,8 % des chercheurs ; et pourtant combien de fois n'a-t-elle pas été réaffirmée, cette "vocation électronique" de la région ! encore le 27 mars, lorsque Norbert Segard, secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications, est venu à Rennes inaugurer Transpac.

### POINT D'ACCUMULATION

Il est vrai que Raymond Marcellin l'avait

particulièrement provoqué ce jour là : "il devient très urgent qu'un plan soit établi et appliqué par le gouvernement, pour que soit développé dans notre région la fabrication des nouveaux produits industriels de l'électronique". Respectant le développement du CNET à Grenoble plutôt qu'en Bretagne, le Président argumenta "ne savait-il pas convenable que soient exploitées industriellement en Bretagne les découvertes bretonnes ?"

Et de prendre des exemples au CNET (centre commun d'études de télévision et télécommunication), à la Télé-Informatique, le Bureau Interarmées de Codification des matériels, l'Institut de Recherche en Informatique et Automatique (IRIA), le Centre électronique de l'Armement (CELAR)...

En conclusion Raymond Marcellin demanda "de confier à un haut fonctionnaire de votre Ministère, la mission précise d'assurer la promotion planifiée de l'électronique en Bretagne - qu'il vienne travailler avec nous". "C'est d'accord" déclara le secrétaire d'Etat, qui insista sur les réalisations du passé et en cours et en projet pour l'avenir : "Rennes doit être la capitale de l'informatique, la Bretagne va jouer un rôle important dans l'avenir de la télématique". Et de préciser par des exemples : CCETT à Caen, création d'une "Agence pour le développement des applications de l'informatique" avec un relais à Rennes, centre de CESA, siège social de Transpac, sous-direction de la Téléinformatique et des Réseaux spécialisés, à Rennes.

Norbert Segard parlait ensuite en terme d'emplois industriels et concluait : "le point d'accumulation de compétences en recherche et en développement que constitue la région Bretagne et particulièrement Rennes, devrait inclure nombre de Sociétés à venir bénéficier des retombées du savoir".

### VITRINE MARINE

Avec les Rencontres Internationales de l'Ouest du 7 au 12 mai, c'est bien particulièrement le monde industriel des technologies marines qui est concerné.

Lorsque fut prise la décision, à la réunion de coopération interrégionale (Basse Normandie, Bretagne, Pays de Loire, Poitou Charente) le 18 octobre 1977 à Fontevault (5), l'objectif

était précis : "montrer le chemin d'une vaste politique de coopération maritime avec les pays voisins en voie de développement, et y entraîner la France toute entière".

Au Club de la Presse de Rennes le 8 février 1979 Guy Guermeur avait présenté ces journées avec le Prêtre Jean Poirier. "C'est un bel exemple, dit celui-ci, de la collaboration Région-Etat (y compris finances, mais aussi de la Mission Régionale, de l'Université, des délégués normalement à partir de Nantes (2). "Elles doivent avoir un suivi", telle a été la principale conclusion.

Le Président de ces journées Guy Guermeur a été plus précis : "Je vas faire des propositions aux EPR et aux ministères concernés afin que soit constituée une véritable association internationale de coopération maritime, dirigée d'un secrétariat permanent".

"Tout de suite François Essig, directeur général de la marine marchande s'engageait : "L'Administration apportera tout son appui à cette initiative, sans pour autant que l'Administration ait un passage obligé". Mais par là même, le Président du C.R. des Pays de Loire Olivier Guichard, jetai, mine de rien, un pavé dans la mare : "Il est indispensable que la recherche et le dialogue soient poursuivis à Bordeaux se déroulent en mars 1978 une grande exposition de la mer de poche".

"L'initiative ne fait pas partie de la Coopération interrégionale qui va tenir sa prochaine journée à quatre le 23 juin à Saint-Denis (6) et qui avait pris l'initiative de ces Rencontres, Olivier Guichard en mettant en avant le Président Jacques Chaban-Delmas à partir, faire la note à Guy Guermeur, donc à la Bretagne, "avant des jours".

D'autres susceptibilités avaient été froissées au cours de la préparation : l'absence de Joseph Martiny pourtant actif à l'origine, en était un témoignage. Tout n'avait pas été facile non plus dans la conciliation des universitaires, des politiques, des industriels, des administratifs... Les Rencontres ont cependant eu lieu et le fait lui-même d'avoir surmonté les difficultés, était, "une grande première" tint à souligner Olivier Guichard.

Revenons au présent avec les événements marquants de la vie de l'EPR, non sans faire parfois retour au passé.

### CE N'EST QU'UN DÉBUT

Sous le signe de Neptune les Rencontres Internationales de l'Ouest (échanges et coopération sur les technologies marines) se sont déroulées normalement à partir de Nantes (2). "Elles doivent avoir un suivi", telle a été la principale conclusion.

Le Président de ces journées Guy Guermeur a été plus précis : "Je vas faire des propositions aux EPR et aux ministères concernés afin que soit constituée une véritable association internationale de coopération maritime, dirigée d'un secrétariat permanent".

"Tout de suite François Essig, directeur général de la marine marchande s'engageait : "L'Administration apportera tout son appui à cette initiative, sans pour autant que l'Administration ait un passage obligé". Mais par là même, le Président du C.R. des Pays de Loire Olivier Guichard, jetai, mine de rien, un pavé dans la mare : "Il est indispensable que la recherche et le dialogue soient poursuivis à Bordeaux se déroulent en mars 1978 une grande exposition de la mer de poche".

"L'initiative ne fait pas partie de la Coopération interrégionale qui va tenir sa prochaine journée à quatre le 23 juin à Saint-Denis (6) et qui avait pris l'initiative de ces Rencontres, Olivier Guichard en mettant en avant le Président Jacques Chaban-Delmas à partir, faire la note à Guy Guermeur, donc à la Bretagne, "avant des jours".

D'autres susceptibilités avaient été froissées au cours de la préparation : l'absence de Joseph Martiny pourtant actif à l'origine, en était un témoignage. Tout n'avait pas été facile non plus dans la conciliation des universitaires, des politiques, des industriels, des administratifs... Les Rencontres ont cependant eu lieu et le fait lui-même d'avoir surmonté les difficultés, était, "une grande première" tint à souligner Olivier Guichard.

### LES TROIS TIERS DES CRÉDITS

Nous avons annoncé dans notre dernière chronique le crédit de 1,5 million apporté par les quatre EPR pour organiser les Rencontres de Nantes ; la Bretagne en réalité a fourni la grosse part puisque les participations étaient proportionnelles aux populations des départements côtiers et que seule des quatre Régions le Bretagne à tous ses départements du bord de la mer.

Trois ministères avaient apporté chacun 200 000 francs : la Défense, la Coopération et l'Aménagement du Territoire. Au total le budget de la semaine a donc atteint 2,1 millions ; il se a même dépassé et le ministère des Transports devait donner un complément.

Les voyages des 40 délégations étrangères ont absorbé le tiers du total des crédits ; un deuxième tiers a couvert les déplacements pendant les Rencontres, les hôtels, repas, les salles de réunions avec les interprètes ; enfin le troisième tiers avait été dépensé au cours des 17 mois de préparation, y compris la projection par le C.N.I.M.E.R (centre national d'information sur les problèmes de la mer) et des missions dans les pays limités.

Les Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie avaient quant à elles, offert gra-

cieusement leurs services (pour faciliter les découvertes, trop peu nombreuses, d'entreprises), ainsi que les conseillers du Centre National du Commerce Extérieur CNCE. "C'est en grande partie grâce à ces derniers qu'il a pu être constitué un fichier de plus de 1.000 personnes dans les 40 pays présents.

Ainsi sont nées des relations avec l'Ouest : "nous n'attendons pas de pouvoir conclure ces Rencontres sur X millions de contrats, souligna Guy Guermeur, mais nous pouvons nous féliciter des contacts humains d'amitié entre responsables de bonne volonté".

### AVEC TROIS MOIS DE RETARD

Avec le colloque du droit maritime et l'application sur les pêches à Nantes, le colloque sur les Côtes Atlantiques d'Europe à Brest, le mer tient donc une grande place sur l'agenda des mois de mai et juin.

Elle n'apparaît pas par contre dans les intitulés de multiples "groupes de travail" qui se mettent en place, dans le cadre du Programme d'Industrialisation de la Bretagne, décidé à la session de janvier dernier (4), sur la suggestion de Raymond Marcellin.

Lors de sa conférence de presse du 22 mars Claude Champaud avait annoncé "le démarrage dans les jours qui viennent" de ces groupes de travail déjà en retard. En réalité le premier a tenu sa première séance deux mois après, le 21 mai à Rennes !

Il s'agit donc de groupe de faire avancer la mise en place de "l'Atelier d'Innovation" (I) L'EURIB (association entreprise université pour la recherche de l'innovation en Bretagne) a élaboré un projet, dont le premier élément sera bien l'antenne de Lorient, deux ou trois autres "pôles" (chaque département voudra sans doute figurer dans cette répartition) viendront plus tard compléter cette "structure éclairée".

Pour les trois premières années le budget nécessaire est estimé à un million, couvrant les locaux, bureaux et ateliers, le matériel et la documentation, un permanent technicien et une secrétaire documentaliste, ainsi que quelques conventions passées avec des banques de données publiques ou privées, ou des structures de recherche régionales. Le financement serait assuré par le ministère de l'Industrie, le Délégation à l'Aménagement du territoire, l'EPR, peut-être des collectivités locales ou des organismes qui pourraient offrir des participations en personnel ou en locaux (comme la C.C.I du Morbihan).

### DES GROUPES TRÈS POINTUS

Huit autres groupes doivent normalement commencer à se réunir dans la première quinzaine de juin ; tous comptent des membres du CES, du CR et de l'Administration et font appel à ses personnes qualifiées selon les sujets. Les thèmes retenus sont en général très pointus, précis, techniques ; et ceci délibérément, afin d'être efficace.

Ainsi le groupe "granite" a pour objectif d'aider à la promotion et la commercialisation de ce matériau typiquement breton. Hors "plan minéral", le BRGM (bureau de recherches géologiques et minières) a reçu un crédit de 400 000 francs pour assister les granitiers.

Un groupe "argile expansée" doit rechercher comment mieux exploiter les granules, les sables et même le petit bois pour élaborer de nouveaux matériaux de construction. Un

groupe "bois" a lui aussi pour objectif la construction, de même sous un tout autre angle le groupe "exportation bâtiment et travaux publics".

A vrai dire un groupe "recherche" a lui aussi travaillé pour préparer le colloque de Rennes (1). Quant au groupe "électronique" qui lui est proche, il attend que soit désigné le haut fonctionnaire promis par le secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications Norbert Segard à Raymond Marcellin le 27 mars (2).

Enfin deux groupes à orienter vers les techniques agro-alimentaires : groupe "valorisation du Gême quartier", des vendanges (avec l'ADRIA, l'INRA, des professionnels) et groupe "approvisionnement aliment du bétail" (infrastructure de débarrquement, silo de stockage...).

### PROMOTION

De nombreux autres groupes aussi spécifiques pourront prendre naissance selon les besoins. Leurs effectifs seront variables, de même que leur durée de vie : tel durera des mois, tel autre le temps d'une ou deux réunions.

Le CES a quant à lui constitué deux groupes qui lui sont propres et qui ont démarré : l'un "financement" le 24 avril, l'autre "promotion" le 26 avril. Par "financement" il faut entendre le financement de l'investissement productif grâce à l'épargne régionale.

"Promotion" veut dire "promotion de la Bretagne". Le CES a, en ce sens, fait réaliser un montage audio-visuel qui a déjà servi dans le cadre de la promotion touristique. Les journalistes ont été invités par Claude Champaud à participer à ce groupe promotionnel.

Les réalisateurs de la Région des Pays de Loire peuvent donner des idées. Ainsi à l'occasion de la Foire de Paris, elle a doté des autocollants situant la région dans l'Ouest ; le 26 mai ont été remis dans la Sarthe les premières plaques régionales. Ce sont des plaques à poser sur chaque établissement "révisé" avec le concours de la Région des Pays de la Loire.

En juin encore sortira un album photos d'une trentaine de pages en quadrinisme, soulignant avec l'appui de textes très courts, les principaux atouts de la région. Tiré à 8000 exemplaires cet album-photos sera remis lors de manifestations locales ou extérieures ayant un impact national ou international.

La préoccupation de l'EPR Bretagne pour son "image de marque" s'est du moins concrétisée cette année sous la rubrique "études".

### PAS D'ÉTUDES PROPRES AU CES

Sans qu'aucune politique des études n'ait encore été bien définie, l'EPR a doublé, cette année 1979, la mise affectée à cette ligne budgétaire. Fixée à un million depuis le premier budget en 1974, elle est passée de 1 à 2 millions de francs.

C'est le CES qui avait proposé, en plus du million traditionnellement attribué au chapitre "Études", de voter un autre million "pour la recherche des investisseurs et la politique d'image de marque au titre du Plan de Développement Régional de la Bretagne".

A l'unanimité le CES avait aussi adopté la proposition de sa première commission "de créer une ligne budgétaire nouvelle à laquelle seraient affectés 500 000 francs, à la disposition intégrale du CES pour financer ses études propres". En réalité la commission avait

# Nombreux groupes de travail à durée de vie variable

En cette fin du mois de mai rien n'est définitivement fixé quant au lieu et dates de la prochaine session de l'Établissement Public Régional (E.P.R.).

Le bureau du Comité Economique et Social (C.E.S.) a bien proposé les 17 et 18 septembre à Brest, mais cela entraînerait à repousser au début octobre la réunion du Conseil Régional (C.R.) ; or elle doit s'achever suffisamment tôt pour libérer les parlementaires, avant l'ouverture des séances des assemblées nationales.

Reste à préparer de façon plus précise le Plan Régional Autonome : des groupes doivent s'y employer. Seront-ils les mêmes que les groupes de travail qui commencent à fonctionner dans le cadre du Programme d'Industrialisation et dont nous parlerons plus loin ? Ou bien pourrions-nous ne pas les commissions normales des deux assemblées ? On le saura mi-juin.

Ces groupes devront travailler vite pendant les vacances, puisque un rapport sera partie du dossier de la session d'automne. Il ne comportera toutefois qu'une première esquisse, l'affinage des propositions devant se faire au début de 1980.

proposé un million mais la commission des finances avait ramené au demi-million.

La C.R. fut encore plus radical, qui refusa simplement cette dernière proposition. Par contre il accepta par 44 voix contre 15 le million pour la promotion. Non sans débat.

Eugène Bérét en effet avait dit "On en fait grasse qu'il y avait donc un problème avec l'Association Ouest-Atlantique qui est précisément subventionnée pour chercher des investisseurs". Le Président et le Préfet le rassurèrent. Yves du Halgouët au contraire reprit avec mordant : "si on peut faire "un peu" confiance à "Quest-Atlantique" c'est quand même à être bien préparé par nous l'économiste donc cet argent donné à l'Association et faisons nous-même la prospection". Il obtint des soutiens approbateurs.

Eugène Bérét n'en fit pas moins retirer du texte "la recherche d'investisseurs" pour ne garder que "la recherche d'expansion économique", en demandant à la première commission de bien définir ce que recouvre cette expression.

Reste le travail du groupe chargé du Schéma Régional des Transports collectifs ; il s'appelle Comité directeur du schéma et est constitué pour un tiers par des représentants du C.R., un tiers du CES, un tiers de professionnels (transporteurs routiers, SNCF...) et d'usagers. Le 22 mars Claude Champaud faisait le point : "ça piétine / on n'a même pas recensé les problèmes, on prend du retard".

Depuis, il n'y a eu qu'une seule réunion qui n'a rien changé à ce constat qui conduisit le Président du CES à conclure par ce diemme

## «Nous nous aidons... aidez-nous !»

Reunion des groupes de travail, des bureaux et commissions délégués des deux assemblées, Rencontres Régionales de la Recherche, Conseil Culturel de la Chartre, Conférence Inter-régionale de l'Ouest, nouveau numéro de la revue Bretagne, activités des Présidents et des Représentants dans de multiples organismes... l'agenda de juin de l'Établissement Public Régional (EPR) de Bretagne était chargé.

Nous allons reprendre chaque rubrique, sans oublier d'évoquer le remue-ménage régional suscité par les élections européennes.

Les laborieuses inter-sessions préparent les réunions. A l'automne elles ont de nouveau pour cadre Quimper : la Comité Economique et Social (CES) et avait déjà siégé en septembre 1976 et le Conseil Régional (C.R.) en septembre 1977.

Après une ouverture le 4 septembre et les travaux de commission à Rennes, les Commissions du CES feront le point à Quimper le 11 et la réunion plénière se déroulera les 12 et 13. Ce devrait être cette fois la dernière session de l'actuel CES qui avait été reconduit pour un an par le Gouvernement (1).

Tout sera lieu à Quimper pour le CR : ouverture le 18 puis travaux de commissions, assemblée plénière publique les 25 et 26.

### SUS À LA TIMIDITÉ

Les conseillers auront alors connaissance de l'état d'avancée des groupes de travail que nous avons présentés dans notre dernière chronique (1), et qui disposent d'un million de francs pour faire face aux éventuelles initiatives préconisées.

Les groupes granite et argile expansée se sont réunis le 30 mai. Ce dernier entend tirer au clair les raisons de l'échec de l'usine d'argile expansée qui avait un moment fonctionné à Saint-Méen-le-Grand ; la crise du prix de l'énergie n'explique pas tout ; de plus les équipements ne pourraient-ils pas être réutilisés ?

Le 5 juin démarrait le groupe exportation ; le CES a lancé l'idée d'un "livre blanc" sur le sujet ainsi que celle d'un "guide" pour aider aussi bien les artisans que les industriels dans leur vocation d'exportateurs.

Le lendemain 6 juin Yves du Halgouët élargissait les perspectives d'utilisation du bois à

comminotoirs, particulièrement approprié au thème : "ou un avance, on en arrête de se réchauffer".

(1) Armor-Magazine n° 109 - février 1979 - page 12 - (2) Armor n° 112 - mai 1979 - page 11 - (3) Les présidents des quatre CR de Basses-Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes se sont réunis à Paris le 16 mai pour préparer l'ordre du jour de cette rencontre. (4) Armor n° 110 - mai 1979 - page 11 - (5) Armor n° 107 - décembre 1978 - page 10 - (6) Armor n° 111 - avril 1979 - page 11.

côté du bois papier, il y avait "un bois bétail" c'est-à-dire introduit dans les menusets des animaux. Les recherches de Jean Guimpront sont trop timides qui n'ont permis que 4 % du bois alors qu'au Canada il sert pour des aliments à résultats excellents qui ne coûtent jusqu'à 50 % de feuilles.

Ce groupe entend également renouveler ce que nous avons appelé "Le Parc Paysanne" (3) c'est-à-dire les talus bordés par des rivières ou de chemins, coupe-vent, etc... A vrai dire il ne part pas de rien ; la région du 6 juin était la première réunion avec l'administration, nombre de participants avaient déjà travaillé le sujet dans un groupe de l'actuel CELIB (comité d'étude et de liaison des centres bretons).

Nul doute que d'autres cellules du CELIB n'aient ainsi un effet d'entraînement sur l'EPR, notamment en matière d'utilisation de l'épargne par les entreprises régionales. Le groupe "mobilisation de l'épargne régionale" était précisément réuni à Nantes ce 5 juin et y avait participé aux opérations boursières autour de la "Corabelle".

### SORTIR DES OUBLIETTES

Les deux commissions complémentaires (1ère commission) du CES et du CR ont examiné le 21 juin les propositions d'études soumises à l'EPR et donné leur avis. C'était un point de l'ordre du jour des Commissions déléguées quelques jours plus tard, le 28 pour le CES, le 29 pour le CR. Avec l'utilisation du fonds d'intervention et les aides à l'industrialisation concernant les usines relais, les études font en effet partie des dépenses financées pour lesquelles les assemblées ont donné délégation.

L'examen des autres aides à l'industrialisation : primes à la création d'entreprises et cautionnement de prêts, relèvement du groupe mixte "industrialisation" qui se réunit aussi le 29 juin, ainsi que le Bureau du CR.

Le bureau du CES du 7 juin a protesté par lettre au Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications, contre la discrimination dont les villes de province seraient l'objet si on y supprimait la deuxième distribution (1).

Ce bureau du CES siège régulièrement le premier jeudi de chaque mois et va se retrouver le 5 juillet à Cancale. Est-ce l'esquisse d'une reprise de contact avec des responsables locaux ? Formule qu'avait inauguré sous une autre forme Claude Champaud le 9 février

1976 à St-Brieuc, mais qui tomba dans les oubliettes.

Claude Champaud avait par ailleurs invité les journalistes à participer au groupe promotion de la Bretagne par films, textes et photographies (2) ; une première rencontre de réflexion à ce sujet eut lieu à Cancale.

L'EPR va cependant sortir un n° 4 de sa revue "Bretagne". Le thème retenu est celui de l'emploi ; des statistiques feront le point de la situation par âge, sexe, qualification... des précisions seront données sur les mesures du nouveau pacte national, et un chapitre dira ce qu'entraînera la Région pour faire face au chômage.

### RÉDUIRE LES DISTANCES

Le n° 5 de la revue devrait reprendre le thème de la Recherche, thème qui a donc fait l'objet de Rencontres Régionales les 31 mai et 30 juin derniers (4) dans le cadre universitaire du campus de Beaulieu à Rennes. Il ne fallait pas s'attendre à des révélations ; dans son évaluation d'ouverture le Président Raymond Marcelin laisse sans illusion les quelque 250 participants : "cette réflexion a déjà été menée... l'entrée par le CES qui a publié un livre blanc "parier sur le quinquennaire" (5).

Dans la conclusion particulièrement ramassée, le Président n'en dégagea pas moins les notions concrètes de ces deux jours ; création du Conseil Régional consultatif de la recherche, engagement d'un crédit régional de 10 à 15 millions, entraînant un effort au moins égal de l'Etat, et "pour le VIII Plan une nouvelle politique précise de décentralisation et de renforcement des Centres de Recherche en Bretagne".

Les milieux du Conseil Régional de la Recherche permettront d'éclairer les décisions de l'EPR en la matière, il entendraient aussi des relations avec les instances "centrales" : Comité national consultatif de la recherche scientifique et technique, comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social, centre national de la recherche scientifique, ministère des universités, etc...

Ce ne fut pas le moindre succès, de sensibiliser les "parisiens" au dynamisme volontariste de la région en matière de recherche et le Président des Rencontres, Eugène Bérét, fut convaincant à leurs oreilles.

Ce fut également une occasion pour nombre de chercheurs de la région, des universités comme de divers organismes et de l'industrie, de faire connaissance avec l'EPR, de présenter leur travail, de réduire ainsi les distances entre eux ; et les politiques. Tout cela valait bien l'engagement des 80 000 francs, prix de revient des deux journées.

### LE DERNIER MOT AU FINANCIER

Malgré tout il y eut une fausse note, précisément dans l'orchestration de ces rapprochements. Trois groupes de travail étaient au programme (agriculture et agro-alimentaire - mer et aquaculture - électronique, télécommunications et informatique), et le deuxième jour un quatuor se réunissait à huis-clos sous la houlette de Michel Coizat, le Président de la Commission des finances du C.R. Ce fut une déception pour les chercheurs de voir les élus s'engouffrer dans ce cocon et boucher la discussion de leurs rapports de synthèse, qu'ils établissent donc, assiduellement entre scientifiques.

En séance plénière pourtant les désirs furent exprimés dans l'ordre des groupes :

création de cellules de développement, réalisation de stations de démonstration, mise en place d'une maison régionale de l'électronique. Tout le monde attendait le rapport du mystérieux 4ème groupe.

"Le dernier mot appartient au financier" avertit Michel Coizat qui rappelle une nouvelle fois les 29 millions engagés au titre de la Recherche par l'EPR Bretagne depuis 1974, ce qui le place au premier rang des régions françaises sur ce chapitre.

Les 9 millions du budget 1979 doivent devenir au moins 10 millions au prochain budget et il faudra peut-être aller jusqu'à 15 millions. Les fonds seraient répartis selon quatre rubriques : 1 - du béton, c'est-à-dire des équipements pour les centres existants ou à créer... 2 - du matériel de recherche... 3 - des contrats dans le cadre d'actions concertées (comme cela existe en d'autres régions), 4 - des bourses pour des étudiants de troisième cycle par exemple.

Il faut aussi penser l'avenir et prévoir les vingt prochaines années dans une sorte de Charte de la Recherche pour la Bretagne.

### UNE INAUGURATION

10 à 15 millions, c'est peu, mais, lança Michel Coizat. "Etat apporterait bien autant !" M. Fredet, directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat à la Recherche avait bien entendu. Après d'interminables considérations qui faisaient gonfler l'inattention, il finit par dire la seule phrase qu'on attendait de lui : "votre effort sera accompagné par l'Etat".

En aparté nous lui avons demandé si l'apport de l'Etat serait bien "auttant", c'est-à-dire 10 à 15 millions pour 1980 selon la "fourchette" de Michel Coizat, la réponse fut brève mais claire : "Oui".

En aparté aussi, Raymond Marcelin marmonnait : "ce n'est pas autant qu'il nous faut, c'est cinq fois plus !" Son discours officiel avait été plus nuancé mais il avait martelé sa dernière phrase : "nous nous aidons, aidez-nous !".

C'est un appel à l'aide que lancèrent aussi les délégations de chercheurs, venus manifester calmement dans l'enceinte même des Rencontres. Tracts et banderolles, rutillement troué, présentèrent les revendications des chercheurs de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) et de l'Université de Rennes I, celle qui accueillait ; des délégations furent reçues.

Certaines de ces revendications rejoignent d'ailleurs tout à fait celles des congressistes, notamment la demande de création de postes assortis des crédits, indispensables à la recherche en Bretagne.

Le 15 juin à toutofon souligné que quelque chose se passait en Bretagne, avec l'inauguration par Pierre Mabaignère d'un nouveau centre de l'ISA (Institut de sélection animale) à Châteaugiron-Domagné. Il s'agit d'un centre de sélection de la volaille "chair".

Depuis septembre 1977, l'EPR s'était engagé vis-à-vis de l'ISA qui avait d'abord pensé à la région lyonnaise, et la Région a concrétisé son engagement par 2 millions de subventions.

### A CLASSER AVEC LES EMPRUNTS RUSSES

Si l'EPR a préféré proposer une "fourchette" de 10 à 15 millions de francs en faveur de la Recherche, le CR a par contre choisi un pourcentage des recettes fiscales

pour mesurer ses crédits en faveur de la Culture, soit 4 % en 1980. Pour cette année la Charte culturelle bénéficie de 3 millions de la Région pour financer des équipements.

Les débats sur la Charte avaient provoqué quelques manifestations publiques en janvier-février (6), ils avaient surtout été marqués par des propos agré-doux dans les deux assemblées, notamment concernant l'enseignement et l'audiovisuel.

Bruno Mory commença au CES : "le front progressiste breton s'élève contre le ton de satisfaction du rapport préfectoral" - Pour Pierre Denis "le renvoi du texte de la Charte par Paris après une cure d'amaigrissement tient de l'opéra-bouffe / mais c'est nous qui sommes bouffés !... Les promesses sont à classer avec les emprunts russes !". Claude Champaud enchaîna : "contraintement aux promesses du Président de la République, on s'ingénie à multiplier les petites gueres, ce n'est pas digne de la France ! Il devient plus facile de choisir l'option de l'Alban que l'option du Breton". Enfin comme Armand Kravell et Yves La Cabellat au CR, Edouard Rolland supplia : "que l'on parte correctement le Breton à la radio et que l'on ne fasse pas tant de fautes, dans un texte distribué ici/en a été relevé cinq !".

Ce filon se renouvella au CR d'abord avec Pierre Benard qui pimenta son rapport de remarques piquantes tant sur "l'état de la culture galloise", que "la distorsion entre le volume des heures d'enseignement du breton potentiellement disponibles et celui des heures effectivement assurées", et bien d'autres points.

"La charte est en retrait des demandes, note Serge Huber, et sa réalisation accroît encore son caractère restrictif. Pendant ce temps on parle d'une chaîne de télévision européenne / ou sera dans la culture ?" - Son collègue Louis Le Roux n'en fit pourtant pas moins appel au plan international pour rappeler "qu'à Rotterdam un film de René Vautier "marte noir et collier rouge" avait été primé parmi 75 films documentaires de 17 pays, dont 11 de France". Quant à Ronan le Prohon, il se plaignit "du détournement de la Charte, en ce sens que sa vocation régionale disparaît sous les opérations départementales à caractère électoraliste".

### SUSPICION VIS À VIS DES MINISTRES

C'est pour éviter cet écueil que le CR reprit l'avis du CES demandant que "le Comité Inter-départemental de la Charte ne s'éloigne pas trop des suggestions du Conseil Culturel dans la répartition des crédits de fonctionnement".

Par ailleurs les deux assemblées avaient réclamé "une déconcentration réelle des crédits d'équipement aussi bien que de fonctionnement". Le Ministère de la Culture et de la Communication avait accepté "le principe d'une délégation globale d'autorisation de programmes, permettant une déconcentration de leur mode d'utilisation". Mais l'EPR "s'interroge sur la portée réelle de cette acceptation de principe et souhaite recevoir de Monsieur le Préfet de Région toutes précisions utiles à cet égard". En clair l'EPR a peur d'évaluer des couloirs.

En tout cas les deux assemblées ont été unanimes pour réclamer que "les avis formés par le Conseil Culturel leur soient transmis dans leur intégralité". Ce Conseil de la Charte s'est réuni d'abord le 23 février à Saint-Brieuc

plus le 26 juin à Rennes. Précisons que des statuts sont prêts pour être en Association de Conseil Culturel de Bretagne.

En février précisément a été créé un "Comité Interdépartemental d'action culturelle de Bretagne", présidé par le Préfet de Région ; c'est à lui que les départements remettent désormais leurs subventions afin de leur répartir. Pour les 115 demandes de subventions examinées, les avis du Conseil Culturel ont été suivis à quelques exceptions près.

A l'ordre du jour de la réunion de juin, les mêmes thèmes ont été repris pour, malheureusement, constater encore des retards ! Concernant le choix du breton comme deuxième langue vivante dès la rentrée 79 en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, les démarches traînent et il faudra attendre la rentrée 80 ! Des parlementaires devaient solliciter une audience près du Ministre de l'Éducation, ils ne l'ont pas fait, quelques uns ont cependant exprimé leur inquiétude par des questions écrites.

#### GRIPPAGE CHRONIQUE

Question écrite également au sujet du Comité Consultatif de l'audio-visuel attendu depuis la loi d'août 1974 ; réponse immédiate : "l'importance des désaccords montre à l'évidence qu'un nouvel examen s'impose pour aboutir à l'élaboration d'un décret qui soit satisfaisant pour tous les intéressés".

L'EPRI avait suggéré que la Commission de politique culturelle du Conseil Culturel de Bretagne jouât provisoirement le rôle de Comité Régional Consultatif de l'audio-visuel ; le Président de FR3 a refusé. En juin tout est toujours bloqué.

A l'ordre du jour revient encore sans cesse le problème de l'Institut Culturel de Bretagne, lui aussi décidé par l'EPRI dès mai 1974 et intégré à la Charte Culturelle. Au CES, Joseph Noi avait fait adopter à l'unanimité un amendement demandant que "l'Assemblée Constitutive de l'Institut soit réunie au printemps 1979".

Peut-être à petit cependant le fruit mûrit. Après deux réunions à Rennes et une à Châteaugiron le groupe de travail chargé de bâtir les statuts a présenté un projet le 19 mai à la commission mixte CES-CRI, qui a donné un avis favorable. Le 28 juin le texte a été soumis au Conseil Culturel, mais il faudra attendre septembre pour que l'EPRI donne son avis.

Structure de coordination, l'Institut Culturel a toujours été envisagé comme une structure élargie ; outre un secrétariat il se présenterait en forme de multiples antennes qui pourraient être localisées par exemple dans les Maisons de Pays ou les centres des grandes associations culturelles régionales.

#### TRAVAIL DE BÉNÉDICTIN

Depuis le premier contact le 28 septembre 1975 à Allaire, la Conférence interrégionale de l'Ouest (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charente) se déroule dans des cadres sabbatiques : Mont-Saint-Michel le 10 mai 1976, Fontevraud le 15 octobre 1977, Saint-Savin le 23 juin 1979. (7) Cependant pour la première fois la clôture s'est ouverte et les journalistes étaient présents aux travaux. Les cinq points de la Convention interrégionale d'Études firent l'objet d'un rapport de chaque "comité de coordina-

tion", assorti de propositions financières afin de poursuivre l'effort, tout en rappelant à l'État la nécessité de ne pas diminuer, voire plutôt accroître le sien.

Sans problème, 250 000 francs furent votés à l'unanimité des 71 présents (37 des quatre CES, 34 des CRI), pour aider l'Agence de Bassin Loire-Bretagne à poursuivre ses actions en faveur de l'assainissement du " littoral".

Guy Guermeur présentait le dossier "mer". Le président des "Rencontres" de Nantes (2) plaida pour la création d'une association, assistée d'un secrétariat permanent.

Après de vives interventions, notamment de la Basse-Normandie qui regrettait de n'avoir pas été assez associée aux Rencontres, il ne fut rien décidé dans l'immédiat ; le comité de coordination reçut seulement mandat de faire des "propositions dans les délais les plus brefs" c'est-à-dire pour la fin de l'été. Peut-être alors seront ajoutés 150 000 francs aux 450 000 retenus pour cette "valorisation du potentiel maritime".

#### AU-DELÀ DU PLAFOND LÉGAL

Claude Champaud s'était abstenu sur la proposition de Guy Guermeur, il s'opposa encore à lui à propos des "Routes" ; en effet le Finistérien essayait de faire prévaloir avant tout le Plan Routier Breton ; les 70 autres délégués lui firent comprendre par leur protestation collective qu'il exagérait.

Sans rien de cette urgence, la conférence préféra souligner deux priorités interrégionales : la route des estuaires et la route Centre-Europe-Atlantique. Le crédit de 100 000 francs permettra de nouveaux progrès. Une proposition capitale marqua surtout la Conférence de Saint-Savin : "demander à l'État que dans les quatre régions de l'Ouest, soit poursuivie la politique des PAPIR (programmes d'actions prioritaires d'intérêt régional) ; proposer à l'État de développer les ressources régionales. Les ressources dégagées au-delà du plafond légal pourraient être affectées pour tout ou partie à un programme routier concerté avec l'État".

S'agissant de la "recherche", le crédit initialement prévu de 100 000 francs est passé à 260 000 francs. En effet, un amendement de rapporteur de Basse-Normandie, réclamait un apport de 40 000 francs par région, afin d'établir des relations avec les chercheurs du Québec en agro-alimentaire.

Puisque l'Ouest, soulignèrent encore les Normands, est choisi pour développer la production d'énergie nucléaire, il serait logique que la recherche nucléaire soit elle aussi implantée dans l'Ouest. Unanimement adopté le vote n'a cependant pas été inclus dans le rapport.

C'est Jean-Baptiste Lelièvre qui présentait le rapport *Industrialisation-emploi*. Il se fit applaudir vigoureusement en prolongeant une phrase dite à Angers par le Président de la République : "Que la France regarde vers l'ouest... avant qu'il ne soit trop tard".

Il demanda en outre que l'Ouest puisse bénéficier du Fonds Spécial d'adaptation industrielle, que soit mise en place une véritable décentralisation du pouvoir financier et bancaire et que devienne opérationnel l'Institut de Participation de l'Ouest.

XXX

Au total furent donc votés 1,06 millions de francs pour le suivi des études engagées (cela représente 13,25 centimes pour chacun des 8 millions d'habitants des quatre régions. En réalité la répartition se fait au prorata des populations pour les Routes et la Recherche, au prorata des populations des départements côtiers pour la Mer et le Littoral.

Enfin rendez-vous a été donné pour 1980 en Bretagne.

Afin de bien faire prendre physiquement conscience à la fois du poids des distances et des atouts maritimes, pourquoi ne pas appeler les délégués à s'installer sur un bateau de la compagnie bretonne B.A.I. au cours d'une calme croisière dans la rade de Brest ?

#### COURANT D'AIR EUROPE-REGION

Par contraste avec le pas monocel feutré, c'est avec fracas que certains Bretons s'étaient engagés dans la campagne pour les élections au suffrage universel des députés au Parlement Européen. Plus de 17 candidats bretons présents sur les listes ayant franchi la barre des fatigues... 5, cinq ont été élus : un ancien du CRI Pierre Méhaignerie, d'Ille-et-Vilaine, qui ne s'abîma pas puisqu'il reste ministre, deux autres conseillers régionaux des Côtes-du-Nord, Marie-Madeleine Dineah et Charles Josselin, un membre municipal du CES Eugène Réhily, enfin Sylvie Leroux finistérienne qui n'appartient pas à l'EPRI.

Depuis la mise en place de l'Assemblée Commune le 10 septembre 1952 puis de l'Assemblée Parlementaire Européenne le 13 mars 1958, huit parlementaires bretons auront siégé à Luxembourg - Strasbourg - Bruxelles (8) après le décès d'André Colin il ne restait plus que Michel Contat qui va donc se trouver libre de mandat européen le 16 juillet. En 1964, puis de 1968 à 1975 ils se sont trouvés cinq parlementaires bretons ensemble et la plupart du temps au moins quatre depuis 1958. La représentation bretonne reste donc égale à elle-même.

Il n'est pas évident cependant que "le fait régional" soit majeur dans leurs préoccupations, jusqu'à promouvoir la mise en place d'un *Sénat des Régions*, comme l'avait proposé en 1975 la 1ère convention des autorités régionales de l'Europe périphérique à Galway (9).

A la session de septembre, les nouveaux élus ne devraient pas manquer de faire part de leur jeune expérience, n' d'apporter un peu d'air européen dans la région.

(1) *Armor-magazine* n° 108 - novembre 1978 - page 10. (2) *Armor* n° 113 - juin 1979 - pages 11 et 12. (3) *Notre essence* n° 5 dans la série *Bretagne-Expansion*, septembre 1976. (4) *Armor* n° 112 - mai 1978 - page 10. (5) *Armor* n° 107 - décembre 1978 - page 10. (6) *Armor* n° 110 - mars 1979 - pages 12 et 13. (7) *Armor* n° 71 décembre 1975 - n° 77 - juin 1978 - n° 85 - décembre 1977. (8) *Par ordre chronologique* : Pierre-Henri Tanzen, René Rivin, Yves Estève, André Colin, Hervé Laidin, Yves Bourge, Michel Contat, Pierre Bourcilles. Leurs interventions ont été analysées dans le *Journal* n° 3 de *Bretagne-Expansion* "Bretagne région d'Europe" - 191 *Armor* n° 75 - décembre 1975.

# BULLETINS MUNICIPAUX REVUES CANTONALES GUIDES TOURISTIQUES

Pour toutes vos éditions, faites appel à une maison bretonne :

## SOPEL

7, rue Saint-Jacques - B.P. 123 - 22400 Lamballe - Téléphone : 31.20.37 +

ARMOR-MAGAZINE, mensuel, supplément au n° 116 \* 7, rue St-Jacques \* B.P. 123 \* 22400 Lamballe \* Tél. 31.20.37 \* CFPAP 47.307 \* Restauration technique ; ISM Saint-Brieuc \* Renner et Gélinaud (directeur de la publication) ; Yann Polvet.

Une revue mensuelle pour  
les responsables de la Bretagne

# **armor** magazine

directeur : Yann POFFER

Depuis dix ans, mois après mois, « ARMOR Magazine » présente, illustre et commente l'histoire vivante de la Bretagne moderne. Les meilleurs spécialistes y analysent tous les événements politiques, économiques, sociaux et culturels comme ceux de la vie quotidienne.

Dans chaque numéro, Raymond Letertre livre dans une chronique exclusive la synthèse des travaux des Assemblées Régionales.

« ARMOR Magazine » est en vente chez tous les marchands de journaux mais il est prudent de s'y abonner...

## **Bulletin d'abonnement**

à découper ou à recopier et à faire parvenir à ARMOR Magazine, 7, rue Saint-Jacques  
B.P. 123 - 22400 LAMBALLE (tél. 31.20.37)

M. .... Profession : .....

Adresse : .....

.....  
souscrit à un abonnement d'un an à « ARMOR Magazine » et verse 62,40 francs (ordinaire) ou 200 francs (soutien) par \* : chèque bancaire — chèque postal (CCP 2691.70 Rennes).

Signature :